СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИЯ СЪЮЗ
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LA UNIÓN EUROPEA
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÉ UNIE
DEN EUROPÆISKE UNIONS DOMSTOL
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN UNION
EUROOPA LIIDU KOHUS
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΗΣ ΕΥΡΩΠΑΪΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE
CÚIRT BHREITHIÚNAIS AN AONTAIS EORPAIGH
CORTE DI GIUSTIZIA DELL'UNIONE EUROPEA
EIROPAS SAVIENĪBAS TIESA



EUROPOS SĄJUNGOS TEISINGUMO TEISMAS
AZ EURÓPAI UNIÓ BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-UNJONI EWROPEA
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE UNIE
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI UNII EUROPEJSKIEJ
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DA UNIÃO EUROPEIA
CURTEA DE JUSTIȚIE A UNIUNII EUROPENE
SÚDNY DVOR EURÓPSKEJ ÚNIE
SODIŠČE EVROPSKE UNIJE
EUROOPAN UNIONIN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA UNIONENS DOMSTOL

Direction générale de la bibliothèque, recherche et documentation
Direction de la bibliothèque

CAHIER DES CHARGES

Luxembourg, le 4 Mars 2016

APPEL D´OFFRES CJ-PROC-15/011

PROCEDURE OUVERTE

Fourniture d'abonnements aux publications périodiques spécialisées

Avis de marché 2016/S 045-073031

Table de matières

I. POUVOIR ADJUDICATEUR 6

II. DESCRIPTION DU MARCHE 6

1. Intitulé du marché 6

2. Objet du marché 6

3. Principes généraux 6

a. Durée 6

b. Base juridique 6

c. Procédure de passation du marché 7

d. Fonctionnement du contrat-cadre 7

4. Division en lots 8

5. Variantes 8

6. Montant estimé du marché 8

III. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 9

1. Informations générales 9

2. Abonnements actuels 9

3. Nouveaux abonnements 10

4. Renouvellement annuel d'abonnements 10

5. Bons de commande 11

6. Délais de livraison 11

7. Date de mise en service 11

8. Accès numériques 11

9. Lieux de livraison 12

10. Conditionnement et étiquetage des colis 12

11. Réception des publications périodiques 12

12. Responsabilité du contractant en cas de retards ou défauts de livraison 12

12.1. Non-respect des délais de livraison 12

12.2 Livraison d'un numéro défectueux 13

12.3 Non-publication ou publication tardive des publications 13

13. Gestion des abonnements et services de base 14

14. Exigences minimales 15

15. Dispositions environnementales 15

15. Dispositions sociales 16

IV. PRIX ET FACTURATION 16

V. RÉVISION DES PRIX 16

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION 17

1. Accès à la procédure de passation du marché. Généralités 17

2. Coopération entre plusieurs opérateurs économiques pour la participation à l'appel d'offres 17

2.1. Offre conjointe 18

2.2. Recours à la sous-traitance 18

VII. EXCLUSION ET SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES 18

1. Critères d´exclusion (articles 106 et 107 RF) 19

1.1. Exclusion en application de l'article 106 du RF 19

1.2. Rejet du soumissionnaire en application de l'article 107 du RF 23

1.3. Éléments de preuve concernant l'absence de situation d'exclusion ou de rejet 23

1.4. Sanctions financières 25

2. Critères de sélection : capacité économique et financière (article 147 RAP) et capacité technique et professionnelle (article 148 RAP) 25

i. Capacité économique et financière (article 147 RAP) 25

ii. Capacité technique et professionnelle (article 148 RAP) 26

VIII. ATTRIBUTION DU MARCHÉ 27

1. Modalités d'attribution 28

2. Évaluation des offres 28

3. Critères d'attribution et notation 28

4. Évaluation de l'offre technique 28

a) Généralités 28

b) Critère C : Nombre de titres 29

c) Critère D : Services alertes "Table de matières" par email 29

5. Évaluation de l'offre financière 30

a) Critère A : Prix global offert pour les abonnements actuels 30

b) Critère B : Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements 31

6. Évaluation globale de l'offre 31

7. Informations des soumissionnaires concernant les décisions prises par le pouvoir adjudicateur 32

IX. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 32

1. Forme et contenu de l´offre 32

Première partie : informations administratives 33

Deuxième partie : proposition financière 34

Troisième partie : l'offre technique 34

2. Soumission de l´offre et exécution du contrat 34

3. Absence d´obligation d´attribuer le marché 35

4. Protection des données 35

ANNEXES 38

ANNEXE 1 Formulaire d'identification du soumissionnaire 39

ANNEXE 2 Formulaire de réponse obligatoire pour l'entité légale 41

ANNEXE 3 Formulaires de réponse obligatoires pour l'identification financière 45

ANNEXE 4 Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection 47

ANNEXE 5 Formulaire de réponse obligatoire pour la proposition financière 52

ANNEXE 6 Formulaire de réponse obligatoire pour l'offre technique 111

ANNEXE 7 Politique environnementale de la Cour de justice 181

ANNEXE 8 Projet de contrat-cadre 183

I. POUVOIR ADJUDICATEUR

Cour de justice de l'Union européenne (ci-après la « **Cour de justice** »).

II. DESCRIPTION DU MARCHE

1. Intitulé du marché

Fourniture d'abonnements aux publications périodiques spécialisées.

2. Objet du marché

Le marché a pour objectif la conclusion des contrats-cadre en cascade pour la fourniture d'abonnements permettant l'accès aux contenus de publications périodiques spécialisées, à l'exclusion de la presse générale quotidienne, en format papier ou en formats papier et numérique, et des services associés.

Par « **publication périodique** » il est entendu toute parution régulière (quotidien, hebdomadaire, bimensuel, mensuel, trimestriel, annuelle, etc.) de titres, notamment, eu égard au caractère spécifique de la bibliothèque de la Cour de justice, dans le domaine juridique.

Par « **numéro** » il est entendu chacun des éléments (fascicule, cahier, volume, tome, etc.) d'une publication périodique parus successivement. Chaque abonnement annuel à une publication périodique comprend la fourniture d'un nombre déterminé de numéros de ladite publication en fonction de sa périodicité (un numéro, pour les annuaires ; deux numéros pour les publications périodiques semestrielles, etc.).

Toutes les publications périodiques concernées sont fournies en format papier. Dans les cas où la publication périodique existe également en format numérique, l'accès au format numérique fait également l'objet de la prestation, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans les lots.

3. Principes généraux

a. Durée

La Direction de la bibliothèque de la Cour de justice (ci-après la « **Direction de la bibliothèque** »), souhaite conclure des contrats-cadres multiples en cascade pour une durée d'un an avec reconduction de 3 périodes d'un an maximum, portant sur la fourniture d'abonnements aux publications périodiques spécialisées en format papier ou formats papier et numérique. La Cour de justice se réserve expressément le droit de ne pas renouveler ces contrats.

b. Base juridique

Le présent appel d'offres se base sur les règlements et règles suivants :

- Règlement financier (ci-après le « **RF** ») - règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget

général de l'Union, tel que modifié, en dernier lieu, par le Règlement (UE, Euratom) n° 2015/1929 du Parlement européen et du Conseil du 28 octobre 2015[1];

- Règles d'application (ci-après les « **RAP** ») – règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union[2], tel quel modifié par le règlement délégué (UE) nº 2015/2462 de la Commission, du 30 octobre 2015 (JO L 342 du 29.12.2015, p. 7)[3].

c. Procédure de passation du marché

La procédure pour la passation du présent marché est une procédure ouverte aux termes de l'article 104, paragraphe 2, du RF.

Le présent appel d'offres se veut compétitif. Tout soumissionnaire tentant d'obtenir des informations confidentielles, de contracter des accords illicites, d'être en collusion ou de prendre des dispositions avec d'autres contractants, de solliciter le soutien du personnel de la Cour de justice ou d'influencer le comité d'évaluation ou ses membres de quelque manière que ce soit pendant la procédure de passation du marché, se verra exclu de cette procédure.

d. Fonctionnement du contrat-cadre

L'attribution du marché se fera par lots séparés, jusqu´à 3 opérateurs économiques maximum par lot (contrats-cadre en cascade).

Les contrats-cadre entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2016 si les parties contractantes les ont déjà signés. L'exécution ne peut en aucune circonstance commencer avant la date d'entrée en vigueur des contrats-cadre. La livraison des publications périodiques ne peut en aucune circonstance commencer avant la date d'entrée en vigueur des bons de commande (« Purchase Order »).

Comme le prévoit le fonctionnement d'un contrat-cadre en cascade, pour chaque commande spécifique, la Direction de la bibliothèque s'adressera au contractant classé en premier, et, en cas d'indisponibilité de celui-ci, pour des raisons n'impliquant pas la résiliation du contrat, au deuxième, puis, si nécessaire et dans les mêmes conditions, au troisième.

L'attributaire du marché doit être en règle, à la signature du contrat, avec la réglementation en vigueur.

[1] Une version consolidée mise à jour du RF est disponible sur Internet à l'adresse http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/AUTO/?uri=CELEX:02012R0966-20160101 .

[2] Le texte de ce règlement est disponible sur Internet à l'adresse : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32012R1268 .

[3] Le texte de ce règlement est disponible sur Internet à l'adresse http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1453973691558&uri=CELEX:32015R2462 .

4. Division en lots

Le marché est réparti en 31 lots différents en fonction des pays d'édition ou de distribution des publications périodiques, comme suit:

LOT 1	AT	Autriche
LOT 2	BE	Belgique
LOT 3	BG	Bulgarie
LOT 4	CA	Canada
LOT 5	CH	Suisse
LOT 6	CY	Chypre
LOT 7	CZ	République Tchèque
LOT 8	DE	Allemagne
LOT 9	DK	Danemark
LOT 10	EE	Estonie
LOT 11	ES	Espagne
LOT 12	FI	Finlande
LOT 13	FR	France
LOT 14	GB	Royaume-Uni
LOT 15	GR	Grèce
LOT 16	HR	Croatie

LOT 17	HU	Hongrie
LOT 18	IE	Irlande
LOT 19	IT	Italie
LOT 20	LT	Lituanie
LOT 21	LU	Luxembourg
LOT 22	LV	Lettonie
LOT 23	NL	Pays -Bas
LOT 24	NO	Norvège
LOT 25	PL	Pologne
LOT 26	PT	Portugal
LOT 27	RO	Roumanie
LOT 28	SE	Suède
LOT 29	SI	Slovénie
LOT 30	SK	Slovaquie
LOT 31	US	Etats-Unis

Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un seul ou plusieurs lots en indiquant clairement le ou les lots concernés.

5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Montant estimé du marché

Le montant estimé pour la durée maximale du contrat-cadre est de :

LOT	**PAYS**		**2017-2020**
LOT 1	AT	Autriche	€ 75.000
LOT 2	BE	Belgique	€ 130.000
LOT 3	BG	Bulgarie	€ 20.000
LOT 4	CA	Canada	€4.000
LOT 5	CH	Suisse	€ 25.000
LOT 6	CY	Chypre	€1.000
LOT 7	CZ	République Tchèque	€ 22.000
LOT 8	DE	Allemagne	€ 210.000
LOT 9	DK	Danemark	€ 10.000
LOT 10	EE	Estonie	€ 7.000
LOT 11	ES	Espagne	€ 45.000
LOT 12	FI	Finlande	€ 5.000

LOT	PAYS		2017-2020
LOT 13	FR	France	€ 170.000
LOT 14	GB	Royaume-Uni	€ 760.000
LOT 15	GR	Grèce	€100.000
LOT 16	HR	Croatie	€20.000
LOT 17	HU	Hongrie	€ 13.000
LOT 18	IE	Irlande	€ 60.000
LOT 19	IT	Italie	€ 110.000
LOT 20	LT	Lituanie	€ 15.000
LOT 21	LU	Luxembourg	€15.000
LOT 22	LV	Lettonie	€ 3.500
LOT 23	NL	Pays -Bas	€ 240.000
LOT 24	NO	Norvège	€ 8.000
LOT 25	PL	Pologne	€ 60.000
LOT 26	PT	Portugal	€ 4.500
LOT 27	RO	Roumanie	€ 15.000
LOT 28	SE	Suède	€ 20.000
LOT 29	SI	Slovénie	€ 35.000
LOT 30	SK	Slovaquie	€ 7.000
LOT 31	US	Etats-Unis	€ 40.000
TOTAL 31 LOTS			€ 2.250.000

Cette estimation ne constitue pas un engagement d´achat de la part du pouvoir adjudicateur.

III. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques sont des exigences minimales qui doivent être satisfaites dans l´offre pour la rendre conforme. Le non-respect des spécifications techniques comportera nécessairement le rejet de l'offre.

1. Informations générales

Le marché concerne la fourniture d'abonnements aux publications périodiques spécialisées en format papier ou en formats papier et numérique pour une période d'un an. Les contrats-cadre peuvent être reconduits pour des périodes supplémentaires aux termes prévus au point « II.3.a. Durée ».

Les langues de communication pour l'exécution du contrat sont le français et/ou l'anglais.

2. Abonnements actuels

La Cour de justice peut demander aux contractants la fourniture d'abonnements à des publications pour lesquelles elle possède un abonnement en 2015 (ci-après les « **abonnements actuels** »). À cette fin, elle adresse au contractant un bon de commande (« Purchase Order ») sur base des conditions financières de

l'offre de ce dernier (ou, le cas échéant, à partir de la deuxième année, des prix révisés conformément aux dispositions du point « V. RÉVISION DES PRIX »).

La liste des abonnements actuels figure dans les annexes 5 et 6. Cette liste reprend les titres des publications périodiques publiées dans les différents pays repris dans les 31 lots du marché. Pour certaines publications périodiques, plusieurs exemplaires pourraient être commandés.

En règle générale, la Cour de justice achète un exemplaire papier, dès lors que la publication périodique existe sous ce format, complété, le cas échéant, par un accès numérique (voir le détail, pour chaque publication périodique dans les annexes 5 et 6). La Cour de justice se réserve toutefois le droit de choisir le ou les formats selon ses besoins.

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour la fourniture d'au moins 60% des abonnements actuels par lot (dans les formats prévus) figurant dans la liste indicative de l'annexe 5 du cahier des charges. Le non-respect de cette condition comportera nécessairement le rejet de l'offre comme irrégulière.

3. Nouveaux abonnements

La Cour de justice peut demander aux contractants la fourniture des abonnements à des publications périodiques ne figurant pas sur la liste des abonnements actuels (ci-après les « **nouveaux abonnements** »). Le prix des nouveaux abonnements devra être calculé en appliquant le pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur indiqué par le soumissionnaire dans son offre économique (annexe 5).

Le contractant est tenu d'envoyer une offre de prix pour les nouveaux abonnements demandés, accompagnée des pièces justificatives du prix catalogue de l'éditeur pour lesdits abonnements, dans les **5 jours ouvrables** à partir de la date de la demande. Si ce délai n'est pas respecté, la Cour de justice se réserve le droit de passer la commande au contractant suivant du même lot, par simple notification du contractant.

En cas d'accord par les parties sur les conditions financières et les délais d'exécution, la Cour de justice adresse au contractant un bon de commande (« Purchase Order ») sur base des conditions convenues.

4. Renouvellement annuel d'abonnements

Après la première année du contrat, la Cour de justice transmet au contractant, au mois de septembre de l'année N, les demandes de renouvellement des abonnements en cours pendant ladite année qu'elle souhaite renouveler pour l'année N+1.

Le contractant dispose d'un délai de **20 jours ouvrables** pour répondre aux demandes de renouvellement, en indiquant s'il est en mesure de fournir les abonnements pour l'année N+1 aux publications périodiques concernées par lesdites demandes.

En cas de réponse négative du contractant, la Cour de justice peut passer commande, pour les abonnements concernés, au contractant suivant du même lot.

La Cour de justice peut annuler, par simple notification au contractant, les demandes de renouvellement pour lesquelles le délai de réponse susmentionné n'aurait pas été respecté. La Cour de justice peut alors passer commande, pour les abonnements concernés, au contractant suivant du même lot.

5. Bons de commande

La Cour de justice adresse au contractant un bon de commande (« Purchase Order ») en deux exemplaires, sur base des conditions financières convenues pour la publication ou les publications périodiques concernées.

Dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de réception du bon de commande (« Purchase Order »), le contractant doit renvoyer à la Cour de justice un exemplaire original du bon de commande (« Purchase Order »), dûment signé et daté.

6. Délais de livraison

Les délais de livraison qui devront être respectés sont différenciés en fonction de la fréquence de parution des publications périodiques, comme suit:

- Fréquence hebdomadaire ou supérieure (supérieure ou égal à 1 numéro paru par semaine) : **J+2 semaines** pour tous les lots.
- Fréquence de parution inférieure à une fois par semaine (bimensuel, mensuel, trimestriel, etc.): au plus tard **J+4 semaines** pour tous les lots**.**

Jour J : le jour de parution d'un numéro d'une publication périodique dans son pays d'édition.

7. Date de mise en service

La date de mise en service de l'abonnement à une publication périodique sera la date mentionnée sur le bon de commande (« Purchase Order »), que le contractant aura confirmée au préalable.

8. Accès numériques

Clause de couplage entre format papier et format numérique :

Dans les cas où la publication périodique existe aussi en format numérique, le contractant doit être en mesure de proposer également un abonnement à ce format. Si le contractant, quelle que soit la raison, n'est pas en mesure d'assurer l'accès pour la Cour de justice au contenu numérique, la Cour de justice se réserve le droit

- de demander l'annulation de cet abonnement,
- de demander un remboursement et
- d'acquérir l'abonnement par une autre voie, soit directement auprès de l'éditeur, soit autrement.

En cas d´incompatibilité technique de l´accès numérique au contenu d´une publication périodique avec le réseau informatique de la Cour de justice, cette dernière se réserve la possibilité de modifier le format dans lequel elle souhaite avoir la publication périodique.

9. Lieux de livraison

Les publications périodiques sont à livrer dans le bâtiment de la Cour de justice où se trouve sa bibliothèque, située à Luxembourg.

L'adresse sera communiquée sur les bons de commande (« Purchase Order ») et peut être modifiée sur instruction de la Cour de justice.

10. Conditionnement et étiquetage des colis

Les colis seront conditionnés de telle manière que leur empaquetage assure leur protection notamment contre les intempéries et les dégâts de manipulation.

Le contractant garantit un étiquetage en tous points conformes aux indications du service et est en mesure, dans les plus brefs délais, de modifier l'étiquetage sur instructions dudit service.

Les mentions suivantes doivent figurer obligatoirement sur les étiquettes :

Nom du destinataire ou de Service

Bâtiment et bureau

Adresse postale

11. Réception des publications périodiques

Le contractant s'engage à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de garantir la livraison des numéros des publications périodiques commandées dans les délais fixés au point « III.6. Délai de livraison » et conformément aux conditions prévues dans les spécifications techniques.

La réception d'une livraison par la Cour vaut simple reconnaissance de la livraison des périodiques, et non de leur conformité au bon de commande (« Purchase Order »).

12. Responsabilité du contractant en cas de retards ou défauts de livraison

12.1. Non-respect des délais de livraison

En cas de retard dans la livraison d'un numéro, la Cour de justice adresse une réclamation au contractant. Le contractant est tenu de répondre à la réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables.

Si le numéro concerné n'est pas livré à la Cour de justice dans le format réclamé dans un délai de quinze jours calendrier à compter du jour de la première réclamation, alors qu'il a déjà été publié, la Cour de justice adresse une deuxième réclamation au contractant. Ce dernier est tenu d'indemniser la Cour de justice à raison d'un 1% du prix du numéro concerné par jour calendrier de retard à compter de la date de la deuxième réclamation, conformément aux dispositions de l'article II.11 du contrat-cadre.

Si le numéro concerné n'est pas livré à la Cour de justice dans le format réclamé dans un délai de quinze jours calendrier à compter du jour de la deuxième réclamation, et sans préjudice de l'application de l'indemnité de retard prévue à l'alinéa précédent, la Cour de justice peut, après avoir mis en demeure le contractant d'effectuer la livraison dans un délai additionnel, se procurer auprès d'un tiers le numéro non livré. Dans un tel cas, le contractant doit indemniser la Cour de justice pour le montant du prix, tous frais compris, acquitté par la Cour de justice pour le numéro non livré. L'indemnisation de retard prévue à l'alinéa précédent sera due jusqu'au dernier jour du délai additionnel de livraison octroyé au contractant dans la mise en demeure.

Si le non-respect des délais de livraison affecte plus des 25% des numéros d'un abonnement annuel d'une même publication périodique, et sans préjudice de l'application des mesures prévues aux alinéas précédents, la Cour de justice peut résilier le bon de commande (« Purchase Order ») relatif audit abonnement et exiger l'indemnisation de tout dommage occasionné conformément à l'article II.13.3 du contrat-cadre. Cette indemnisation comprend, notamment, le remboursement des frais supplémentaires encourus par la Cour de justice pour se procurer auprès d'un tiers les numéros non livrés par le contractant comme conséquence de la résiliation.

Si le non-respect des délais de livraison affecte, en tout ou en partie, pendant une année, 10 % ou plus des abonnements commandés auprès du contractant, et sans préjudice de l'application des mesures prévues aux alinéas précédents, le contractant sera tenu de verser à la Cour de justice une indemnité de compensation s'élevant à 5% du prix total payé par la Cour de justice pour les abonnements concernés.

12.2 Livraison d'un numéro défectueux

En cas de livraison d'un numéro défectueux, la Cour de justice adresse une réclamation au contractant. Ce dernier est tenu de le réparer sans frais ou de le remplacer dans un délai raisonnable. Les dispositions prévues au point 12.1 sont d'application.

12.3 Non-publication ou publication tardive des publications

La non-publication ou la publication tardive par l'éditeur d'une publication périodique constituent des cas de force majeure qui justifient la suspension par le contractant de l'exécution de tout ou d'une partie du bon de commande (« Purchase Order ») au sens de l'article II.12 du contrat-cadre.

En tout état de cause, la Cour de justice peut résilier le bon de commande (« Purchase Order ») en ce qui concerne le numéro ou les numéros dont la publication a subi un retard de plus de huit mois par rapport à la date de livraison prévue dans le bon de commande (« Purchase Order »).

13. Gestion des abonnements et services de base

Le contractant met à la disposition de la bibliothèque de la Cour de justice un service de suivi des abonnements sous forme d'un portail web de gestion ou autres moyens équivalents fournissant les informations concernant les portefeuilles des abonnements de la Cour de justice, reprenant les éléments prévus dans le cahier des charges, le but étant de garantir la transparence et l'accès facile à l'information.

Ce service sera le principal outil de gestion des abonnements aux publications périodiques et annuaires, mis à disposition de la (les) personne(s) désignée(s) en tant qu'administrateur(s) pour le compte de la Cour de justice.

Ce service devra fournir au moins les informations suivantes pour chaque abonnement commandé:

- Le titre et le n° ISSN de la publication périodique
- La période d'abonnement : date de début et date de fin
- Prix annuel pour l'abonnement (prix client), conformément aux modalités indiquées dans l'annexe 5
- Le cas échéant, les modalités selon lesquelles le contenu de la publication périodique est accessible par voie numérique
- Le nombre de numéros pour chaque publication périodique
- Le calendrier de parution pour chaque publication périodique
- La notification à la Cour de justice des changements bibliographiques
- Le numéro du bon de commande (« Purchase Order ») de la Cour de justice
- Le cas échéant, le n° d'abonné chez l'éditeur
- Le n° de suivi des colis

Le contractant doit être en mesure de fournir sans frais supplémentaires, à la demande de la Cour de justice, un export des données mentionnées ci-dessus. L'export sera ainsi fourni sous la forme d'un fichier Excel ou similaire.

Le contractant doit être en mesure de mettre à la disposition de la Cour de justice un service permettant d'effectuer, sur contact téléphonique, courrier électronique ou fax :

- tout changement d'adresse
- toute opération de remboursement (par ex. en raison des livraisons non effectuées) ou de paiement d'une indemnité de compensation
- toute demande de renseignements ou de suivi opérationnels et comptables en général

- maintenance et helpdesk pour les accès numériques

L'offre du contractant devra préciser la (les) personne(s) de contact (avec ses coordonnées) s'occupant spécifiquement de répondre aux demandes et questions de la Cour de justice.

Ces contacts auront lieu en langue française et/ou anglaise.

14. Exigences minimales

Les offres doivent respecter les obligations du droit de l'environnement, du droit social et du droit de travail, établies par le droit de l'Union, le droit national, les conventions collectives ou les conventions internationales applicables dans le domaine social et environnemental énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE[4].

15. Dispositions environnementales

1. L'attributaire du marché respectera la législation en matière d'environnement applicable ainsi que toutes les spécifications environnementales exigées par le cahier des charges ou prévues dans son offre.

2. La Cour de justice envisage d'appliquer le système de gestion environnementale EMAS (ci-après le « système EMAS ») prévu par le règlement (CE) nº 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2009, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) nº 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE (JO L 342 du 22.12.2009, p. 1).

Dans le domaine du marché, l'attributaire collaborera avec la Cour de justice pour la mise en œuvre du système EMAS, notamment en fournissant les informations relatives au domaine du marché nécessaires pour la rédaction et pour la mise à jour des documents prévus par le règlement nº 1221/2009 ainsi que pour l'évaluation périodique du système. Il adoptera toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de la politique environnementale de la Cour de justice (annexe 7).

3. En particulier, l'attributaire du marché devra :

(a) s'assurer que la politique environnementale ainsi que les sections du programme environnemental et du manuel environnemental de la Cour de justice qui s'appliquent au contrat, soient connus de l'ensemble de son personnel (y compris, le cas échéant, le personnel de ses sous-traitants) affecté à l'exécution du marché. Lesdits documents seront rédigés dans le cadre du futur système EMAS ;

(b) s'assurer que tout membre de son personnel (y compris, le cas échéant, le personnel de ses sous-traitants) affecté à l'exécution du marché est compétent et a reçu la formation professionnelle

[4] Le texte de cette directive est disponible sur l'internet à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1454410617190&uri=CELEX:32014L0024 .

nécessaire et adéquate (au point de vue technique, de sécurité et environnemental) concernant le respect des règles de sécurité, la manipulation correcte des équipements et produits à utiliser, y compris les mesures à prendre en cas de fausse manipulation ou d'autres incidents éventuels ;

(c) fournir, à la demande de la Cour, les attestations relatives à la compétence et à la formation visées au point b) ci- dessus ;

(d) informer, à la demande de la Cour de justice, le personnel de celle-ci sur les mesures environnementales à prendre pour les produits employés dans le cadre de l'exécution du marché.

(e) remplacer un sous-traitant s´il ne respecte pas des obligations mentionnés ci-dessus.

15. Dispositions sociales

L'attributaire du marché et, le cas échéant, ses sous-traitants, respectera obligations applicables dans les domaines du droit social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales applicables dans le domaine social et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

L'attributaire du marché devra remplacer un sous-traitant s´il ne respecte pas des obligations mentionnés ci-dessus.

Par le fait de soumettre une offre les soumissionnaires certifient de faire respecter les obligations mentionnés ci-dessus.

Le non-respect de ces obligations comportera nécessairement le rejet de l'offre.

IV. PRIX ET FACTURATION

Les montants à payer prévus dans le contrat sont libellés dans la monnaie (euro ou monnaie locale) utilisée pour la présentation de l'offre. Tous les paiements y afférents sont exécutés d'après les modalités fixées à l'article I.5 du contrat cadre.

Les bons de commande (« Purchase Order ») doivent être facturés séparément.

Le contractant peut facturer le prix convenu pour chaque abonnement annuel après conclusion de la commande y afférente auprès de l'éditeur (commande ferme de la part du contractant et acceptation de celle-ci par l'éditeur). La transmission de la facture pour un abonnement annuel vaut déclaration solennelle du contractant confirmant la conclusion de la commande auprès de l'éditeur. La Cour se réserve cependant le droit de demander, avant de payer une facture, un justificatif de la conclusion de la commande susmentionnée.

V. RÉVISION DES PRIX

Le contractant peut présenter, jusqu'au **20 novembre de l'année N**, une demande écrite en vue de la révision des prix à appliquer pour l'année N+1.

S'agissant des prix appliqués pour les abonnements actuels, la révision se réalisera en prenant en compte toute augmentation des prix des éditeurs et/ou des frais de port pour l'année N+1. La révision des prix sera limitée à l'augmentation des prix des abonnements de la part des éditeurs et/ou à l'augmentation des frais de port, hors TVA dans les deux cas.

S'agissant des prix appliqués pour les nouveaux abonnements, la révision des prix se limitera à l'application du pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur offert par le contractant au nouveau prix catalogue de l'éditeur, hors TVA dans les deux cas.

Le contractant fournira, dans la demande écrite susmentionnée, le détail du calcul de la révision des prix des abonnements et les pièces justificatives pertinentes. La Cour de justice acceptera la révision des prix après vérification des éléments invoqués dans la demande.

À partir de la deuxième année, la Cour de justice peut proposer également, jusqu'au **20 novembre de l'année N**, la révision des prix en prenant en compte toute diminution, pour l'année N+1, des prix des abonnements de la part des éditeurs et/ou des frais de port (s'agissant des prix pour les abonnements actuels) ou des prix catalogue de l'éditeur (s'agissant des prix pour les nouveaux abonnements). Avant d'adopter une décision à cet égard, la Cour de justice offrira au contractant la possibilité de formuler des observations sur les pièces justificatives qu'elle invoque.

Après accord de la Cour de justice et renouvellement du contrat, les nouveaux prix s´appliquent à partir de la première commande pour l´année N+1. Les commandes sont passées sur la base des prix en vigueur à la date du début de l´abonnement. Ces prix sont fixes pour la durée de la commande.

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Accès à la procédure de passation du marché. Généralités

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales relevant du domaine d'application des traités constitutifs de l'Union européenne et à toutes les personnes physiques et morales établies dans un pays tiers qui a conclu avec l'Union européenne un accord particulier dans le domaine des marchés publics, dans les conditions prévues par cet accord. Elle est également ouverte aux organisations internationales.

Les soumissionnaires doivent indiquer l'État dans lequel ils sont établis et présenter les preuves requises en la matière selon la loi de cet État.

2. Coopération entre plusieurs opérateurs économiques pour la participation à l'appel d'offres

Plusieurs opérateurs économiques peuvent coopérer pour participer à l'appel d'offres soit par la soumission d'une **offre conjointe** en tant que groupement, soit par le recours à la **sous-traitance**. Les deux approches peuvent être combinées.

Dans tous les cas, l'offre devra spécifier très clairement si chacun des opérateurs économiques impliqués dans l'offre agit en tant que membre du groupement (offre conjointe) ou sous-traitant (ceci s'applique

aussi dans les cas où les sociétés impliquées appartiennent à un même groupe ou dans le cas où une de ces sociétés est la société mère des autres).

2.1. Offre conjointe

Il y a une offre conjointe lorsqu'une offre est présentée par un groupement d'opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques membres du groupement soumettent dans ce cas **une seule offre** ne visant qu'un seul contrat. L'offre est signée par chaque membre du groupement ou par un seul des membres du groupement dûment mandaté par écrit par les autres membres de celui-ci (copie du mandat devra être jointe à l'offre) pour engager le groupement.

L'offre indiquera le membre du groupement qui représentera l'ensemble des membres du groupement auprès de la Cour de justice (« chef de file »). L'offre devra décrire la façon dont leur coopération sera organisée afin d'atteindre les résultats visés ainsi que l'organisation des aspects techniques, administratifs et financiers.

En cas d'attribution du marché audit groupement :

- la Cour de justice signe le contrat-cadre avec tous les membres du groupement ou avec le membre dûment autorisé à signer en leur nom par les autres membres au moyen d'une procuration et
- chaque membre du groupement sera conjointement et solidairement responsable à l'égard la Cour de justice pour l'exécution du contrat-cadre.

2.2. Recours à la sous-traitance

Les soumissionnaires sont libres de soumettre des offres proposant des sous-traitants. Il y a sous-traitance lorsque le soumissionnaire propose que, en cas d'attribution du marché, une partie du contrat-cadre sera exécutée par un tiers (le « sous-traitant »). En particulier, tout travail exécuté par un expert qui n'est pas un employé du soumissionnaire sera considéré comme de la sous-traitance**.**

Dans un tel cas, la Cour de justice n'a aucun lien juridique direct avec les sous-traitants auxquels, le cas échéant, le contractant recourt et le contractant restera seul et entièrement responsable de l'exécution du contrat-cadre. Durant l'exécution du contrat-cadre, le contractant devra obtenir l'autorisation préalable écrite de la Cour de justice pour remplacer un sous-traitant et/ou pour faire exécuter par des tiers des tâches dont l'offre ne prévoit pas la réalisation par un sous-traitant.

Les soumissionnaires doivent fournir des informations sur la part du marché que, le cas échéant, ils entendent sous-traiter et sur l'identité des sous-traitants.

VII. EXCLUSION ET SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires et les offres seront évalués en 3 étapes :

(1) Exclusion de soumissionnaires

(2) Sélection de soumissionnaires

(a) Capacité économique et financière

(b) Capacité technique et professionnelle

(3) Évaluation des offres

(a) Évaluation technique

(b) Évaluation financière

Seules les offres répondant aux exigences d'une étape seront prises en considération à l'étape suivante.

Toutes les informations seront évaluées par rapport aux critères spécifiés dans cette section pour l´exclusion et la sélection des soumissionnaires et à ceux spécifiques à la section suivante pour l´évaluation des offres.

L'évaluation sera basée sur l'offre et sur les réponses des soumissionnaires dans les formulaires de réponse obligatoires. Les soumissionnaires doivent produire toutes les pièces justificatives nécessaires. À cet effet, ils utilisent obligatoirement les formulaires types fournis dans les annexes du présent document.

En outre, la Cour de justice se réserve le droit de prendre en compte toute autre information provenant de sources publiques ou spécialisées.

1. Critères d´exclusion (articles 106 et 107 RF)

1.1. Exclusion en application de l'article 106 du RF

1.1.1. Situations d'exclusion

Conformément à l'article 106, paragraphe 1, du RF, la Cour de justice exclut un opérateur économique de la participation aux procédures de passation de marchés régies par le RF dans les cas suivants :

a) l'opérateur économique est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, il a conclu un concordat préventif, il se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par les législations ou réglementations nationales ;

b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que l'opérateur économique n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit du pays où il est établi, à celui du pays où le pouvoir adjudicateur se situe ou à celui du pays où le marché doit être exécuté ;

c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que l'opérateur économique a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle il appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes :

   i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères de sélection ou dans l'exécution d'un marché ;

   ii) conclusion d'un accord avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;

   iii) violation de droits de propriété intellectuelle ;

   iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure de passation de marché ;

   v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché ;

d) il a été établi par un jugement définitif que l'opérateur économique est coupable de l'un des faits suivants :

   i) fraude, au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995[5] ;

   ii) corruption, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997[6], et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil[7], ou telle qu'elle est définie dans le droit du pays où le pouvoir adjudicateur se situe, du pays où l'opérateur économique est établi ou du pays où le marché doit être exécuté ;

[5] JO C 316 du 27.11.1995, p. 48.

[6] JO C 195 du 25.6.1997, p. 1.

[7] Décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé (JO L 192 du 31.7.2003, p. 54).

iii) participation à une organisation criminelle telle qu'elle est définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil[8] ;

iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels qu'ils sont définis à l'article 1er de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil[9] ;

v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1er et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil[10], ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision ;

vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil[11] ;

e) l'opérateur économique a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché financé par le budget, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles, d'audits ou d'enquêtes effectués par un ordonnateur, l'Office européen de lutte antifraude (ci-après l' « OLAF ») ou la Cour des comptes ;

f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que l'opérateur économique a commis une irrégularité au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) nº 2988/95 du Conseil[12].

[8] Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée (JO L 300 du 11.11.2008, p. 42).

[9] Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (JO L 309 du 25.11.2005, p. 15).

[10] Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (JO L 164 du 22.6.2002, p. 3).

[11] Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil (JO L 101 du 15.4.2011, p. 1).

[12] Règlement (CE, Euratom) nº 2988/95 du Conseil du 18 décembre 1995 relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (JO L 312 du 23.12.1995, p. 1).

En outre, tel que prévu à l'article 106, paragraphe 4, du RF, la Cour de justice exclut l'opérateur économique de la participation aux procédures de passation de marchés susmentionnées :

- lorsqu'une personne qui est un membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance dudit opérateur économique ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de cet opérateur économique se trouve dans une ou plusieurs des situations visées aux points c) à f) ci-dessus ;

- lorsqu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes dudit opérateur économique se trouve dans une ou plusieurs des situations visées aux points a) ou b) ci-dessus.

1.1.2. Exclusion sur la base d'une qualification juridique préliminaire

En l'absence de jugement définitif ou, le cas échéant, de décision administrative définitive, la Cour de justice, dans les conditions prévues à l'article 106, paragraphe 2 et 6, du RF, exclut également de la participation aux procédures de passation de marchés régies par le RF à un opérateur économique qui a réalisé une des conduites visées au point 1.1.1, sous c), d), e) et f), ci-dessus sur la base d'une qualification juridique préliminaire qu'elle-même réalise compte tenu, notamment, des faits suivants :

- les faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par la Cour des comptes, l'OLAF ou le service d'audit interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité de l'ordonnateur ;

- les décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant les mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle ;

- les décisions de la Banque centrale européenne, de la Banque européenne d'investissement, du Fonds européen d'investissement ou d'organisations internationales ;

- les décisions de la Commission relatives à la violation des règles de l'Union dans le domaine de la concurrence ou les décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence.

1.1.3. Cas de non-exclusion et mesures correctrices

La Cour de justice n'exclut pas un opérateur économique qui se trouve dans une des situations d'exclusion visées au point 1.1.1 ci-dessus, dans les cas et selon les conditions prévus à l'article 106, paragraphes 7 et 8, du RF.

En particulier, la Cour de justice n'exclut pas un opérateur économique qui se trouve dans une des situations d'exclusion visés au point 1.1.1 ci-dessus [hormis celle prévue au point 1.1.1., sous d), ci-dessus] lorsqu'il a pris des mesures correctrices, démontrant ainsi sa fiabilité, telles que, notamment :

- des mesures visant à identifier l'origine des situations donnant lieu à l'exclusion et des mesures concrètes prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel dans le domaine

d'activité concerné de l'opérateur économique qui sont de nature à corriger la conduite et à éviter qu'elle se répète ;

- des mesures pour indemniser ou réparer le dommage ou le préjudice causé aux intérêts financiers de l'Union par les faits en cause donnant lieu à la situation d'exclusion ;
- le paiement ou la garantie du paiement de toute amende infligée par une autorité compétente ou de tout impôt ou de toute cotisation de sécurité sociale visé au point 1.1.1., sous b) ci-dessus.

1.1.4. Décision d'exclusion

La décision d'exclusion d'un opérateur économique de la participation aux procédures de passation de marché régies par le RF dans les cas visés aux points 1.1.1 et 1.1.2. ci-dessus est adoptée par la Cour de justice en respectant le délai de prescription prévu à l'article 106, paragraphe 15, du RF.

La Cour de justice détermine la durée et les conditions de publicité de l'exclusion conformément à ce que prévu, respectivement, d'une part, par l'article 106, paragraphes 3 et 14, du RF, et, d'autre part, par l'article 106, paragraphe 16, du RF.

1.2. Rejet du soumissionnaire en application de l'article 107 du RF

La Cour de justice n'attribue pas de contrat pour la présente procédure de passation de marché à l'opérateur économique qui :

a) se trouve dans une situation d'exclusion établie conformément à l'article 106 du RF (voir points 1.1.1. et 1.1.2. ci-dessus)

b) a présenté de fausses déclarations en ce qui concerne les informations exigées pour participer à la procédure ou n'a pas communiqué ces informations ;

c) a déjà participé à la préparation de documents de marché, si cela entraîne une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.

Avant de décider de rejeter du présent appel d'offres l'offre d'un opérateur économique, la Cour de justice donne à cet opérateur la possibilité de présenter ses observations, sauf si le rejet est justifié sur la base du point a) ci-dessus, par une décision d'exclusion prise à l'encontre de l'opérateur économique, après examen des observations qu'il a formulées.

1.3. Éléments de preuve concernant l'absence de situation d'exclusion ou de rejet

1.3.1. Déclaration sur l'honneur

Le soumissionnaire doit signer et joindre à son offre la déclaration sur l'honneur prévue à l'annexe 4, attestant s'il se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées au point 1.1.1. ci-dessus ou dans l'un des cas de rejet visés au point 1.2. ci-dessus, et, le cas échéant, s'il a pris des mesures correctrices visées au point 1.1.3. ci-dessus.

Le soumissionnaire fournit, le cas échéant, la même déclaration signée par une entité sur la capacité de laquelle il compte s'appuyer afin de remplir les critères de sélection, ainsi que par ses sous-traitants.

Le soumissionnaire doit remplacer l'entité sur la capacité de laquelle il compte s'appuyer ou le sous-traitant qui se trouve en situation d'exclusion.

1.3.2. Éléments de preuve pouvant être demandés dans certains cas aux soumissionnaires

Si la Cour de justice le demande et lorsque c'est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure, le soumissionnaire ainsi que, le cas échéant, l'entité sur la capacité de laquelle il compte s'appuyer afin de remplir les critères de sélection fournissent :

a) la déclaration sur l'honneur prévue à l'annexe 4 actualisée ;

b) la preuve que le soumissionnaire ou l'entité ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 1.1.1. ci-dessus ;

c) des informations sur les personnes qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance du soumissionnaire ou de l'entité ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ce soumissionnaire ou de cette entité et la preuve qu'une ou plusieurs de ces personnes ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 1.1.1., sous c) à f) ;

d) la preuve que les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes du soumissionnaire ou de l'entité ne se trouvent pas dans une situation d'exclusion visée au point 1.1.1., sous a) ou b).

1.3.3. Éléments de preuve devant être fournies par le soumissionnaire retenu

Les soumissionnaires retenus doivent fournir, dans le délai fixé par la Cour de justice et avant la signature du contrat, la preuve confirmant la déclaration sur l'honneur visée au point 1.3.1. ci-dessus.

La Cour de justice accepte comme preuve suffisante aux fins susmentionnées les documents suivants :

- Comme preuve qu'un opérateur économique ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion mentionnées au point 1.1.1. sous a), c), d) ou f), la production d'un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document récent équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays où il est établi, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

- Comme preuve qu'un opérateur économique ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion mentionnées au point 1.1.1. sous a) ou b), un certificat récent délivré par l'autorité compétente de l'État concerné.

- Lorsque le pays concerné ne délivre pas ce type de certificat, l'opérateur économique peut produire une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays où il est établi.

Sont exonérés de l'obligation de produire les preuves documentaires visées ci-dessus :

- les organisations internationales, en tout cas ;
- n'importe quel autre soumissionnaire :
    - lorsque la Cour de justice peut avoir accès gratuitement à ces preuves en consultant une base de données nationale,
    - lorsque de telles preuves ont déjà été présentées à la Cour de justice aux fins d'une autre procédure et pour autant que la date de délivrance des documents en question ne remonte pas à plus d'un an et qu'ils soient toujours valables. En pareil cas, l'opérateur économique atteste sur l'honneur que les preuves documentaires ont déjà été fournies lors d'une procédure antérieure et qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation.

La Cour de justice accepte comme preuve suffisante à cette fin les documents indiqués au point 1.3.2. Sont exonérés de l'obligation de produire ces documents les opérateurs économiques dans les cas indiqués à ce même point.

ATTENTION : Les soumissionnaires retenus pour un ou pour plusieurs des lots susmentionnés dont la valeur cumulée ne dépasse pas 135.000 euros ne sont pas tenus de présenter les éléments de preuve susmentionnés.

1.4. Sanctions financières

Outre son exclusion conformément à ce que prévu au point 1.1. ci-dessus, la Cour de justice peut appliquer, dans les conditions prévues à l'article 106, paragraphes 13, 15, 16 et 17, du RF, une sanction financière d'un montant compris entre 2% et 10% de la valeur totale du contrat à l'opérateur économique qui participe ou demande à participer à l'appel d'offres, tout en se trouvant, sans l'avoir déclaré, dans l'une des situations d'exclusion visées au point 1.1.1., sous c), d), e) et f).

2. Critères de sélection : capacité économique et financière (article 147 RAP) et capacité technique et professionnelle (article 148 RAP)

i. Capacité économique et financière (article 147 RAP)

Les soumissionnaires doivent disposer des ressources et des moyens financiers suffisants pour exécuter le marché.

Le chiffre d'affaires annuel global moyen des 3 derniers exercices du soumissionnaire doit être égal ou supérieur à deux fois le montant annuel estimé du lot ou, le cas échéant, de l'addition des montants annuels estimés des lots pour lesquels le soumissionnaire présente son offre (voir point «II.6. Montant estimé du marché »).

La capacité économique et financière du soumissionnaire sera évaluée sur la base des chiffres d'affaires des trois derniers exercices.

Dans le cas d'offre conjointe (consortium) ou de sous-traitance, la capacité économique et financière sera évaluée en prenant en considération la capacité combinée de tous les membres du consortium ou du soumissionnaire et des sous-traitants. En particulier, la condition minimale relative au chiffre d'affaires annuel global moyen des 3 derniers exercices sera évaluée par rapport au chiffre d'affaires combiné de toutes les parties impliquées dans l'offre[13]. Pour que la capacité financière des sous-traitants puisse être prise en considération aux effets susmentionnés, le soumissionnaire devra produire l'engagement de ceux-ci de mettre à sa disposition les moyens nécessaires pour l'exécution du marché.

Déclaration sur l'honneur

Les soumissionnaires doivent signer et joindre à son offre la déclaration sur l'honneur prévue à l'Annexe 4 attestant qu'ils remplissent les critères de sélection.

Éléments de preuve pouvant être demandés dans certains cas aux soumissionnaires

Si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure, la Cour de justice peut demander aux soumissionnaires, à tout moment, de fournir une déclaration actualisée ou tout ou partie des documents justificatifs prévus ci-dessous.

Documents justificatifs devant être fournis par les soumissionnaires retenus

Les soumissionnaires retenus doivent fournir les documents suivants avant la signature du contrat-cadre pour prouver qu'ils remplissent les critères de capacité économique et financière susmentionnés :

- ✓ une copie des bilans ou d'extraits des bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices, ainsi que toute copie des rapports du Conseil d'Administration et des auditeurs externes si disponible, relatives à ces exercices. Si, pour une raison justifiée, étayée de documents probants, le soumissionnaire n'est pas en mesure de les fournir, il joindra une déclaration sur l'honneur précisant le résultat annuel après impôts des 3 derniers exercices.
- ✓ une déclaration dûment signée par le mandataire social indiquant le chiffre d'affaires annuel global des 3 derniers exercices.

Si, pour une raison exceptionnelle que le pouvoir adjudicateur estime justifiée, le soumissionnaire retenu est incapable de fournir l'un ou l'autre des documents ci-dessus, il peut faire preuve de sa capacité économique et financière par tout autre document que le pouvoir adjudicateur juge approprié. Dans tous les cas, le pouvoir adjudicateur doit être au moins informé de la raison exceptionnelle et de sa justification.

ii. Capacité technique et professionnelle (article 148 RAP)

La capacité technique et professionnelle des soumissionnaires est évaluée et vérifiée dans les procédures de passation des marchés publics ayant pour objet la prestation de services en tenant compte, notamment, de leur savoir-faire, de leur efficacité, de leur expérience et de leur fiabilité.

(13) *Dans le cas d'un consortium ce critère sera vérifié sur les données des bilans combinés du consortium (bilan des trois derniers exercices des sociétés membres, même si les dates de clôtures -mois/année- sont différentes). En cas de participation d'un membre d'un groupe, par exemple filiale locale d'une société internationale, les chiffres de l'ensemble du groupe ne seront prises en compte que si une lettre d'engagement de la participation de la société mère est fournie.*

Les exigences en termes de capacités technique et professionnelle sont les suivantes :

a. les soumissionnaires doivent être autorisés à exercer l'activité commerciale faisant l'objet du présent appel d'offres ;

b. les soumissionnaires doivent avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans dans l'activité commerciale faisant l'objet du présent appel d'offres tels que décrite dans les spécifications techniques.

Déclaration sur l'honneur

Les soumissionnaires doivent signer et joindre à son offre la déclaration sur l'honneur prévue à l'Annexe 4 attestant qu'ils remplissent les critères de sélection.

Éléments de preuve pouvant être demandés dans certains cas aux soumissionnaires

Si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure, la Cour de justice peut demander aux soumissionnaires, à tout moment, de fournir une déclaration actualisée ou tout ou partie des documents justificatifs prévus ci-dessous.

Documents justificatifs devant être fournis par les soumissionnaires retenus

Les soumissionnaires retenus doivent fournir les documents suivants avant la signature du contrat-cadre pour prouver qu'ils remplissent les critères de capacité technique et professionnelle susmentionnés :

a. la preuve que la législation nationale autorise le soumissionnaire à exécuter le marché (inscription au registre du commerce ou de la profession, déclaration sous serment ou attestation, affiliation à une organisation spécifique, autorisation expresse ou immatriculation au registre de la TVA);

b. la présentation d'une liste par lot des principaux contrats d'abonnements de publications périodiques spécialisées conclus au cours des trois dernières années, indiquant le nombre de publications périodiques juridiques faisant partie de chaque contrat, leur montant, leur date et leur destinataire, public ou privé.

VIII. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'attribution permettent de départager les offres soumises par les soumissionnaires qui ne sont pas exclus et qui répondent aux critères de sélection.

Remarque importante:

Les soumissionnaires sont invités à lire attentivement le cahier des charges et ses annexes et à indiquer dans leur offre toutes les informations demandées. Toute omission d'information, totale ou partielle, ou l'inobservation des conditions et critères énoncés dans le cahier des charges et ses annexes pourra conduire la Cour de justice à exclure l'offre comme irrégulière.

1. Modalités d'attribution

Le marché sera attribué pour chaque lot au(x) soumissionnaire(s) qui aura (ont) présenté l'offre considérée économiquement la plus avantageuse parmi les offres régulières et conformes.

2. Évaluation des offres

Seuls seront ouverts les plis qui auront été transmis dans les délais fixés pour la transmission des offres et respectant les modalités de présentation. Les offres qui auront été transmises hors délai seront déclarées non conformes et ne seront pas évaluées.

Chaque offre jugée régulière sera évaluée et notée par la Cour de justice selon les modalités décrites ci-dessous, au regard des critères d'attribution.

L'évaluation des offres techniques sera menée distinctement de l'évaluation des offres financières et précédera cette dernière.

3. Critères d'attribution et notation

Le tableau ci-dessous reprend les critères d'attribution et le nombre de points maximum qui sera accordé à chacun de ces critères :

CRITERES D´ATTRIBUTION POUR L´OFFRE FINANCIERE		
A	Prix global offert pour les abonnements actuels	500 points
B	Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur, pour les nouveaux abonnements	100 points
CRITERES D´ATTRIBUTION POUR L´OFFRE TECHNIQUE		
C	Nombre de titres	350 points
D	Services alertes "Table de matières" par email	50 points

4. Évaluation de l'offre technique

a) Généralités

L'offre technique doit être conforme à toutes les exigences obligatoires figurant dans les spécifications techniques.

L'évaluation de l'offre technique sera basée sur les critères qualitatifs d'attribution détaillés ci-dessous, à savoir le critère C (Nombre de titres), et le critère D (Service alertes "Table de matières" par email).

Chacune des offres se verra assigner pour chaque critère, une note traduisant le niveau de qualité ou de performance atteint pour ce critère sur une échelle allant de 0 à 350 points pour le critère C (N_c), et

de 0 à 50 points pour le critère D (N_D), conformément à la méthode de notation indiquée sous b) et sous c) ci-dessous pour chacun de ces critères.

Une note qualitative 'N_Q' sera calculée pour chaque offre technique à l'issue de son évaluation.

Cette note correspondra à la somme des notes assignées pour chacun des critères qualitatifs :

$\mathbf{N_Q} = N_C + N_D$

Les offres pour lesquelles la valeur N_Q serait inférieure à 240 points seront rejetées.

b) Critère C : Nombre de titres

Les soumissionnaires indiqueront, pour chaque lot, les titres pour lesquels ils s'engagent à fournir un abonnement annuel dans les formats demandés, en utilisant obligatoirement le formulaire figurant à l'Annexe 6.

Les offres qui ne proposent pas le pourcentage minimal de titres (60 %) dans le ou les formats prévus dans l´annexe 6 seront écartées.

La qualité de l'offre du point de vue du nombre de titres sera notée sur un total de 350 points. Les offres proposant la totalité des titres demandés se verront attribuer une note N_C de 350 points. Les autres offres se verront attribuer une note N_C proportionnelle au pourcentage des titres offerts.

c) Critère D : Services alertes "Table de matières" par email

Ce critère fait référence au service d'alertes par email que le soumissionnaire s'engage à fournir pour les « Tables de matières » des titres demandés, permettant de faire la veille documentaire et d'être alerté lors de la publication d'un nouveau numéro d'un périodique. En outre, des points seront attribués pour le nombre de titres par lot pour lesquels le service susmentionné comporte la possibilité d'accéder directement aux contenus via un lien internet.

Des points seront également attribués si les utilisateurs peuvent s'inscrire directement au système d'alerte « Table de matières ».

Le nombre total de points attribués à ce critère (N_D) se situe sur une échelle de 0 à 50 points, repartis de la manière suivante pour chaque sous-critère faisant objet de l'évaluation :

- Les offres proposant le service alertes « Tables de matières » par email pour la totalité des titres du lot recevront 20 points. Les autres offres se verront attribuer une note proportionnelle au pourcentage des titres pour lesquels ce service est offert.

- Les offres proposant la possibilité d'accéder directement aux contenus via un lien internet pour la totalité des titres du lot recevront 20 points. Les autres offres se verront attribuer une note proportionnelle au pourcentage des titres pour lesquels cette possibilité est offerte.

- Les offres proposant aux utilisateurs individuels de s'inscrire directement au système d'alerte « Table de matières » pour la totalité des titres du lot recevront 10 points. Les autres offres se verront attribuer une note proportionnelle au pourcentage des titres pour lesquels cette possibilité est offerte.

La somme des points obtenus pour chacun des sous-critères correspondra à la note N_d attribuée, par lot, au titre du critère D.

Les soumissionnaires doivent indiquer les éléments susmentionnés en utilisant obligatoirement le formulaire figurant à l'Annexe 6.

5. Évaluation de l'offre financière

Le soumissionnaire complétera impérativement le formulaire de soumission financière figurant en Annexe 5 pour chacun des lots pour lesquels il présente une offre.

a) Critère A : Prix global offert pour les abonnements actuels

Le soumissionnaire doit indiquer clairement, dans l'endroit prévu à cet effet dans le formulaire de l'annexe 5, le prix, pour chaque titre, d'un abonnement annuel pour l´année 2017, dans les formats prévus dans ledit formulaire.

Les offres qui ne proposent pas un prix pour le pourcentage minimal de titres (60 %) dans le ou les formats prévus dans l´annexe 5 seront écartées.

Les prix doivent tenir compte de toutes les remises accordées ainsi que de tous les frais relatifs aux abonnements, au traitement et aux services, y compris la livraison au pouvoir adjudicateur. Aucun autre frais ne sera accepté. Les prix doivent également inclure tous les services de base ainsi que les services complémentaires éventuels que le soumissionnaire propose dans l'offre technique.

Les prix doivent être formulés hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la Cour de justice étant exonérée de cette taxe en application des dispositions des articles 3 et 4 du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne et de la législation pertinente des États membres.

Aux fins de l'évaluation du présent critère, seuls seront pris en considération les prix des titres pour lesquels un prix aura été indiqué par tous les soumissionnaires qui ne se trouvent pas dans une des situations d'exclusion, qui ont satisfait aux critères relatifs à la capacité économique et financière ainsi qu'à la capacité technique et professionnelle et qui ont présenté une offre conforme et régulière (ci-après les « **prix communs** »).

Aux fins de l'évaluation du présent critère, les prix exprimés en monnaie locale seront convertis en euros, en utilisant le taux de change publié au Journal officiel de l'Union européenne, applicable à la date limite fixée pour la présentation des offres.

L'addition des prix communs de chaque offre constitue le « **prix global offert pour les abonnements actuels** » de ladite offre aux fins de l'évaluation du présent critère.

L'offre présentant le prix global offert pour les abonnements actuels le plus bas se verra attribuer une note N_A de 500 points.

Les autres offres se verront attribuer un nombre de points inversement proportionnel, 'N_A', selon la formule suivante :

$$N_A = 500 \times \frac{\text{Prix global offert pour les abonnements actuels le plus bas}}{\text{Prix global offert pour les abonnements actuels de l'offre évaluée}}$$

b) Critère B : Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements

Le soumissionnaire doit indiquer clairement, dans l'endroit prévu à cet effet dans le formulaire de l'annexe 5, le pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur (hors TVA) qu'il s'engage à appliquer pour calculer le prix des nouveaux abonnements.

Dans ce pourcentage sont compris tous les frais relatifs aux abonnements, au traitement et aux services (services de base et les services complémentaires éventuels que le soumissionnaire propose dans l'offre technique), y compris la livraison au pouvoir adjudicateur, ainsi que le bénéfice du contractant. Ces éléments sont toujours pris en considération hors TVA.

L´offre présentant le pourcentage par rapport au prix catalogue éditeur le plus bas se verra attribuer une note N_B de 100 points.

Les autres offres se verront attribuer une note inversement proportionnelle, 'N_B', selon la formule suivante :

$$N_B = 100 \times \frac{\text{Pourcentage par rapport au prix catalogue éditeur le plus bas}}{\text{Pourcentage par rapport au prix catalogue éditeur de l'offre évaluée}}$$

6. Évaluation globale de l'offre

A l'issue des évaluations des offres techniques et financières, la Cour de justice calculera, pour chaque offre, une note globale (N_G) suivant la formule qui suit :

$$\mathbf{N_G = N_A + N_B + N_C + N_D}$$

L'offre obtenant la meilleure note globale (N_G) sera considérée comme économiquement la plus avantageuse et, en cas d'égalité, celle des offres concernées dont la note est la plus élevée pour l'évaluation financière ($N_A + N_B$) sera retenue.

À l'issue de l'évaluation des offres, le pouvoir adjudicateur établira une liste des attributaires par lot et par ordre décroissant de la note globale obtenue. Ce classement des attributaires déterminera l'ordre de classement des contractants dans la cascade et l'ordre d'appel au moment de la passation d'une commande par la Cour de justice.

7. Informations des soumissionnaires concernant les décisions prises par le pouvoir adjudicateur

La Cour de justice informe, par voie électronique tous les soumissionnaires, simultanément et individuellement, des décisions prises concernant l'issu de la procédure dès que possible. Elle communique à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, les voies de recours disponibles et, le cas échéant, la durée du délai d'attente avant la signature du contrat indiqué ci-dessous.

La Cour de justice notifie, simultanément aux notifications des rejets adressées aux soumissionnaires évincés, la décision d'attribution aux attributaires. Cette notification ne constitue pas un engagement de la part de la Cour de justice.

Lorsque la valeur du lot ou des lots attribués à un soumissionnaire dépasse 135.000 euros, le contrat-cadre n'est signé qu'au terme d'un délai d'attente de dix jours après l'envoi des notifications prévues au paragraphe précédent.

Les soumissionnaires évincés qui ne se trouvent pas dans une situation d'exclusion et dont l'offre est conforme aux documents du marché peuvent obtenir, sur demande écrite, par lettre ou par courrier électronique, des informations complémentaires sur les caractéristiques et avantages relatifs des offres retenues, le prix payé ou la valeur du marché, selon ce qui convient, ainsi que les noms des attributaires.

Toutefois, la communication de certains éléments peut être omise dans les cas où elle ferait obstacle à l'application des lois, serait contraire à l'intérêt public, porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes d'opérateurs économiques ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre ceux-ci.

Le pouvoir adjudicateur répond dans un délai maximal de quinze jours calendrier à compter de la réception de la demande.

Au cas où le contrat ne pourrait être conclu avec un attributaire ou si ce dernier se désistait, la Cour de justice se réserve la possibilité de revoir sa décision d'attribution et d'attribuer le marché à un autre soumissionnaire, clôturer la procédure ou annuler le marché.

Toute demande d'information et la réponse y relative n'ont pas pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un éventuel recours contre les décisions de rejet et d'attribution.

IX. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1. Forme et contenu de l´offre

L'offre doit être rédigée dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Elle doit inclure toutes les informations et tous les documents demandés par la Cour de justice pour l'évaluation des offres sur la base des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution conformément au présent cahier des charges.

Les offres doivent être envoyées par lot, sous double enveloppe fermées (L'usage de boîtes/colis au lieu d'enveloppes est admis si le volume de l'offre le nécessite. Le terme 'enveloppe' utilisé dans la suite du texte peut également s'entendre comme relatif à plusieurs boîtes/colis s'il y a lieu). Si des enveloppes

autocollantes sont utilisées, elles doivent être fermées à l'aide d'une bande adhésive au travers de laquelle le représentant du soumissionnaire apposera sa signature.

L'enveloppe intérieure contiendra à son tour trois enveloppes fermées contenant les informations administratives, l'offre technique et l'offre financière. Chacune de ces enveloppes doit porter clairement la mention de son contenu ("Informations administratives", "Offre Technique" et "Offre Financière").

En cas de présentation d'offres pour plusieurs lots les documents administratifs peuvent être présentés dans une seule enveloppe en indiquant les lots respectifs.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de destination correspondant au mode de transmission choisi.

Chacune des enveloppes portera en plus la mention suivante :

APPEL D'OFFRES CJ-PROC-15/011

[Lot(s)……]

Offre présentée par <Identification du soumissionnaire : nom, raison sociale et adresse >

À NE PAS OUVRIR
NI PAR LE SERVICE DU COURRIER
NI PAR UNE PERSONNE NON HABILITÉE

Les offres comprendront trois parties, comme indiqué ci-dessous et doivent être parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.

Première partie : informations administratives

Documents administratifs pour la situation juridique et pour les critères d'exclusion et de sélection (voir sections Critères d'exclusion et Critères de sélection)

- un **formulaire d'identification du soumissionnaire (annexe 1**) rempli et signé;

- une **fiche d'entité légale (annexe 2)** remplie et signée, accompagnée de tous les documents d'accompagnement requis dans le formulaire ; un formulaire spécifique pour chaque État membre et chaque forme sociale est disponible à l'adresse internet suivante :
http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm

- un **formulaire d'identification financière (annexe 3)** rempli et signé par le soumissionnaire et sa banque ; un formulaire spécifique à chaque État membre est disponible à l'adresse internet ci-dessous :

http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-08/fichebancaire_fr.pdf

- **Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection** (**Annexe 4**) remplie et signé;

Deuxième partie : proposition financière

La proposition financière doit se faire au moyen du **formulaire de réponse obligatoire pour la proposition financière** (**annexe 5**) **par lot** et doit être envoyée dans une enveloppe intérieure séparée et fermée.

Tous les prix doivent être exprimés hors TVA, soit en euros (pour les lots 1-AT; 2-BE ; 6-CY ; 8-DE ; 10-EE ; 11-ES ; 12 -FI; 13-FR; 15-GR; 18-IE; 19-IT; 20-LI; 21-LU; 22-LV; 23-NL; 26-PT; 29-SI; 30-SK) soit en euros ou en monnaie locale au choix du soumissionnaire (pour les lots 3-BG ; 4-CA ; LOT 5-CH ; 7-CZ ; 9-DK ; 14-GB; 16-HR; 17-HU; 24-NO; 25-PL; 27-RO; 28-SE; 31-US), et inclure tous les frais. Aux fins de l'évaluation des offres, les prix exprimés en monnaie locale seront convertis en euros, en utilisant le taux de change publié au Journal officiel de l'Union européenne, applicable à la date limite fixée pour la présentation des offres.

Conformément aux articles 3 et 4 du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, l'Union européenne est exonérée de tous impôts, taxes et droits, y compris de la taxe sur la valeur ajoutée (« la TVA »). Ces droits ne peuvent donc entrer dans le calcul du prix de l'offre. Si le soumissionnaire pense devoir imputer la TVA, le montant de celle-ci doit être indiqué séparément. La TVA ne sera pas prise en compte lors de l'examen des prix indiqués dans les différentes offres.

Les coûts supportés pour la préparation et la soumission des offres sont à la charge des soumissionnaires et ne seront pas remboursés.

Les offres sont fermes et non révisables.

Troisième partie : l'offre technique

La proposition technique doit se faire au moyen du **formulaire de réponse obligatoire pour l´offre technique** (**annexe 6**) **par lot** et doit être envoyée dans une enveloppe intérieure séparée et fermée.

La proposition technique étant une partie essentielle de l'offre, il est indispensable qu'elle soit conforme à toutes les exigences obligatoires figurant dans les spécifications techniques.

2. Soumission de l´offre et exécution du contrat

La soumission d'une offre implique l'acceptation de toutes les conditions figurant dans le cahier des charges et dans le modèle de contrat annexé.

L'offre doit rester valide pendant une période de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres indiquée au point IV.2.2 de l'avis de marché. Si le contrat initial est renouvelé, l'offre reste valable pour ces renouvellements.

Dès le moment où la Cour de justice a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celle-ci et est traité de façon confidentielle.

3. Absence d´obligation d´attribuer le marché

La mise en concurrence ou le lancement de l'appel d'offres n'implique nullement que la Cour de justice est obligée d'attribuer le marché. La Cour de justice n'est redevable d'aucune indemnisation à l'égard des soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue.

Il en va de même si elle renonce au marché ou annule la procédure de passation du marché. Le cas échéant, cette décision sera motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

4. Protection des données

Le suivi de toute réponse à l'appel à la concurrence entraînera l'enregistrement et le traitement des données à caractère personnel contenues dans l'offre du soumissionnaire (exemples: nom, adresse, numéro de téléphone ou de fax, adresse de courrier électronique, régime juridique du soumissionnaire, etc.).

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire ou aux entités sur la capacité desquelles il compte s'appuyer, ou aux personnes qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance du soumissionnaire ou de ces entités, ou ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur ceux-ci, qui se trouvent dans l'une des situations visées aux articles 106 et 107du RF, sont enregistrées dans la base de données prévue par l'article 108 du même règlement et peuvent être communiquées aux personnes selon les conditions prévues par l'article 108 du RF.

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire (en particulier des données d'évaluation) peuvent être générées par les personnes participant à l'ouverture et surtout à l'évaluation des offres.

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire peuvent, le cas échéant, être générées dans le cadre de mesures de publicité (avis d'attribution publié au Journal officiel, liste annuelle des contractants publiée au Journal officiel, etc.) visées aux articles 123 et 124 des RAP lorsque le marché public lui est attribué.

Dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence, les catégories de données suivantes peuvent être traitées:

- nom, adresse, numéro de téléphone et de télécopieur, adresse de courrier électronique ;
- données contenues dans le passeport ou le certificat de nationalité (copie) ;
- preuve du statut d'indépendant, preuve du statut fiscal ;
- données bancaires (numéro de compte, nom de la banque, code IBAN) ;
- données contenues dans un extrait de casier judiciaire, un certificat attestant le non-paiement des cotisations de sécurité sociale ou d'impôts ;
- curriculum vitae ;
- liste des principales publications ou réalisations ;

- déclaration mentionnant le chiffre d'affaires du soumissionnaire ;
- déclaration des banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- autres données en rapport avec le candidat ou soumissionnaire transmises par ce dernier dans le cadre de la procédure de passation de marché.

Toutes ces données seront traitées par la Cour de justice de l'Union européenne conformément aux exigences du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2000, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Sauf indication contraire, les données à caractère personnel traitées sont nécessaires aux fins de l'évaluation de votre offre et seront traitées exclusivement à ces fins par la Direction de la Bibliothèque de la Cour de justice, par la direction « budget et affaires financières » de la Cour de justice et le comité d'évaluation des offres et demandes de participation visé à l'article 158 des RAP, sans préjudice d'une éventuelle transmission de ces données aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection conformément au droit de l'Union européenne. Ainsi, la Cour des Comptes, le comité spécialisé en matière d'irrégularités financières, l'auditeur interne (dans le cadre des fonctions qui lui sont dévolues par les articles 98 à 100 du règlement financier), le Parlement européen (dans le cadre de la procédure de décharge), l'OLAF, le comité de surveillance de l'OLAF [en application de l'article 15 du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 du Parlement européen et du Conseil, du 11 septembre 2013, relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil], le Tribunal de l'Union européenne et la Cour de justice de l'Union européenne, les tribunaux compétents (généralement le tribunal luxembourgeois) en cas de litige portant sur l'exécution du marché, le Président et le Greffier de la Cour de justice de l'Union européenne ainsi que les fonctionnaires qui les assistent dans le cadre des responsabilités qui leur sont dévolues par l'article 20 du règlement de procédure de la Cour de justice de l'Union européenne et le conseiller juridique pour les affaires administratives peuvent aussi être destinataires dans le cadre de leurs attributions respectives.

En vertu de l'article 48 du RF, les documents relatifs au marché et contenant les données à caractère personnel sont conservés pendant une période de cinq ans au moins à compter de la date d'octroi de la décharge par le Parlement européen pour l'année budgétaire à laquelle ces documents se rapportent ou, s'agissant des opérations non définitivement closes, au-delà de la période susmentionnée et jusqu'à la fin de l'année suivant celle de la clôture desdites opérations. Toutefois, les données à caractère personnel contenues dans les pièces justificatives sont supprimées si possible lorsqu'elles ne sont pas nécessaires aux fins de la décharge budgétaire, du contrôle et de l'audit.

Les personnes auxquelles se rapportent des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent appel à la concurrence peuvent, sur demande, obtenir la communication de leurs données à caractère personnel et la rectification de données inexactes ou incomplètes. Pour toute question au sujet du traitement de ces données à caractère personnel, les personnes concernées sont priées de s'adresser au service responsable à l'adresse de courrier électronique

biblio_curia_marches_publics@curia.europa.eu. Elles ont également le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données.

Le(s) représentant(s) du soumissionnaire est (sont) tenu(s) d'informer les personnes auxquelles se rapportent des données à caractère personnel utilisées dans le cadre de la présente procédure d'appel à la concurrence de la nature, des finalités et des caractéristiques du traitement (catégories de données, de destinataires, délai de conservation, etc.) ainsi que des droits décrits ci-dessus.

ANNEXES

Liste des annexes au cahier de charges :

ANNEXE 1 : Formulaire d'identification du soumissionnaire et sous-traitance

ANNEXE 2 : Formulaires de réponse obligatoires pour l'entité légale

ANNEXE 3 : Formulaire de réponse obligatoire pour l'identification financière

ANNEXE 4 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d’exclusion et aux critères de sélection

ANNEXE 5 : Formulaire de réponse obligatoire pour la proposition financière

ANNEXE 6 : Formulaire de réponse obligatoire pour la proposition technique

ANNEXE 7 : Politique environnementale de la Cour de justice

ANNEXE 8 : Projet de contrat-cadre

ANNEXE 1
Formulaire d'identification du soumissionnaire

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint l'offre présentée par [*nom du soumissionnaire*] en réponse à l'appel d'offres **CJ-PROC-15/011** *(***Fourniture d'abonnements aux périodiques** et annuaires **en format papier ou en formats papier et numérique***).*

1. Personne habilitée à signer le contrat au nom du soumissionnaire	
TITRE	M./Mme/Dr/autre (*biffer les mentions inutiles ou compléter si nécessaire)* ……
NOM	Nom (en lettres majuscules):..... Prénom:.....
FONCTION	
ADRESSE	
COORDONNÉES	Téléphone (ligne directe): Télécopieur (ligne directe): Adresse électronique:
2. Personne de contact (si différente de la personne mentionnée au point 1)	
TITRE	M./Mme/Dr/autre……(biffer les mentions inutiles ou compléter si nécessaire)
NOM	Nom (en lettres majuscules):..... Prénom:.....
FONCTION	
ADRESSE	
COORDONNÉES	Téléphone (ligne directe): Télécopieur (ligne directe): Adresse électronique:

Justification de la sous-traitance et rôle, activités et responsabilités des sous-traitants

Votre offre prévoit-elle de recourir à la sous-traitance ? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez compléter les points suivants pour chacun des sous-traitants

Liste des sous-traitants :

Nom du sous-traitant :

Rôle, activités et responsabilités du sous-traitant :

Services à affecter et ressources à fournir :

Volume ou proportion de la sous-traitance :

Date, cachet et signature

ANNEXE 2

Formulaire de réponse obligatoire pour l'entité légale

Disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

ENTITE LEGALE

PRIVACY STATEMENT http://ec.europa.eu/budget/execution/legal_entities_fr.htm

SOCIETE PRIVEE

FORME JURIDIQUE	
ONG	OUI ☐ NON ☐ (Organisation Non Gouvernementale)
NOM(S)	
ACRONYME	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
VILLE	
PAYS	
TVA (1)	
LIEU D'ENREGISTREMENT	
DATE D'ENREGISTREMENT	D D M M Y Y Y Y
N° DE REGISTRE (2)	
TELEPHONE	FAX
E-MAIL	

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE ""ENTITE LEGALE"" COMPLETEE,SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:
1. UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT 2.
2. UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P.EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE,...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

ENTITE LEGALE

PRIVACY STATEMENT http://ec.europa.eu/budget/execution/legal_entities_fr.htm

ENTITE DE DROIT PUBLIC

FORME JURIDIQUE	
ONG	OUI ☐ NON ☐ (Organisation Non Gouvernementale)
NOM(S)	
ACRONYME	
ADRESSE OFFICIELLE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
VILLE	
PAYS	
TVA**	
LIEU D'ENREGISTREMENT	
DATE D'ENREGISTREMENT	D D M M Y Y Y Y
N° DE REGISTRE	
TELEPHONE	FAX
E-MAIL	

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:
** UNE COPIE DE LA RESOLUTION, LOI, ARRETE OU DECISION ETABLISSANT L'ENTITE CONCERNEE*
** A DEFAUT : TOUT AUTRE DOCUMENT OFFICIEL QUI PROUVE L'ETABLISSEMENT DE L'ENTITE CONCERNEE PAR LES AUTORITES NATIONALES*
*** SI CE CHAMP EST REMPLI, MERCI DE JOINDRE UN DOCUMENT "TVA" OFFICIEL*

DATE:	CACHET
NOM + FONCTION DU REPRESENTANT AUTORISE	
SIGNATURE	

ENTITE LEGALE

PRIVACY STATEMENT http://ec.europa.eu/budget/execution/legal_entities_fr.htm

PERSONNE PHYSIQUE

NOM	
PRENOM(S)	
(NOM 2)	
(NOM 3)	
ADRESSE OFFICIELLE	

(Adresse officielle = Votre adresse PERMANENTE: en général celle qui figure sur votre carte d'identité.)

CODE POSTAL BOITE POSTALE

LOCALITE

PAYS

** N° TVA

N° CARTE D'IDENTITE ☐

N° PASSEPORT ☐

DATE DE NAISSANCE D D M M Y Y Y Y LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE

TELEPHONE FAX

E-MAIL

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE ET SIGNEE ACCOMPAGNEE D' UNE PHOTOCOPIE LISIBLE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU PASSEPORT

*** SI CE CHAMP EST REMPLI, MERCI DE JOINDRE UN DOCUMENT "TVA" OFFICIEL*

DATE ET SIGNATURE

ANNEXE 3

Formulaires de réponse obligatoires pour l'identification financière

Disponible à l'adresse suivante:

http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-08/fichebancaire_fr.pdf

Imprimer le formulaire

SIGNALETIQUE FINANCIER

Cette information sera stockée dans le système comptable de la Cour de Justice pour être utilisée dans les procédures de paiement.
Le personnel de la Cour de Justice en charge de ces procédures pourra consulter les informations à cette fin.

INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE

NOM			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS		NUMÉRO TVA	
CONTACT			
TÉLÉPHONE		FAX	
E-MAIL			

BANQUE

NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE DE L'AGENCE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
BIC/SWIFT			
NUMÉRO DE COMPTE			
IBAN (1)			

REMARQUES :

CACHET DE LA BANQUE + SIGNATURE du REPRÉSENTANT DE LA BANQUE (Les deux obligatoires)(2)	DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Si le code IBAN (International Bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.
(2) Le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis au cas où une copie d'un extrait de compte bancaire récent est jointe à cette demande. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas.

ANNEXE 4

Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection

[Le][La] soussigné[e] [*nom du signataire du présent formulaire*]:

(*uniquement pour les personnes physiques*) se représentant [lui][elle]-même	(*uniquement pour les personnes morales*) représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de passeport:	Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA:

1) déclare que la personne susmentionnée se trouve/ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:

SITUATION D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE	OUI	NON
a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par les législations ou réglementations nationales;	☐	☐
b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit du pays où elle est établie, à celui du pays où le pouvoir adjudicateur se situe ou à celui du pays où le marché doit être exécuté;	☐	☐
c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères de sélection ou dans l'exécution d'un marché;	☐	☐

ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence;	☐	☐
iii) violation de droits de propriété intellectuelle;	☐	☐
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution;	☐	☐
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	☐	☐
d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) fraude, au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995;	☐	☐
ii) corruption, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'UE, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou telle qu'elle est définie dans les dispositions légales du pays où le pouvoir adjudicateur se situe, du pays où la personne est établie ou du pays où le marché doit être exécuté;	☐	☐
iii) participation à une organisation criminelle telle qu'elle est définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil;	☐	☐
iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels qu'ils sont définis à l'article 1er de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil;	☐	☐
v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies respectivement à l'article 1er et à l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision;	☐	☐
vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	☐	☐
e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché financé par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles, d'audits ou d'enquêtes effectués par un ordonnateur, l'OLAF ou la Cour des comptes;	☐	☐
f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	☐	☐
g) en cas de faute professionnelle grave, de fraude, de corruption, d'autres infractions pénales, de manquements graves dans l'exécution d'un marché ou d'irrégularités, elle tombe sous le coup:	☐	☐

i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par la Cour des comptes, l'OLAF ou le service d'audit interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE; ii. de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle; iii. de décisions de la BCE, de la BEI, du Fonds européen d'investissement ou d'organisations internationales; iv. de décisions de la Commission relatives à la violation des règles de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou v. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE.		

[Uniquement pour les personnes morales autres que les États membres et les autorités locales; autrement supprimer le présent tableau]

2) déclare qu'une personne physique qui est un membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts) se trouve/ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:

SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES AYANT LE POUVOIR DE REPRESENTATION, DE DECISION OU DE CONTROLE A L'EGARD DE LA PERSONNE MORALE	OUI	NON
Situation visée au point c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	☐	☐
Situation visée au point d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	☐	☐
Situation visée au point e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	☐	☐
Situation visée au point f) ci-dessus (irrégularité)	☐	☐

3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve/ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:

SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI REPONDENT INDEFINIMENT DES DETTES DE LA PERSONNE	OUI	NON	Sans

MORALE			objet
Situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	☐	☐	☐
Situation visée au point b) ci-dessus (non-respect du paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	☐	☐	☐

4) déclare que la personne susmentionnée se trouve/ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:

MOTIFS DE REJET DE LA PRESENTE PROCEDURE	OUI	NON
h) elle n'a pas faussé la concurrence en ayant déjà participé à la préparation de documents de marché pour la présente procédure de passation de marché;	☐	☐
i) elle a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché;	☐	☐
5) reconnaît que la personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.		

MESURES CORRECTRICES

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne indique les mesures qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, démontrant ainsi sa fiabilité. Il peut s'agir de mesures prises, par exemple, au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, d'indemniser le dommage ou de payer les amendes. Les preuves documentaires pertinentes démontrant de manière adéquate les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point d) de la présente déclaration.

JUSTIFICATIFS SUR DEMANDE

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne fournit des informations sur les personnes qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, ainsi que les justificatifs suivants concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

Pour les cas mentionnés aux points a), c), d) ou f), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Pour les cas mentionnés aux points a) ou b), des certificats récents délivrés par les autorités compétentes de l'État concerné sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les

impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

Si la personne a déjà présenté de tels justificatifs aux fins d'une autre procédure et si la date de délivrance de ces documents n'excède pas un an et qu'ils sont toujours valables, la personne atteste sur l'honneur que les preuves documentaires ont déjà été fournies et qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation.

6) déclare que la personne susmentionnée satisfait/ne satisfait pas aux critères de sélection prévus par le cahier des charges:			
CRITERES DE SELECTION	OUI	NON	Sans objet
7) elle a la capacité à exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section VII.2.ii du cahier des charges;	☐	☐	☐
8) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section VII.2.i du cahier des charges;	☐	☐	☐
9) elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, mentionnés à la section VII.2.ii du cahier des charges.	☐	☐	☐
10) déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du cahier des charges et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.			

Nom et prénoms Date Signature

ANNEXE 5

Formulaire de réponse obligatoire pour la proposition financière

APPEL D'OFFRES: CJ-PROC-15/011

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer les prix hors TVA.

Les soumissionnaires sont invités à remplir le tableau ci-dessous avec, d'une part, les prix par titre et la devise correspondante (euro ou une autre monnaie locale) pour les abonnements actuels et, d'autre part, le pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements, **tous frais compris et hors TVA**, auxquels ils s'engagent dans le cadre de leur offre financière.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que le coût éventuellement engendré par un des services offerts dans l'offre technique, devra être inclus dans l'offre financière.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être pris en compte en dehors des éléments inscrits dans le formulaire de soumission financière.

L'offre financière doit être claire et précise. Toute offre incluant des mentions empêchant la comparaison des offres (telles que « A discuter », « Dépendant de x », « Non compris », etc.) pourra être considérée comme irrégulière et écartée. Il en ira de même pour les offres référant à des éléments externes, ne figurant pas explicitement dans l'offre (tels que des références à des contrats existants mais distincts).

LOT 1 AT (Autriche) SOUMISSIONNAIRE[14] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	51
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	31

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	Titre	Format	Prix offert 2017
1	sans	Abfallwirtschaftsrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print	
2	sans	Agrarrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print	
3	sans	Altersdiskriminierung : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print	
4	sans	Austrian yearbook on international arbitration, MANZ Verlag Wien	print	
5	sans	Beihilferecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print	
6	sans	BGBl-Index, Trauner Verlag	print	
7	sans	Datenschutzrecht und E-Government : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
8	1022-9418	Ecolex : Fachzeitschrift für Wirtschaftsrecht	print	
9	sans	Energiewirtschaft : Jahrbuch, Energiewirtschaft, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
10	sans	Entscheidungen des Obersten Gerichtshofes in Sozialrechtssachen : (SSV-NF) : im Anhang: Entscheidungen der Bundesschiedskommission und der Landesberufungskommissionen / herausgegeben von Wilhelm Resch und Peter Bauer - Manz	print	
11	sans	Entscheidungen des österreichischen Obersten Gerichtshofes in Zivilsachen, Verl. Österreich	print	
12	sans	Erkenntnisse und Beschlüsse des Verwaltungsgerichtshofes - A Teil, Manz	print	
13	sans	Erkenntnisse und Beschlüsse des Verwaltungsgerichtshofes - F Teil, Manz	print	
14	sans	Europarecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
15	sans	Geistiges Eigentum : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
16	2306-3734	ICL-Journal : Vienna journal on international constitutional law	print+internet via login	
17	sans	Index ... : systematisches Verzeichnis des geltenden Bundesrechts, Verl. Österreich	print	
18	sans	Jahrbuch Zivilrecht : die gesamte aktuelle Gesetzgebung und Rechtsprechung im Überblick, LexisNexis ARD Orac	print	
19	0943-4011	Journal für Rechtspolitik	print	
20	1813-3517	Journal für Strafrecht : JSt : Zeitschrift für Kriminalrecht, Strafvollzug und soziale Arbeit	print	
21	1019-5394	Juridikum : Zeitschrift für Kritik, Recht, Gesellschaft	print	
22	0022-6912	Juristische Blätter + Wirtschaftrechtliche Blätter	print	
23	sans	Konsumentenpolitisches Jahrbuch, Verlag Österreich	print	
24	0257-3822	Medien und Recht : internationale Rundschau : MR-Int	print	

[14] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

25	0257-3822	Medien und Recht : Zeitschrift für Medien- und Kommunikationsrecht	print	
26	1727-057X	Migralex : Zeitschrift für Fremden- und Minderheitenrecht	print	
27	1815-1604	Newsletter Menschenrechte / Österreichisches Institut für Menschenrechte	print	
28	sans	Öffentliches Recht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
29	0029-8921	Österreichische Blätter für gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht	print	
30	0029-9251	Österreichische Juristen-Zeitung	print	
31	1729-9101	Österreichische Zeitschrift für Kartellrecht : ÖZK = Austrian competition journal	print	
32	0379-4407	Österreichische Zeitschrift für Wirtschaftsrecht : Beiträge zum Recht der Wirtschaft, Umwelt und Technik / Herausgeber: Österreichisches Normungsinstitut	print	
33	sans	Österreichischer Amtskalender, Verl. Österreich	print	
34	1013-9486	Österreichisches Recht der Wirtschaft	print+internet via login	
35	sans	Sammlung arbeitsrechtlicher Entscheidungen, MANZ	print	
36	sans	Sozialversicherungsrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
37	sans	Tourismusrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
38	sans	Verfassungstag : anläßlich der Wiederkehr des Tages der Beschlußfassung über das Bundes-Verfassungsgesetz und der Einrichtung der österreichischen Verfassungsgerichtsbarkeit, Österreichische Staatsdruckerei	print	
39	0930-3855	Wirtschaftsrechtliche Blätter	print	
40	sans	Yearbook on international arbitration, Intersentia	print	
41	2309-5113	Zeitschrift der Verwaltungsgerichtsbarkeit : ZVG	print	
42	0044-2321	Zeitschrift für Arbeitsrecht und Sozialrecht	print	
43	2071-7059	Zeitschrift für Beihilfenrecht : Beihilfenpolitik in Europa, Deutschland und Österreich : BRZ	print	
44	2191-3412	Zeitschrift für europäisches Unternehmens- und Verbraucherrecht : euvr = Journal of European consumer and market law	print	
45	0514-275x	Zeitschrift für Europarecht, internationales Privatrecht und Rechtsvergleichung	print	
46	2226-0412	Zeitschrift für Familien- und Erbrecht : EF-Z	print	
47	0948-4396	Zeitschrift für öffentliches Recht : ZÖR = Journal of public law	print	
48	1680-6492	Zeitschrift für Vergaberecht und Bauvertragsrecht : ZVB	print	
49	1017-3463	Zeitschrift für Verwaltung	print+internet via login	
50	sans	Zivilverfahrensrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print	
51	0069-7133	Commonwealth Law Reports, bound volumes	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[15] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[16]

[15] " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

16 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 2 BE (Belgique) **SOUMISSIONNAIRE[17] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**60**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**36**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1783-3639	ACE : comptabilité, fiscalité, audit, droit des affaires au Luxembourg	print+internet via login	
2	0771-4084	Administration publique : revue du droit public et des sciences administratives. [Partie] T	print	
3	0770-6472	Annales de droit de Louvain / Association des diplômés en droit de l'Université catholique de Louvain	print	
4	0779-0449	Annales du droit luxembourgeois	print	
5	0066-2461	Annuaire administratif et judiciaire de Belgique	print	
6	1782-4853	Annuaire de droit européen	print	
7	2211-8276	Arbeidsrecht geannoteerd	print	
8	0007-9758	Cahiers de droit européen	print	
9	1373-3451	CBR Jaarboek	print	
10	sans	Codex aanvullende sociale verzekeringen / Y. Stevens - Die Keure	print	
11	sans	Codex sociale zekerheid, Die Keure	print	
12	2034-8770	Cyprus human rights law review	print	
13	sans	DA : revue internationale du droit des affaires = OR : internationaal tijdschrift voor ondernemingsrecht + supplement DA OR Actualité = DA OR Actualiteit, Bruxelles, Carrefour interdisciplinaire entreprises administrations universités	print	
14	1370-6888	Droit de la consommation = Consumentenrecht	print	
15	0771-7962	Euro-Guide	print	
16	0775-3209	European journal of consumer law = Revue européenne de droit de la consommation	print	
17	2031-9525	European labour law journal	print	
18	0014-3154	European transport law : journal of law and economics = Droit européen des transports : revue juridique et économique = Europäisches Transportrecht : juristische und wirtschaftliche Zeitschrift = Diritto europeo dei trasporti : rivista giuridica ed economica = Derecho europeo de transportes : revista juridica y economica = Europees vervoerrecht : juridisch en economisch tijdschrift	print	
19	1374-1128	Gerechtelijk zakboekje = Memento judiciaire	print	

[17] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

20	2034-5275	International journal of procedural law : IJPL = Revue internationale de droit processuel : RIDP = Internationale Zeitschrift für Zivilprozessrecht : IZZP = Revista Internacional de Derecho Procesal = Revista Internazionale di Diritto Processuale	print	
21	1784-6188	Ius & actores : revue des acteurs de la justice et du recouvrement = Tijdschrift voor de actoren van het gerecht en de invordering	print	
22	sans	Jaarboek energierecht, Intersentia	print	
23	sans	Jaarboek overheidsopdrachten = Chronique des marchés publics -Bruxelles, EBP	print	
24	0773-3453	Journal de droit fiscal	print	
25	0021-812x	Journal des tribunaux	print	
26	2030-8590	Journal des tribunaux. Luxembourg	print	
27	2294-9313	Journal européen des droits de l'homme = European journal of human rights	print	
28	0778-9009	JTT : droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit judiciaire social, droit pénal social = Arbeidsrecht, sociale zekerheid, sociaal procesrecht, sociaal strafrecht	print	
29	sans	La société en poche : Luxembourg, Kluwer België	print	
30	1372-3715	L'observateur de Bruxelles : la revue d'information juridique européenne de la Délégation des barreaux de France	print	
31	1023-263x	Maastricht journal of European and comparative law	print	
32	sans	Marktpraktijken : intellectuele eigendom en mededinging : jaarboek, Kluwer België	print	
33	2032-2844	New journal of European criminal law : NJECL	print	
34	0031-2614	Pasicrisie belge : recueil général de la jurisprudence des cours et tribunaux de Belgique et du Conseil d'Etat de Belgique	print	
35	0031-2630	Pasinomie belge : collection complète des lois, décrets, arrêtés et réglements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique	print	
36	1782-3463	Rechtskundig weekblad	print	
37	1374-2558	Revue belge de droit constitutionnel	print	
38	0035-0788	Revue belge de droit international = Belgisch tijdschrift voor internationaal recht = Belgian review of international law	print	
39	0035-0834	Revue belge de sécurité sociale	print	
40	0035-0966	Revue critique de jurisprudence belge	print	
41	0772-8050	Revue de droit commercial belge = Tijdschrift voor Belgisch handelsrecht	print	
42	0779-5572	Revue de droit de l'ULB	print	
43	0035-1083	Revue de droit intellectuel : l'ingénieur conseil	print	
44	0035-1113	Revue de droit social = Tijdschrift voor sociaal recht	print	
45	0774-8108	Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles	print	
46	0778-1695	Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège	print	
47	1152-9172	Revue des affaires européennes	print	
48	0776-8591	Revue du droit des étrangers	print	
49	2295-9416	Revue européenne et internationale de droit fiscal	print	

50	1010-8831	Revue internationale de droit économique	print	
51	2295-4058	Revue internationale des services financiers	print	
52	0303-965x	Revue internationale des sciences administratives	print	
53	0777-3579	Revue trimestrielle des droits de l'homme	print	
54	0770-2965	Studia diplomatica	print	
55	0775-2814	Tijdschrift voor Belgisch burgerlijk recht = Revue générale de droit civil belge	print	
56	0040-7437	Tijdschrift voor bestuurswetenschappen en publiekrecht	print	
57	sans	Tijdschrift voor internationale handel en transportrecht	print+internet via login	
58	1379-4930	Tijdschrift voor strafrecht	print	
59	0776-8605	Tijdschrift voor vreemdelingenrecht	print	
60	1373-9743	Tijdschrift voor wetgeving	print	
61	sans	TRV-RPS : Roularta Media Group	Print+internet	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[18] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[19]

[18] " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

19 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 3 BG (Bulgarie) SOUMISSIONNAIRE[20] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**16**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**10**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	sans	Административно правосъдие	print	
2	0005-4283	Български език, БАН, Института за български език + supplement	print	
3	1311-2880	Бюлетин на Върховния касационен съд	print	
4	0205-0900	Държавен вестник : официално издание на Република България	print	
5	1314-4847	Европейски правен преглед	print	
6	1312-9503	Информационен бюлетин по труда	print	
7	1314-5126	Норма : правното списание	print	
8	0204-8523	Общество и право	print	
9	1310-7348	Правна мисъл	print	
10	1312-9473	Собственост и право	print	
11	sans	Счетоводство данъци и право	print	
12	0861-1815	Съвременно право	print	
13	1312-9481	Труд и право	print	
14	1312-9511	Търговско и облигационно право	print	
15	0861-6892	Търговско право	print	
16	1311-3488	Юридически свят = Юридический мир = Juridical world	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[21] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[22]

[20] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

21 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

22 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 4 CA (Canada) **SOUMISSIONNAIRE[23] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**2**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**2**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0701-158X	Annals of air and space law = Annales de droit aérien et spatial	print	
2	0703-6337	Journal of European integration	print+internet via IP	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[24] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[25]

[23] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

24 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

25 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 5 CH (Suisse) **SOUMISSIONNAIRE[26] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**30**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**18**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1660-3362	Aktuelle juristische Praxis = Pratique juridique actuelle	print	
2	1020-4997	Annual report ... / World Trade Organization	print	
3	1662-2022	BVGE : Entscheide des Schweizerischen Bundesverwaltungsgerichts = ATAF : arrêts du Tribunal administratif fédéral suisse = DTAF : decisioni del Tribunale amministrativo federale svizzero = DTAF : decisiuns dal Tribunal administrativ federal svizzer	print	
4	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). I. Teil, Verfassungsrecht (inkl. Kompetenzkonflinkte) = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). Ire partie, Droit constitutionnel (y compris les conflits de compétence) = Decisioni del Tribunale federale svizzero :	print	
5	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). II. Teil, Verwaltungsrecht und internationales öffentliches Recht (inkl. Klagen aus dem öffentlichen Recht)	print	
6	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). III. Teil, Zivilrecht und Schuldbetreibungs- und Konkursrecht = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). IIIe partie, Droit civil et poursuite pour dettes et faillite = Decisioni del Tribunale federale svizzero	print	
7	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). IV. Teil, Strafrecht und strafvollzug = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). IVe partie, Droit pénal, exécution des peines = Decisioni del Tribunale federale svizzero	print	

[26] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

8	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). V. Teil, Sozialversicherungsrecht = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). Ve partie, Droit des assurances sociales = Decisioni del Tribunale federale svizzero	print	
9	sans	Estadísticas del comercio internacional, Organización Mundial del Comercio	print	
10	sans	Finanzmarktrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print	
11	sans	Gesellschaftsrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print	
12	1020-5012	Informe anual ... / Organización Mundial del Comercio	print	
13	sans	Informe sobre el comercio mundial, Organización Mundial del Comercio	print	
14	sans	International Trade statistics, World Trade Organization	print	
15	sans	Internationales Zivilprozessrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print	
16	sans	Jahrbuch für Migrationsrecht - Bern : Stämpfli	print	
17	sans	Kartellrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print	
18	sans	Kennzeichenrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print	
19	1020-5004	Rapport annuel ... / Organisation mondiale du commerce	print	
20	sans	Rapport sur le commerce mondial …, Organisation mondiale du commerce	print	
21	0378-5599	Revue internationale du travail	print+internet via IP	
22	1421-9158	RPW : Recht und Politik des Wettbewerbs = DPC : Droit et politique de la concurrence = DPC : Diritto e politica della concorrenza / Herausgeber = éditeur = editore: Wettbewerbskommission	print	
23	0036-7613	Schweizerische Juristen-Zeitung = Revue suisse de jurisprudence + Zeitschrift für Europarecht	print	
24	1018-7987	Schweizerische Zeitschrift für Wirtschafts- und Finanzmarktrecht = Revue suisse de droit des affaires et du marché financier = Swiss review of business and financial market law	print	
25	sans	Schweizerisches Jahrbuch für Europarecht = Annuaire suisse de droit européen, - Bern : Stämpfli	print	
26	sans	Statistiques du commerce international, Organisation mondiale du commerce	print	
27	sans	Wirtschaftsrecht Schweiz-EU : Überblick und Kommentar - Zürich : Dike	print	
28	1011-4548	World competition : law and economics review	print	
29	sans	World trade report ... / World Trade Organization	print	
30	0254-945x	Zeitschrift für schweizerisches Recht = Revue de droit suisse = Revista de diritto svizzero = Revista da dretg svizzer. I. Halbband	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[27] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[28]

27 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

28 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 6 CY (Chypre) SOUMISSIONNAIRE[29] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**4**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**3**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	2301-2048	The Cyprus yearbook of international law	print	
2	2301-2307	Επετηρίδα κυπριακού και ευρωπαϊκού δικαίου = Cyprus and European law yearbook]	print	
3	1986-2342	Επιθεώρηση οικογενειακού δικαίου : τριμηνιαίο νομικό περιοδικό	print	
4	1017-7353	Κυπριακό νομικό βήμα	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[30] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[31]

[29] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

30 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

31 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 7 CZ (République Tchèque) SOUMISSIONNAIRE[32] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**15**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**9**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1804-1183	Antitrust : revue soutěžního práva = Revue of competition law	print+internet	
2	1210-6348	Bulletin advokacie	print	
3	1213-4678	Common Law Review	print	
4	1214-6005	Judikatura Evropského soudního dvora	print+internet via login (Pravnicke Forum)	
5	1212-9909	Jurisprudence : specialista na komentování judikatury	print+internet via login (Pravnicke Forum)	
6	1210-6410	Právní rozhledy : časopis pro všechna právní odvětví	print	
7	1212-2211	Přehled rozsudků Evropského soudu pro lidská práva	print+internet via login (Pravnicke Forum)	
8	1805-6822	Rekodifikace & praxe	print+PDF	
9	1214-6056	Sbírka rozhodnutí Nejvyššího správního soudu	print	
10	sans	Sbírka soudních rozhodnutí a stanovisek / Nejvyšší soud České republiky, Orac	print	
11	1214-3839	Sbírka soudních rozhodnutí a stanovisek : výběr z rozhodnutí Evropského soudu pro lidská práva ve Strasbourgu / Nejvyšší soud České republiky	print	
12	1211-1244	Sbírka zákonů : Česká republika	print	
13	1211-8362	Soudní judikatura : rozhodnutí soudů ČR	print+internet via login (Pravnicke Forum)	
14	1211-4405	Soudní rozhledy : měsíčník české, zahraniční a evropské judikatury	print	
15	1213-5313	Trestněprávní revue	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[33] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[34]

[32] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

33 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

LOT 8 DE (Allemagne) SOUMISSIONNAIRE[35] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**138**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**83**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0340-840x	Agrar- und Umweltrecht : Zeitschrift für das gesamte Recht der Landwirtschaft, der Agrarmärkte und des ländlichen Raumes / herausgegeben von der Deutschen Gesellschaft für Agrarrecht	print	
2	sans	Anwaltsrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print	
3	sans	Anwaltsverzeichnis : Verzeichnis der in der Bundesrepublik Deutschland, Deutscher Anwaltverein	print	
4	0003-7648	Arbeit und Recht : deutsches und europäisches Arbeitsrecht + Soziales Recht : wissenschaftliche Zeitschrift für Arbeits- und Sozialrecht/ Herausgeber Deutscher Gewerkschaftsbund	print+internet via login	
5	0003-8911	Archiv des öffentlichen Rechts	print+internet via IP	
6	0003-892x	Archiv des Völkerrechts	print+internet via IP	
7	0003-8997	Archiv für die civilistische Praxis	print+internet via IP	
8	0001-2343	Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie / Herausgeber Internationale Vereinigung für Rechts- und Sozialphilosophie (IVR)	print+internet via IP	
9	0867-3411	Bibliotheksdienst	print	
10	0341-1095	Bundesgesetzblatt. Teil I / Bundesminister der Justiz	print	
11	0341-1109	Bundesgesetzblatt. Teil II / Bundesminister der Justiz	print	
12	1868-5153 (print)	China-EU law journal	print+internet enhanced via IP	
13	1610-7608	Computer und Recht : Forum für die Praxis des Rechts der Datenverarbeitung, Information und Automation + Computer und Recht : international	print	

34 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

[35] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

14	0341-3977	Das Standesamt : Zeitschrift für Standesamtswesen, Familienrecht, Staatsangehörigkeitsrecht, Personenstandsrecht, internationales Privatrecht des In- und Auslandes / herausgegeben vom Bundesverband der Deutschen Standesbeamtinnen und Standesbeamten	print	
15	0005-9935	Der Betrieb : Wochenschrift für Betriebswirtschaft, Steuerrecht, Wirtschaftsrecht, Arbeitsrecht	print+internet via login	
16	0340-7918	Der Betriebs-Berater : Zeitschrift für Recht und Wirtschaft + supplements	print+internet via login	
17	0038-884X	Der Staat : Zeitschrift für Staatslehre, Öffentliches Recht und Verfassungsgeschichte + Beihefte zu "Der Staat"	print+internet via IP	
18	1439-6777	Der Umsatzsteuer-Berater : der Informationsdienst für die umsatzsteuerliche Beratungspraxis + EU-Umsatz-Steuerberater : der Informationsdienst zu EG-Richtlinien und EuGH-Rechtsprechung	print+internet via login	
19	0012-1363	Deutsches Verwaltungsblatt : Zeitschrift für Verwaltungsrecht	print+internet via login	
20	0340-6881	Die deutsche Rechtsprechung auf dem Gebiete des internationalen Privatrechts	print	
21	0029-859x	Die öffentliche Verwaltung	print	
22	0755-3579	Die Sozialgerichtsbarkeit	print+internet via login	
23	0042-4498	Die Verwaltung : Zeitschrift für Verwaltungsrecht und Verwaltungswissenschaften	print+internet via IP	
24	0421-2991	Entscheidungen der Finanzgerichte + Beratersicht zur Steuerrechtsprechung : BeSt, Quartalsbeilage zu EFG und HFR / herausgegeben auf Veranlassung der Finanzgerichte der Bundesrepublik und unter Mitwirkung des Verwaltungsgerichts Berlin	print+internet via login	
25	0435-7124	Entscheidungen des Bundesgerichtshofes in Zivilsachen	print	
26	0423-250X	Entscheidungen des Bundespatentgerichts	print	
27	0340-8809	Entscheidungen des Bundessozialgerichts	print	
28	0433-7646	Entscheidungen des Bundesverfassungsgerichts	print	
29	0013-9106	Entscheidungen des Bundesverwaltungsgerichts	print	
30	0177-9303	Entscheidungen zum Wirtschaftsrecht / Herausgeber: Bruno M. Kübler	print+internet via login	
31	0340-8906	Europäische Grundrechte-Zeitschrift	print	
32	1865-3030	Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA = European journal of labour law : EJLL	print	
33	0937-7204	Europäische Zeitschrift für Wirtschaftsrecht = European journal of business law = Revue européenne de droit économique	print	
34	0938-3050	Europäisches Wirtschafts- & Steuerrecht : Betriebs-Berater für Europarecht + supplements	print+internet via login	
35	0531-2485	Europarecht	print	
36	1613-2548	European company and financial law review	print	

37	2191-7442	European criminal law review : EuCLR	print+internet via IP	
38	2364-2831	European data protection law review : EDPL	print+internet via login	
39	1862-2720	European food and feed law review : EffL	print+internet via login	
40	1867-299X	European journal of risk regulation : EJRR	print+internet via login	
41	1614-9920	European review of contract law	print	
42	1619-5272	European state aid law quarterly	print+internet via login	
43	2190-7773	European tort law	print	
44		European yearbook of international economic law, Springer	print	
45	0016-9420	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht	print	
46	0435-8600	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht. Internationaler Teil	print	
47	1869-3849	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht. Praxis im Immaterialgüter- und Wettbewerbsrecht	print	
48	sans	Handbuch der Justiz, Deutscher Richterbund	print	
49	0174-4704	Human rights law journal	print	
50	0937-5414	Humanitäres Völkerrecht : Informationsschriften	print	
51	0174-2108	Informationsbrief Ausländerrecht	print+internet via login	
52	sans	Informationsfreiheit und Informationsrecht, Deutsche Gesellschaft für Informationsfreiheit	print	
53	0720-5120	Integration	print+internet via IP	
54	0020-7829	Internationale Politik + IP Länderportrait / Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.	print+internet via login	
55	2194-539X	Internationale Steuer-Rundschau	print	
56	1617-5395	Internationales Handelsrecht : Zeitschrift für das Recht des internationalen Warenkaufs und -vertriebs = International commercial law	print	
57	0721-5436	Jahrbuch der europäischen Integration	print	
58	0066-586x	Jahrbuch des Arbeitsrechts : Gesetzgebung, Rechtsprechung, Literatur	print	
59	0075-2517	Jahrbuch des öffentlichen Rechts der Gegenwart	print	
60	1615-7737	Jahrbuch des Sozialrechts : Gesetzgebung, Verwaltung, Rechtsprechung, Literatur : Nachschlagewerk für Wissenschaft und Praxis ...	print	
61	0933-6486	Jahrbuch des Umwelt- und Technikrechts	print	
62	0075-2746	Jahrbuch für Ostrecht : JOR / herausgegeben von Institut für Ostrecht München	print	
63	1435-6821	Jahrbuch für vergleichende Staats- und Rechtswissenschaften	print	

64	2364-4710	Journal of European consumer and market law : EuCML	print	
65	0947-9511	Journal of European integration history = Revue d'histoire de l'intégration européenne = Zeitschrift für Geschichte der europäischen Integration / edited by the Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne	print+internet via IP	
66	1868-9612	Journal of European tort law	print+internet via IP	
67	0022-6882	Juristenzeitung + Gesetzgebungsdienst	print+internet via IP	
68	0453-3283	Karlsruher juristische Bibliographie	print	
69	1432-461X	KTS : Zeitschrift für Insolvenzrecht : Konkurs, Treuhand, Sanierung	print+internet via login	
70	1434-2626	Lebensmittel & Recht : offizielles Organ des Deutschen Rechtstages für Lebensmittel und Nahrungsergänzungsmittel	print	
71	1436-9265	MarkenR : Zeitschrift für deutsches, europäisches und internationales Markenrecht	print+internet via login	
72	2195-1179	Mehrwertsteuerrecht : MwStR		
73	0340-1812	Monatsschrift für deutsches Recht : Zeitschrift für die Zivilrechtspraxis	print+internet via login	
74	1434-596x	Multimedia und Recht : Zeitschrift für Informations-, Telekommunikations- und Medienrecht	print	
75	0172-1631	Natur und Recht : Zeitschrift für das gesamte Recht zum Schutze der natürlichen Lebensgrundlagen und der Umwelt	print+internet via IP+Online-Archiv	
76	1612-9245	Netzwirtschaften & Recht : N&R : Energie, Telekommunikation, Verkehr und andere Netzwirtschaften	print+internet via login	
77	0341-1915	Neue juristische Wochenschrift + supplements	print	
78	0943-7525	Neue Zeitschrift für Arbeitsrecht : Zweiwochenschrift für die betriebliche Praxis	print	
79	2195-2833	Neue Zeitschrift für Kartellrecht : NZKart	print+internet via login	
80	0941-7915	Neue Zeitschrift für Sozialrecht : Monatsschrift für die betriebliche, behördliche und gerichtliche Praxis	print	
81	0720-1753	Neue Zeitschrift für Strafrecht	print	
82	0721-880x	Neue Zeitschrift für Verwaltungsrecht + NVwZ-Rechtsprechungs-Report Verwaltungsrecht	print	
83	0179-4043	NJW-Rechtsprechungs-Report Zivilrecht	print	
84	2061-4837	ORDO : Jahrbuch für die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft	print	
85	0030-6444	Osteuropa-Recht : Gegenwartsfragen aus den Rechten des Ostens / herausgegeben von der Deutschen Gesellschaft für Osteuropakunde	print	
86	0720-6585	Praxis des internationalen Privat- und Verfahrensrechts	print+internet via login	

87	2197-1862	Privacy in Germany : PinG	print+internet via login	
88	0033-7250	Rabels Zeitschrift für ausländisches und internationales Privatrecht	print+internet via IP	
89	0342-1945	Recht der Arbeit : Zeitschrift für die Wissenschaft und Praxis des gesamten Arbeitsrechts	print	
90	2191-3838	Recht der Finanzinstrumente	print+internet via login	
91	0340-7926	Recht der internationalen Wirtschaft : Außenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters international + supplements	print+internet via login	
92	0935-2538	Recht, Bibliothek, Dokumentation : Mitteilungen der Arbeitsgemeinschaft für Juristisches Bibliotheks- und Dokumentationswesen	print	
93	1619-4993	Rechtsgeschichte : Zeitschrift des Max-Planck-Instituts für europäische Rechtsgeschichte	print	
94	0034-1398	Rechtstheorie	print+internet via IP	
95	1868-8098	Rechtswissenschaft : Zeitschrift für rechtswissenschaftliche Forschung	print+internet via IP	
96	0944-7490	Reise-Recht aktuell : RRa : Zeitschrift für das Tourismusrecht + IFTTA law review	print	
97	0342-197X	Sammlung der Entscheidungen des Bundesfinanzhofs / herausgegeben von Bundesfinanzhof	print	
98	0342-2003	Sammlung von Entscheidungen aus dem Sozialrecht	print	
99	0721-9989	Staatshandbuch : Die Bundesrepublik Deutschland	print	
100	sans	Statistisches Jahrbuch : Deutschland und Internationales, Statistisches Bundesamt	print	
101	0341-2954	Steuer und Wirtschaft : Zeitschrift für die gesamte Steuerwissenschaft	print	
102	0082-1829	Taschenbuch des öffentlichen Lebens : Deutschland	print	
103	1433-9293	Taschenbuch des öffentlichen Lebens : Europa	print	
104	1861-8383	The European legal forum = Forum iuris communis europae. Section I	print	
105	0341-8669	Umsatzsteuer-Rundschau	print	
106	0930-8369	Verbraucher und Recht	print	
107	0042-384x	Vereinte Nationen : Zeitschrift für die Vereinten Nationen und ihre Sonderorganisationen / Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen	print	
108	0342-2429	Versicherungsrecht : Zeitschrift für Versicherungsrecht, Haftungs- und Schadensrecht + Beilage Ausland	print	
109	0941-861X	Vierteljahresschrift für Sozialrecht	print+internet via login	
110	0342-6971	Wertpapier Mitteilungen. Teil 4, Zeitschrift für Wirtschafts- und Bankrecht	print	
111	0172-049x	Wettbewerb in Recht und Praxis	print	

112	0941-6293	Wirtschaft und Recht in Osteuropa : Zeitschrift zur Rechts- und Wirtschaftsentwicklung in den Staaten Mittel- und Osteuropas	print	
113	0043-6151	Wirtschaft und Wettbewerb : Zeitschrift für deutsches und europäisches Wettbewerbsrecht = journal of German and European competition law = journal du droit allemand et européen de la concurrence	print+internet via login	
114	0936-0085	World guide to libraries	print	
115	0342-328X	Zeitschrift für Arbeitsrecht	print+internet via login	
116	0721-5746	Zeitschrift für Ausländerrecht und Ausländerpolitik + ANA-ZAR	print	
117	0044-2348	Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht / Max-Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht	print	
118	0930-861x	Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits- und Sozialrecht	print	
119	0514-2571	Zeitschrift für Beamtenrecht	print	
120	0044-2410	Zeitschrift für das gesamte Familienrecht : Ehe und Familie im privaten und öffentlichen Recht	print+internet via login	
121	0044-2437	Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht und Wirtschaftsrecht	print+internet via login	
122	1612-9229	Zeitschrift für das Privatrecht der Europäischen Union	print	
123	0084-5310	Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft	print+internet via IP	
124	0943-3929	Zeitschrift für europäisches Privatrecht	print	
125	1612-4243	Zeitschrift für europäisches Umwelt- und Planungsrecht	print+internet via login	
126	1867-237X	Zeitschrift für geistiges Eigentum = Intellectual property journal	print+internet via IP	
127	0179-4051	Zeitschrift für Gesetzgebung : Vierteljahresschrift für staatliche und kommunale Rechtssetzung	print	
128	0340-8329	Zeitschrift für Luft- und Weltraumrecht = German journal of air and space law = Revue allemande de droit aérien et spatial / herausgegeben vom Institut für Luft- und Weltraumrecht der Universität zu Köln	print+internet via login	
129	0514-6496	Zeitschrift für Rechtspolitik	print	
130	0340-2479	Zeitschrift für Unternehmens- und Gesellschaftsrecht	print	
131	0177-6762	Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht : Film und Recht	print	
132	0044-3638	Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft	print+internet via login	
133	1611-1982	Zeitschrift für Wettbewerbsrecht = Journal of competition law	print+internet via login	
134	0723-9416	Zeitschrift für Wirtschaftsrecht	print+internet via login	
135	0342-3468	Zeitschrift für Zivilprozeß : ZZP	print	

136	0514-2571	Zeitschrift für Zivilprozeß international : ZZPInt : Jahrbuch des internationalen Zivilprozeßrechts	print	
137	0342-3484	Zeitschrift für Zölle und Verbrauchsteuern + Rechtsprechung der Instanzgerichte	print+internet via login	
138	1611-1958	ZESAR : Zeitschrift für europäisches Sozial- und Arbeitsrecht	print+internet via login	
139	23652004	IWRZ - Zeitschrift für Internationales Wirtschaftsrecht	Print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[36] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[37]

36 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

37 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 9 DK (Danemark) SOUMISSIONNAIRE[38] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**9**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**6**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1395-220X	EU-ret & menneskeret / udg. af Jurist- og Økonomforbundet	print	
2	0418-6486	Folketingets ombudsmands beretning for året ...	print	
3	0107-699x	Juristen	print	
4	0105-8908	Justitia	print	
5	0900-1476	Kraks Blå Bog	print	
6	1399-140X	Nordisk tidsskrift for selskabsret	print+internet via login	
7	0550-7332	Nyt fra Sprognævnet	print	
8	0905-443X	Skat udland	print	
9	0108-2353	Ugeskrift for retsvæsen	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[39] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[40]

[38] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

39 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

40 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 10 EE (Estonie) **SOUMISSIONNAIRE[41] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**3**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**2**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1406-8028	Eesti maksuseaduste kommentaarid	print	
2	1406-1074	Juridica : Tartu Ülikooli õigusteaduskonna ajakiri	print+internet via login	
3	1406-1082	Juridica international : law review University of Tartu	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[42] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[43]

[41] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

42 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

43 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 11 ES (Espagne) **SOUMISSIONNAIRE[44] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**19**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**12**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1139-3289	Actas de derecho industrial y derecho de autor / Instituto de Derecho Industrial, Departamento de Derecho Mercantil y del Trabajo, Universidad de Santiago	print	
2	1578-3138	Anuario español de derecho internacional privado	print	
3	0211-5921	Boletín de jurisprudencia constitucional	print+DVD-ROM	
4	1133-8768	Derecho privado y constitución	print	
5	0211-2744	La Ley : jurisprudencia obra gráfica	internet via IP + revista semanal	
6	0212-6095	Nueva revista española de derecho del trabajo	print+internet via login	
7	1134-7686	Revista Aranzadi de derecho patrimonial	print+internet via login	
8	0034-7639	Revista de administración pública	print	
9	1138-4026	Revista de derecho comunitario europeo	print	
10	1695-1085	Revista de derecho de la Unión Europea	print	
11	1134-7686	Revista de derecho de sociedades	print+internet via login	
12	0210-0797	Revista de derecho mercantil	print+internet via login	
13	0034-7922	Revista de derecho privado	print	
14	1138-8692	Revista de derecho social	print	
15	0210-8461	Revista española de derecho administrativo	print+internet via login	
16	0211-5743	Revista española de derecho constitucional	print	
17	1579-6302	Revista española de derecho europeo	print+internet via login	
18	0210-8453	Revista española de derecho financiero	print+internet via login	
19	0034-9380	Revista española de derecho internacional	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[45] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[46]

[44] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

45 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

46 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 12 FI (Finlande) **SOUMISSIONNAIRE[47]:**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**8**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**5**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	sans	Ålands författningssamling, Ålands landskapsstyrelse	print	
2	0023-7353	Lakimies : Suomalaisen Lakimiesyhdistyksen aikakauskirja	print	
3	0356-4037	Oikeus / Suomen demokraattiset lakimiehet, Oikeus- ja yhteiskuntatieteellinen yhdistys	print	
4	0355-8215	Oikeustiede = Jurisprudentia : Suomalaisen Lakimiesyhdistyksen vuosikirja	print	
5	0786-6453	The Finnish yearbook of international law	print+PDF	
6	0040-6953	Tidskrift utgiven av Juridiska föreningen i Finland	print	
7	0357-2331	Verotus : Suomen verolainsäädännön ja verotuskäytännön tuntemusta edistävä aikakausjulkaisu / Verovirkailijain Liitto... [et al.]	print	
8	0358-6944	Ympäristöjuridiikka = Miljöjuridik	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[48] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[49]

[47] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

48 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

49 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 13 FR (France) **SOUMISSIONNAIRE[50] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**69**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**42**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	2273-5097	Annuaire de droit de l'Union européenne	print	
2	1146-7266	Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire	print	
3	0221-5918	Annuaire européen d'administration publique	print	
4	0066-3085	Annuaire français de droit international / publié par le Groupe français des anciens auditeurs de l'Académie de droit international de la Haye	print	
5	0995-3817	Annuaire international de justice constitutionnelle	print	
6	1790-7624	Annuaire international des droits de l'homme = International yearbook on human rights = Internationales Jahrbuch für Menschenrechte = Διεθνής Επετηρίδα Δικαιωμάτων του Ανθρώπου	print	
7	sans	Bottin administratif, LexisNexis	print+internet via login	
8	0242-5912	Bulletin fiscal de Francis Lefebvre	print+internet via login	
9	1779-0778	Cahiers de droit de l'entreprise	print	
10	2267-9049	Les cahiers de la fonction publique	print+internet via login	
11	1634-8842	Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux	print	
12	sans	Concurrences : revue des droits de la concurrence / Institut des droits de la concurrence	print+internet via login + bulletin	
13	2108-3169	Constitutions : revue de droit constitutionnel appliqué	print	
14	sans	DALLOZ IP/IT : Droit de la propriété intellectuelle et du numérique	print	
15	0012-6438	Droit social	print	
16	2426-6760	Énergie, environnement, infrastructures	print	
17	1163-8184	Europe 2x	print	
18	1877-1467	European journal of commercial contract law : EJCCL	print+internet via IP	
19	0012-4508	I2D : information, données et documents : pratiques & recherche	print+internet via login	

[50] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

20	0021-8170	Journal du droit international	print	
21	1771-1290	Justice & cassation : revue annuelle des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation	print	
22	0242-5777	La semaine juridique. Édition générale	print	
23	0758-4598	La semaine juridique. Entreprise et affaires	print	
24	1774-7503	La semaine juridique. Social	print	
25	0001-7728	L'actualité juridique : droit administratif	print	
26	1272-9116	L'actualité juridique fonctions publiques	print	
27	0012-642X	Le droit maritime français	print+internet via login	
28	1958-3702	Les Cahiers de la justice : revue semestrielle de l'École nationale de la magistrature	print	
29	1253-2177	Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel	print	
30	0294-0000	Livres hebdo + Les livres du mois	Formule classique	
31	1995-2848	OECD journal : economic studies	print	
32	1995-2864	OECD journal : financial market trends	print	
33	1995-2880	OECD journal : journal of business cycle measurement and analysis	print	
34	1608-7143	OECD journal on budgeting	print	
35	1260-3902	Procédures	print	
36	1632-0298	Propriétés intellectuelles	print	
37	0984-5925	Rapport de la Cour de Cassation	print	
38	0249-7271	Recueil des décisions du Conseil d'État statuant au contentieux du Tribunal des conflits et des jugements des tribunaux administratifs	print	
39	0035-0958	Revue critique de droit international privé	print	
40	1951-0152	Revue de droit du travail	print	
41	1279-8436	Revue de droit fiscal	print	
42	0395-9015	Revue de droit rural	print	
43	0245-9469	Revue de droit sanitaire et social	print	
44	0048-7937	Revue de jurisprudence commerciale : journal des agréés	print	
45	1156-2935	Revue de jurisprudence de droit des affaires	print+internet via login	
46	0337-7393	Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales	print+internet via login	
47	0997-7422	Revue de jurisprudence sociale	print+internet via login	
48	0556-7440	Revue de l'arbitrage / Comité français de l'arbitrage	print	
49	0035-2616	Revue de l'Union européenne 2x	print	
50	0035-1733	Revue de science criminelle et de droit pénal comparé	print	
51	1763-5594	Revue des contrats	print	
52	0242-5424	Revue des sociétés	print	
53	1155-4274	Revue du droit de l'Union européenne	print	

54	0035-2578	Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger	print	
55	0242-5599	Revue fiscalité européenne : droit international des affaires	print	
56	0152-7401	Revue française d'administration publique	print	
57	0763-1219	Revue française de droit administratif	print	
58	0035-287x	Revue française de droit aérien et spatial	print	
59	1151-2385	Revue française de droit constitutionnel	print	
60	0294-0833	Revue française de finances publiques	print	
61	0373-6156	Revue générale de droit international public	print	
62	0035-3337	Revue internationale de droit comparé	print	
63	0035-3515	Revue internationale du droit d'auteur	print+internet via login	
64	0397-0299	Revue juridique de l'environnement	print+internet via login	
65	1770-9377	Revue Lamy de la Concurrence : droit, économie, régulation	print	
66	1772-6646	Revue Lamy droit de l'immatériel : informatique, médias, communication	print	
67	0397-9873	Revue trimestrielle de droit civil	print	
68	0244-9358	Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique	print	
69	0035-4317	Revue trimestrielle de droit européen	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[51] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[52]

51 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

52 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 14 GB (Royaume-Uni) **SOUMISSIONNAIRE[53]:**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**127**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**77**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0927-3379	Air and space law	print+internet via IP	
2	1365-8867	Bio science law review	print	
3	0068-2691	British yearbook of international law	print+internet via IP	
4	0261-9261	Civil justice quarterly	print	
5	0141-7258	Commercial laws of Europe	print	
6	1473-7795	Common law world review	print+internet via IP	
7	0588-7445	Common market law reports + Common market law reports. Antitrust supplement	print	
8	0165-0750	Common market law review / published in cooperation with the British Institute of International and Comparative Law and the Europa Instituut of the University of Leyden	print+internet via IP	
9	0305-0718	Commonwealth law bulletin	print+internet via IP	
10	1478-5188	Competition law insight	print+internet via login	
11	1357-3128	Computer and telecommunications law review : CTLR / The journal of E-commerce, technology and communications	print	
12	0967-2532	Criminal law	print	
13	0968-3194	Current law : monthly digest + Current law year book	print	
14	0955-4491	Current law statutes annotated	print	
15	0966-2022	Environmental Law Reports	print	
16	1461-4529	Environmental law review	print	
17	0959-6941	European business law review	print+internet via IP	
18	1566-7529	European Business Organization law review	print+internet via IP+archive	
19	0141-7266	European commercial cases	print	
20	1572-4999	European company law	print+internet via IP	
21	1744-1056	European competition journal	print+internet via IP	

[53] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

22	0144-3054	European competition law review	print	
23	1467-6656	European copyright and design reports	print	
24	0964-0037	European current law	print	
25	0966-1646	European energy and environmental law review	print+internet via IP	
26	1384-6299	European foreign affairs review	print+internet via IP	
27	1361-1526	European human rights law review	print	
28	0260-4868	European human rights reports	print	
29	0142-0461	European intellectual property review : a journal concerning the management of technology, copyrights and trade names	print	
30	2213-4506 (print)	European Journal of comparative Law and Governance	print+internet via IP	
31	0928-9569	European journal of crime, criminal law and criminal justice	print+internet via IP	
32	0929-0273	European journal of health law	print+internet via IP	
33	0938-5428	European journal of international law / European University Institute	print	
34	1351-5993	European law journal : review of European law in context	print+internet via IP	
35	0307-5400	European law review 2x	print	
36	0269-0802	European Patent Office Reports	print	
37	1354-3725	European public law	print+internet via IP	
38	0928-9801	European review of private law = Revue européenne de droit privé = Europäische Zeitschrift für Privatrecht	print+internet via IP	
39	1363-4542	European trade mark reports	print	
40	sans	European yearbook of disability law, Intersentia	print	
41	0141-9455	Fleet Street Reports	print	
42	1756-6002	Global competition litigation review	print	
43	1569-755X	Global trade and customs journal	print+internet via IP	
44	0955-4491	Greens weekly digest : current Scottish case law	print	
45	0019-400x	Index to foreign legal periodicals	print	
46	0306-2163	Industrial cases reports	print	
47	0307-5591	Industrial relations law reports + Unfair dismissal : a guide to relevant case law	print	
48	1364-906X	Intellectual property quarterly	print	
49	1474-2640	International journal of constitutional law	print+internet via IP	
50	0953-8186	International journal of refugee law	print+internet via IP	
51	0958-9767	International litigation procedure	print	
52	0144-8188	International review of law and economics	print	

53	1464-7117	International tax law reports	print	
54	1357-3136	International trade law & regulation	print	
55	0165-2826	Intertax : international tax review + EC tax review	print+internet via IP	
56	0955-2928	Is it in force?	print	
57	1366-9354	Jersey and Guernsey law review	print	
58	0952-8873	Journal for European environmental & planning law	print+internet via IP	
59	2050-0688	Journal of antitrust enforcement	print+internet via IP	
60	0021-9886	Journal of common market studies + The JCMS annual review of the European Union in …	print+internet via IP	
61	1744-6414	Journal of competition law and economics	print+internet via IP	
62	0952-8873	Journal of environmental law	print+internet via IP	
63	2041-7764	Journal of European competition law & practice	print+internet via IP	
64	1746-7632	Journal of immigration asylum and nationality law	print	
65	1747-1532	Journal of intellectual property law & practice : JIPLP	print+internet via IP	
66	0255-8106	Journal of international arbitration	print+internet via IP	
67	2040-3585	Journal of international dispute settlement	print+internet via IP	
68	1369-3034	Journal of international economic law	print+internet via IP	
69	1744-1048	Journal of private international law	print+internet via IP	
70	1085-4681	Judicial review : a quarterly journal	print+internet via IP	
71	1472-6696	Legal information management : journal of the British and Irish Association of Law Librarians	print	
72	1566-6573	Legal issues of economic integration : law journal of the Europa Instituut and the Amsterdam Center for International Law, Universiteit van Amsterdam	print+internet via IP	
73	0024-5488	Lloyd's law reports	print+internet via login	
74	0306-2945	Lloyd's maritime and commercial law quarterly + International maritime and commercial law yearbook	print+internet via login	
75	0306-6479	New law journal	print+internet via login	
76	0902-7351	Nordic journal of international law = Nordisk tidsskrift for international ret = Acta scandinavia juris gentium	print+internet via IP	
77	0029-3105	Northern Ireland legal quarterly	print	
78	0143-6503	Oxford journal of legal studies	print+internet via IP	
79	0033-3565	Public law	print	

80	0963-8245	Public procurement law review	print	
81	0080-1364	Reports of patent, design and trade mark cases	print+internet via IP	
82	2050-0386	Review of European, comparative & international environmental law	print+internet via IP	
83	0295-5830	Revue de droit des affaires internationales = International business law journal	print+internet via IP	
84	1105-1590	Revue européenne de droit public = European review of public law = Europäische Zeitschrift des öffentlichen Rechts = Rivista europea di diritto pubblico	print	
85	1754-2286	Scottish criminal law	print	
86	0037-282X	Session cases : cases decided in the Court of Session and also in the Court of Justiciary and House of Lords	print	
87	0264-312X	Shaw's directory of Courts in the United Kingdom	print	
88	1471-9614	Shipping and trade law	print+internet via login	
89	0308-8030	Simon's tax cases	print	
90	0144-3593	Statute law review	print+internet via IP	
91	0954-7274	Tax journal	print+internet via login	
92	0002-5569	The All England law reports	print	
93	sans	The All England law reports. Consolidated tables and index	print	
94	0008-1973	The Cambridge law journal	print+internet via IP	
95	sans	The Cambridge yearbook of European legal studies / Centre for European Legal Studies (CELS)	print+internet via IP	
96	0070-1521	The criminal appeal reports	print	
97	0011-135x	The criminal law review	print	
98	0269-1922	The Denning law journal	print+internet via IP	
99	1364-9809	The Edinburgh law review	print	
100	0956-2273	The Europa world yearbook	print	
101	0305-9332	The industrial law journal	print	
102	0020-5893	The international and comparative law quarterly	print	
103	0952-617x	The international journal of comparative labour law and industrial relations	print+internet via IP	
104	0074-9613	The International Who's Who	print	
105	0951-7936	The Jersey law reports	print	
106	0021-9460	The journal of business law	print	
107	0964-9069	The journal of social welfare & family law	print+internet via IP	
108	0458-8711	The journal of the Law Society of Scotland	print	
109	0022-6785	The juridical review : the law journal of Scottish universities	print	

110	0023-933x	The law quarterly review	print	
111	0246-1127	The law reports	print	
112	0306-9400	The law teacher : journal of the Association of Law Teachers	print+internet via IP	
113	0267-534X	The Manx law reports	print+CD-ROM	
114	0026-7961	The modern law review	print+internet via IP	
115	sans	The Northern Ireland judgments bulletin, Incorporated Council of Law Reporting for Northern Ireland	print	
116	0141-7223	The Northern Ireland law reports : containing reports of cases argued and determined in the High Court of Justice and on appeal therefrom in the Court of Appeal in Northern Ireland	print	
117	0022-6785	The Scots law times	print	
118	0958-0441	The Times law reports	print	
119	0019-3518	The weekly law reports	print	
120	sans	Treaty series HMSO	print	
121	0390-3761	Uniform law review = Revue de droit uniforme	print+internet via IP	
122	sans	Waterlow's solicitors' & barristers' directory	print	
123	sans	Whitaker's almanack	print	
124	0172-2190	World patent information : international journal for patent information and documentation	print	
125	1022-6583	World trade and arbitration materials	print+internet via IP	
126	0263-3264	Yearbook of European law	print+internet via IP	
127	0965-1721	Yearbook of international environmental law	print+internet via IP	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[54] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[55]

54 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

55 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT15 GR (Grèce) **SOUMISSIONNAIRE[56] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**33**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**20**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1106-7926	Δελτίο Φορολογικής Νομοθεσίας	print+internet via login	
2	sans	Εφημερίς της κυβερνήσεως - Α, Εθνικό Τυπογραφείο	print	
3	sans	Εφημερίς της κυβερνήσεως - Β, Εθνικό Τυπογραφείο	print	
4	1109-9933	Ενέργεια και δίκαιο	print	
5	1790-7322	Εφημερίδα διοικητικού δικαίου	print	
6	1106-5729	Επισκόπηση Εμπορικού Δικαίου	print	
7	1107-0439	Επιθεώρησις εργατικού	print	
8	1108-2798	Επιθεώρηση νομολογίας	print+internet via IP	
9	1791-3705	Επιθεώρηση Πολιτικής Δικονομίας	print	
10	1109-1940	Ποινικός λόγος	print	
11	2412-8120	European politeia	print+internet	
12	1108-4456	Revue hellénique des droits de l'homme = Δικαιώματα του ανθρώπου	print	
13	sans	Αρμενόπουλος + Επιστημονική Επετηρίδα - Δικηγορικός Σύλλογος Θεσσαλονίκης	print	
14	1790-0662	ΔiΜΕ&Ε : Δίκαιο μέσων ενημέρωσης και επικοινωνίας	print+internet via IP	
15	1790-0654	Δημόσιες συμβάσεις, κρατικές ενισχύσεις & αγορά : επιθεώρηση δημοσίου οικονομικού δικαίου	print+internet via login	
16	1108-2720	Δίκαιο επιχειρήσεων & εταιριών : μηνιαία έκδοση νομοθεσίας, μελέτης και νομολογίας, εμπορικού, οικονομικού, εργατικού και φορολογικού δικαίου / συντακτική επιτροπή: Λεωνίδας Ν. Γεωργακόπουλος ... [et. al]	print+internet via IP	
17	1109-2122	Διοικητική δίκη	print	
18	1106-0549	Εφαρμογές δημοσίου δικαίου / Τομέας Δημοσίου Δικαίου του Τμήματος Νομικής του Πανεπιστημίου Αθηνών	print+internet via IP	
19	0302-1467	Ελληνική δικαιοσύνη	print	
20	0251-6535	Ελληνική επιθεώρηση Ευρωπαϊκού δικαίου = Revue hellénique de droit européen	print	

[56] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

21	1791-6941	Επιθεώρηση μεταναστευτικού δικαίου	print	
22	1105-5707	Επιθεώρησις δημοσίου δικαίου και διοικητικού δικαίου = Droit public et administratif	print	
23	1105-5715	Επιθεώρησις δικαίου κοινωνικής ασφαλίσεως = Revue de droit de sécurité sociale	print	
24	1106-0808	Επιθεώρησις του εμπορικού δικαίου = Droit commercial	print	
25	1790-3602	Επιχείρηση : εταιρική δράση, φορολογία, λογιστική, εργατικά, ασφαλιστικά	print+internet via IP	
26	1791-3802	Εφαρμογές αστικού δικαίου : αστικό, δικονομικό & ευρωπαϊκό δίκαιο : μηνιαία έκδοση νομολογίας, νομοθεσίας, αρθρογραφίας & πρακτικής	print+internet via IP	
27	1791-4108	Θεωρία & πράξη διοικητικού δικαίου : συνταγματικό, διοικητικό & ευρωπαϊκό δίκαιο : μηνιαία έκδοση νομολογίας, νομοθεσίας, αρθογραφίας & πρακτικής	print+internet via IP	
28	0302-1068	Κώδικας νομικού Βήματος	print	
29	1792-6556	Νομικό βήμα	print	
30	1106-7217	Ποινικά χρονικά : μηνιαίο επιστημονικό περιοδικό	print+internet via login	
31	1108-2755	Ποινική δικαιοσύνη	print+internet via IP	
32	1105-9397	Το σύνταγμα : επιθεώρησις συνταγματικής θεωρίας και πράξεως	print	
33	1791-0366	Χρηματοπιστωτικό δίκαιο	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[57] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[58]

57 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

58 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 16 HR (Croatie) **SOUMISSIONNAIRE[59] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**11**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**7**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1330-0911	Carinski vjesnik	print	
2	1845-5662	Croatian yearbook of European law & policy	print	
3	1848-0357	Hrvatska i komparativna javna uprava	print	
4	1332-8670	Hrvatska pravna revija	print+internet via login	
5	0537-6645	Informator : instruktivno informativni list za ekonomska i pravna pitanja + Informator : male stranice	print+internet via login	
6	0352-5317	Pravni vjesnik	print	
7	1331-2235	Pravo i porezi + Uvod u pravo EU : neka izdvojena pitanja	print+internet via login	
8	1845-1500	Radno pravo	print	
9	1330-349X	Zbornik Pravnog fakulteta Sveučilišta u Rijeci	print	
10	0350-2058	Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu	print	
11	0584-9063	Zbornik radova Pravnog fakulteta u Splitu	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[60] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[61]

[59] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

60 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

61 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 17 HU (Hongrie) SOUMISSIONNAIRE[62] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**16**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**10**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1216-2574	Acta juridica hungarica	print+internet via IP	
2	2061-5582	Alkotmánybírósági szemle	print	
3	1789-4689	Belügyi szemle	print	
4	1585-7115	Bírósági döntések tára : polgári és gazdasági jog : on-line hozzáféréssel	print	
5	1417-4758	Börtönügyi szemle : a Büntetés-végrehajtási Szervezet szakmai és tudományos folyóirata	print	
6	1587-2769	Európai jog / Európai Jogakadémia	print	
7	1417-2844	Fundamentum : az emberi jogok folyóirata	print	
8	1217-2464	Gazdaság és jog	print	
9	1786-0776	Infokommunikáció és jog : informatikai jog, hírközlési jog, médiajog, hálózatos iparágak	print	
10	2063-6253	In Medias Res	print	
11	1587-5563	Iparjogvédelmi és szerzői jogi szemle / Magyar Szabadalmi Hivatal	print	
12	1785-6221	Ítélőtáblai határozatok : büntető határozatok, közigazgatási határozatok, polgári határozatok, gazdasági határozatok	print	
13	2061-4837	Jogesetek magyarázata : JeMa	print+internet via login	
14	2063-9767	Kúriai Döntések : bírósági határozatok	print+internet via login	
15	0025-0147	Magyar jog : a magyar jogász egylet folyóirata	print	
16	1787-5196	Versenytükör : [a Gazdasági Versenyhivatal Versenykultúra Központjának lapja]	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[63] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[64]

[62] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

63 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

LOT 18 IE (Irlande) **SOUMISSIONNAIRE[65] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**15**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**9**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0790-9829	Acts of the Oireachtas as promulgated = Achtanna an Oireachtas mar a fógraíodh iad	print	
2	0791-1084	Annual review of Irish law	print	
3	0791-895X	Commercial law practitioner	print	
4	0332-3250	Dublin University law journal	print	
5	0791-2560	Employment law report	print	
6	1393-8940	Hibernian law journal	print	
7	0791-539X	Irish criminal law journal	print	
8	1357-2679	Irish current law monthly digest	print	
9	1649-4024	Irish employment law journal	print	
10	0332-3293	Irish law reports monthly	print	
11	sans	Statutory instruments = Ionstraimí reachtúla	print	
12	1339-3426	The bar review : [journal of the Bar of Ireland]	print	
13	0021-1273	The Irish jurist	print	
14	0021-1281	The Irish law times : including the Irish law log	print	
15	0332-4702	The Irish reports	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[66] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[67]

64 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

65 Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

66 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

67 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 19 IT (Italie) **SOUMISSIONNAIRE[68] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**72**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**44**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1720-4259	AIDA : annali italiani del diritto d'autore, della cultura e dello spettacolo	print	
2	1826-7939	Ambiente & sviluppo : consulenza e pratica per l'impresa e gli enti locali	print	
3	1126-5779	Analisi e diritto : ricerche di giurisprudenza analitica / a cura di Paolo Comanducci e Riccardo Guastini	print	
4	0390-9522	Banca, borsa e titoli di credito : rivista di dottrina e giurisprudenza	print	
5	0392-8586	Biblioteche oggi : mensile di informazione e dibattito	print	
6	1125-856X	Cassazione penale : massimario annotato	print	
7	1720-2698	Concorrenza e mercato : rassegna degli orientamenti dell'Autorità garante / raccolti da Gustavo Ghidini, Berardino Libonati, Piergaetano Marchetti	print	
8	1123-5055	Contratto e impresa	print	
9	1127-2872	Contratto e impresa. Europa	print	
10	1971-7105	Diritti umani e diritto internazionale	print+internet via IP	
11	0391-6111	Diritto comunitario e degli scambi internazionali	print	
12	1593-2605	Diritto del commercio internazionale : pratica internazionale e diritto interno	print	
13	1591-5611	Diritto penale e processo : mensile di giurisprudenza, legislazione e dottrina	print	
14	1720-4313	Diritto pubblico comparato ed europeo	print+internet via IP	
15	1720-433X	Diritto, immigrazione e cittadinanza	print	
16	1720-4542	Europa e diritto privato	print	
17	1124-9137	Giornale della libreria : organo ufficiale dell'Associazione italiana editori	print+internet via login	
18	sans	Giornale di diritto amministrativo : mensile di legislazione, giurisprudenza, prassi e opinioni, Wolters Kluwer Italia	print	
19	1828-4418	Giurisdizione amministrativa : rassegna di giurisprudenza e dottrina	print+internet via login	
20	1720-4356	Giurisprudenza annotata di diritto industriale	print	

[68] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

21	0390-2269	Giurisprudenza commerciale	print	
22	0017-0623	Giurisprudenza italiana	print	
23	0017-0631	Giustizia civile : rivista mensile di giurisprudenza	print	
24	1590-0282	Guida al diritto : settimanale di documentazione giuridica + Guida al diritto : dossier	print+internet via login	
25	1591-4232	Il corriere giuridico : mensile di giurisprudenza, legislazione e opinione	print	
26	1123-3036	Il diritto dell'economia : rivista di dottrina e giurisprudenza	print	
27	1593-5795	Il diritto dell'informazione e dell'informatica	print	
28	1125-8551	Il diritto dell'Unione europea	print+internet via login	
29	0012-3420	Il diritto di autore : rivista trimestrale pubblicata a cura della Consulta legale della Società italiana degli autori ed editori	print	
30	0390-1882	Il diritto di famiglia e delle persone	print	
31	1720-4453	Il diritto industriale	print	
32	2284-2799	Il foro amministrativo : rivista mensile di dottrina e giurisprudenza	print	
33	0015-7856	Il foro padano : rivista mensile di giurisprudenza italiana e di dottrina dell'alta Italia	print+IP addresses internet	
34	0390-0975	Informatica e diritto : studi e ricerche	print	
35	1594-7955	Int'l Lis : corriere trimestrale della litigation internazionale	print	
36	0022-6955	Jus : rivista di scienze giuridiche / a cura della Facoltà di giurisprudenza dell'Università cattolica di Milano	print+internet	
37	0010-5066	La comunità internazionale : rivista trimestrale della Società italiana per l'organizzazione internazionale	print	
38	1593-7305	La nuova giurisprudenza civile commentata	print	
39	0391-3740	Le nuove leggi civili commentate	print	
40	0391-7576	Le Regioni	print+internet via IP	
41	0025-4932	Massimario del Foro italiano	print	
42	0025-4959	Massimario di giurisprudenza del lavoro	print+internet via login	
43	1590-5128	Mercato concorrenza regole	print + internet via IP	
44	0032-3063	Politica del diritto	print+internet via IP	
45	0392-6664	Quaderni costituzionali	print+internet via IP	
46	1722-7119	Rassegna di diritto pubblico europeo	print	
47	1590-749X	Rassegna tributaria	print	
48	0394-6347	Repertorio del Foro italiano	print	
49	1123-1025	Rivista critica del diritto privato	print	

50	0035-5887	Rivista del diritto commerciale e del diritto generale delle obbligazioni	print	
51	1129-2113	Rivista della cooperazione giuridica internazionale / a cura dell'Istituto internazionale di studi giuridici	print	
52	0392-5358	Rivista della Corte dei conti	print	
53	1122-0147	Rivista dell'arbitrato / Associazione italiana per l'arbitrato	print	
54	0035-6018	Rivista delle società	print	
55	0391-8696	Rivista di diritto agrario / organo dell'Istituto di diritto agrario internazionale e comparato	print	
56	0035-6093	Rivista di diritto civile	print	
57	1723-2449	Rivista di diritto costituzionale	print	
58	0035-6131	Rivista di diritto finanziario e scienza delle finanze : (e Rivista italiana di diritto finanziario)	print	
59	0035-614x	Rivista di diritto industriale	print	
60	0035-6158	Rivista di diritto internazionale	print	
61	0035-6174	Rivista di diritto internazionale privato e processuale	print	
62	0035-6182	Rivista di diritto processuale	print	
63	1972-9243	Rivista di diritto societario : interno, internazionale, comunitario e comparato : rivista trimestrale	print+internet via login	
64	1824-1476	Rivista di diritto tributario internazionale = International tax law review / Università degli studi di Roma "La Sapienza", Dipartimento di teoria dello Stato	print+internet via IP	
65	0035-6611	Rivista di studi politici internazionali	print	
66	0393-2494	Rivista italiana di diritto del lavoro	print	
67	1121-404x	Rivista italiana di diritto pubblico comunitario	print	
68	0035-7022	Rivista penale : rivista mensile di dottrina, giurisprudenza e legislazione	print+internet via login	
69	0391-1896	Rivista trimestrale di diritto e procedura civile	print	
70	1121-1725	Rivista trimestrale di diritto penale dell'economia	print	
71	0557-1464	Rivista trimestrale di diritto pubblico	print	
72	1970-0903	Studi sull'integrazione europea	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[69] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[70]

69 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

LOT 20 LT (Lituanie) **SOUMISSIONNAIRE[71] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**10**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**6**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1029-1776	Liechtensteinische Juristen-Zeitung	print+internet via login	
2	1822-4598	Human rights in Lithuania : overview / Human Rights Monotorin institute, Vilnius : Eugrimas	print	
3	sans	Įmonių vadovų administracinė, civilinė, baudžiamoji atsakomybė, Vilnius : UAB Ekonominės informacijos ir analizės leidybos centras	print	
4	1392-6195	Jurisprudencija : mokslo darbai / Mykolo Romerio universitetas	print	
5	1648-7834	Juristas : profesinis žurnalas juristams ir personalo specialistams	print	
6	2351-5295	Juristo patarimai	print	
7	1392-5709	Justitia : teisės mokslo ir praktikos žurnalas	print	
8	1392-1274	Teisė : mokslo darbai = Law : research papers / Vilniaus universitetas	print	
9	1392-1592	Teisės problemos : mokslinis praktinis žurnalas / Teisės institutas	print	
10	1648-1925	Žmogaus teisių žinios : Lietuvos žmogaus teisių centro ketvirtinis biuletenis, Vilnius : Lietuvos žmogaus teisių centras	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[72] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[73]

---

70 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

[71] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

72 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

LOT 21 LU (Luxembourg) **SOUMISSIONNAIRE[74] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**24**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**15**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0423-6386	Bulletin quotidien Europe / Agence internationale d'information pour la presse	print	
2	2354-4759	Les cahiers du droit luxembourgeois	print	
3	1028-9690	European law reporter / Institut für Europarecht, Universität St. Gallen	print	
4	2308-2283	JurisNews: arbitrage et procédure civile	print	
5	2307-8901	JurisNews : concurrences et pratiques commerciales déloyales	print	
6	1810-4657	JurisNews : droit administratif	print	
7	2308-2186	JurisNews: droit bancaire	print	
8	2306-2401	JurisNews: droit de la famille et du patrimoine	print	
9	2227-880X	JurisNews : droit de la propriété intellectuelle	print	
10	2307-7883	JurisNews : droit de la sécurité sociale et fiscalité personnelle	print	
11	2307-8855	JurisNews : droit de l'environnement	print	
12	2226-7484	JurisNews : droit des assurances et de la responsabilité	print	
13	1814-036X	JurisNews : droit du travail	print	
14	sans	JurisNews : droit des obligations & contrats spéciaux		
15	1996-3092	JurisNews : droit des sociétés	print	
16	2226-6119	JurisNews : droit fiscal	print	
17	2308-2267	JurisNews : droit pénal des affaires	print	
18	2307-9371	JurisNews: procedures d'insolvabilité	print	
19	2308-670X	JurisNews : fonction publique européenne	print	
20	sans	La sécurité sociale : Code de la sécurité sociale : lois et règlements, Ministère de la sécurité sociale	print	
21	sans	La société en poche : Luxembourg + Cahier annexe - Kluwer	print	
22	2071-4580	Pasicrisie luxembourgeoise. Recueil trimestriel de la jurisprudence luxembourgeoise	print	
23	sans	Revue générale de fiscalité luxembourgeoise	print	

73 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

[74] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

24	sans	RLB, Revue Luxembourgeoise de bancassurfinance, Kluwer	print+internet via login	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[75] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[76]

75 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

76 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 22 LV (Lettonie) SOUMISSIONNAIRE[77] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**1**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**1**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1691-2462	Jurista vārds : una lex, una iustitia omnibus	print+internet via login	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[78] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[79]

[77] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

78 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

79 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 23 NL (Pays-Bas) **SOUMISSIONNAIRE[80] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**84**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**51**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	sans	Id-Dritt	print	
2	1027-4375	Mediterranean Journal of Human Rights	print	
3	1567-7761	Aansprakelijkheid, verzekering en schade	print	
4	0165-0580	Administratiefrechtelijke beslissingen	print	
5	0165-1331	Advocatenblad / uitgave der Nederlandse Orde van Advocaten	print+internet via login	
6	0920-3745	AMI : tijdschrift voor auteurs-, media- & informatierecht / Vereniging voor auteursrecht	print+internet via login	
7	0167-6717	Annuaire européen = European yearbook	print	
8	0004-2870	Ars aequi : juridisch studentenblad / onder auspiciën van de Vereniging van Juridische Faculteiten in Nederland	print	
9	1879-8128	Asiel & Migrantenrecht : A&MR	print+internet via login	
10	1385-1306	Austrian review of international and European law	print	
11	1569-6456	Baltic yearbook of international law	print	
12	1879-954X	Berichten industriële eigendom	print+internet via login	
13	0165-0130	Beslissingen in belastingzaken : Nederlandse belastingrechtspraak	print	
14	0165-7194	Bestuurswetenschappen	print+internet via login	
15	0007-4624	Bulletin for international taxation	print+internet via login	
16	2405-481X	Competition law & policy debate	print+internet	
17	0045-9879	Delikt en delinkwent	print	
18	0013-0583	Economisch statistische berichten + ESB dossier	print+internet via login	
19	1574-0196	European constitutional law review	print	
20	1388-364X	European journal of migration and law	print+internet via IP	
21	1388-2627	European journal of social security	print	

[80] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

22	0014-3138	European taxation : a monthly journal of articles concerning tax laws of European countries	print+internet via login	
23	sans	European yearbook on human rights, Intersentia	print	
24	0923-8298	Hague yearbook of international law = Annuaire de La Haye de droit international	print	
25	1876-0665	Highlights & insights on European taxation : H & I	print+internet via login	
26	sans	Hungarian yearbook of international law and European law, Eleven International Publishing	print	
27	0169-1074	Intellectuele eigendom & reclamerecht	print+internet via login	
28	0920-7775	Inter-American yearbook on human rights	print	
29	0168-6526	International labour law reports	print	
30	1572-3739	International organizations law review	print+internet via IP	
31	1384-6647	Interpreting : international journal of research and practice in interpreting	print+internet via IP	
32	1011-6702	Journal of world trade : law, economics, public policy	print+internet via IP	
33	0928-1886	Jurisprudentie arbeidsrecht	print	
34	1380-7056	Jurisprudentie bestuursrecht + Jurisprudentie bestuursrecht plus	print+internet via login	
35	0922-1565	Leiden journal of international law	print	
36	1387-6236	Markt & mededinging	print+internet via login	
37	0077-6440	Mededelingen van de Nederlandse vereniging voor internationaal recht	print	
38	0924-5057	Mediaforum : tijdschrift voor media- en communicatierecht	print+internet via login	
39	0165-1137	Milieu & recht	print	
40	0167-7594	Nederlands internationaal privaatrecht : repertorium op verdragenrecht, wetgeving, rechtspraak en literatuur / T.M.C. Asser Instituut	print+internet via login	
41	0165-0483	Nederlands Juristenblad	print+internet via login	
42	0921-3554	Nederlands tijdschrift voor bestuursrecht	print	
43	0168-7867	Nederlands tijdschrift voor burgerlijk recht	print	
44	1382-4120	Nederlands tijdschrift voor Europees recht	print+internet via login	
45	0165-0637	Nederlandse jurisprudentie. Uitspraken in burgerlijke en strafzaken	print	
46	0028-2138	Netherlands international law review	print+internet via IP	
47	0167-6768	Netherlands yearbook of international law	print+internet via IP	
48	0169-3441	Netherlands quarterly of human rights : NQHR	print	

49	0167-8434	NJCM-bulletin : Nederlands tijdschrift voor de mensenrechten / Nederlands Juristencomité voor de Mensenrechten	print	
50	1389-1456	Ondernemingsrecht	print	
51	1385-1454	Polish legal journal	print	
52	0165-0734	PS Documenta	print	
53	0165-0882	Rechtsgeleerd magazijn Themis	print	
54	0303-7312	Rechtspraak sociale verzekering	print	
55	0165-0939	Rechtspraak van de week	print	
56	sans	Rechtspraak vreemdelingenrecht, Ars Aequi Libri	print	
57	0074-4441	Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances = Reports of judgments, advisory opinions and orders	print	
58	0920-055x	Regelmaat : tweemaandelijks tijdschrift voor wetgevingsvraagstukken	print+internet via login	
59	0925-9880	Review of Central and East European law / published in cooperation with the Documention Office for East European Law of Leiden University	print+internet via IP	
60	1874-7981	Review of European administrative law	print+internet via IP	
61	0165-098X	S.E.W. : tijdschrift voor Europees en economisch recht	print+internet via IP	
62	0165-103x	Schip en schade : beslissingen op het gebied van zee- en binnenvaartrecht, transport- en brandverzekeringsrecht	print	
63	1570-8470	Staatsalmanak voor het Koninkrijk der Nederlanden	print+internet via login	
64	sans	Tekstuitgave algemene wet bestuursrecht : met relevante jurisprudentie en trefwoordenregister, Kluwer	print	
65	0962-0435	The comparative law yearbook of international business / Center for International Legal Studies	print	
66	1387-2370	The European journal of law reform	print+internet via login	
67	0391-5107	The Italian yearbook of international law	print	
68	1569-1853	The law and practice of international courts and tribunals : a practitioners' journal	print+internet via IP	
69	1876-8814	The yearbook of Polar law / edited by Gudmundur Alfredsson, Timo Koivurova	print	
70	2212-8921	Tijdschrift mededingingsrecht in de praktijk : MP	print+internet via login	
71	1876-0465	Tijdschrift recht en arbeid : TRA	print	
72	0168-5848	Tijdschrift voor ambtenarenrecht	print	
73	1879-6664	Tijdschrift voor constitutioneel recht : TvCR	print	
74	0169-1570	Tijdschrift voor consumentenrecht & handelspraktijken	print	
75	1872-1362	Tijdschrift voor staatssteun	print+internet via login	

76	2211-0046	Tilburg law review : journal on international and comparative law	print+internet via IP	
77	0167-5478	Trema : tijdschrift voor de rechterlijke macht	print+internet via login	
78	0043-1796	Weekblad fiscaal recht	print	
79	0165-8476	Weekblad voor privaatrecht, notariaat en registratie	print+internet via login	
80	1389-6288	Yearbook = Annuaire / International Tribunal for the Law of the Sea = Tribunal international du droit de la mer	print	
81	0169-0981	Yearbook commercial arbitration / International Council for Commercial Arbitration	print+internet via login	
82	2211-3010	Yearbook of international organizations	print	
83	1566-6352	Yearbook of private international law / editors, Peter Sarcevic, Paul Volken	print	
84	0071-2701	Yearbook of the European Convention on Human Rights = Annuaire de la Convention européenne des droits de l'homme / The European Commission and European Court of Human Rights = Commission et Cour européennes des droits de l'homme	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[81] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[82]

81 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

82 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 24 NO (Norvège) **SOUMISSIONNAIRE[83] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**5**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**3**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0024-6980	Lov og rett : norsk juridisk tidsskrift	prin+internet via login	
2	1891-8131	Nordic journal of human rights	print+internet via IP	
3	0029-1315	Nordisk Domssamling (Nord. Domss.)	prin+internet via login	
4	0029-2060	Norsk retstidende	print	
5	0040-7143	Tidsskrift for rettsvitenskap	prin+internet via login	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[84] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[85]

[83] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

84 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

85 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 25 PL (Pologne) **SOUMISSIONNAIRE[86] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**40**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**24**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1506-1817	Czasopismo prawa karnego i nauk penalnych / Polska Akademia Umiejętności	print	
2	1895-0396	Europejski Przegląd Sądowy	print	
3	1234-4303	Gdańskie studia prawnicze	print	
4	1233-4634	Glosa : przegląd prawa gospodarczego	print	
5	1640-8365	Iustitia : kwartalnik Stowarzyszenia Sędziów Polskich / [Stowarzyszenie Sędziów Polskich "Iustitia"]	print	
6	1509-877X	Kwartalnik Prawa Podatkowego / Centrum Dokumentacji i Studiów Podatkowych	print	
7	1230-7173	Kwartalnik Prawa Prywatnego / Polska Akademia Umiejętności	print	
8	1642-9591	Kwartalnik Prawa Publicznego	print	
9	1731-8165	Monitor Prawa Pracy	print	
10	1230-6509	Monitor Prawniczy : dwutygodnik prawa polskiego + Prawo Mediów Elektronicznych	print	
11	1732-8357	Orzecznictwo Naczelnego Sądu Administracyjnego i Wojewódzkich Sądów Administracyjnych / Naczelny Sąd Administracyjny	print	
12	0867-7433	Orzecznictwo Sądów Apelacyjnych	print	
13	0867-1850	Orzecznictwo Sądów Polskich / Polska Akademia Nauk, Instytut Nauk Prawnych	print	
14	1232-390X	Orzecznictwo Sądu Najwyższego : zbiór urzędowy. Izba Administracyjna, Pracy i Ubezpieczeń Społecznych	print	
15	1234-5261	Orzecznictwo Sądu Najwyższego. Izba Cywilna	print	
16	1428-6521	Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego : zbiór urzędowy. Seria A, Wyroki i postanowienia	print	
17	1428-6521	Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego : zbiór urzędowy. Seria B, Postanowienia w sprawach wnioskowych, postanowienia w sprawach skargowych	print	
18	0031-0344	Palestra : pismo adwokatury polskiej / Naczelna Rada Adwokacka	print	
19	0031-0980	Państwo i Prawo / Polska Akademia Nauk, Komitet Nauk Prawnych	print	
20	0551-3855	Polska bibliografia prawnicza	print	
21	2082-1743	Polski Proces Cywilny	print	
22	0032-6186	Praca i Zabezpieczenie Społeczne	print	

[86] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

23	1733-2036	Prawo europejskie w praktyce	print	
24	1730-4504	Problemy współczesnego prawa międzynarodowego europejskiego i porównawczego : rocznik redagowany w Katedrze Europeistyki Uniwersytetu Jagiellońskiego	print	
25	1426-6989	Przegląd Legislacyjny : dwumiesięcznik Rady Legislacyjnej przy Prezesie Rady Ministrów / Kancelaria Prezesa Rady Ministrów	print	
26	0867-7514	Przegląd Podatkowy : podatki, rachunkowość + Podatki	print	
27	1230-2996	Przegląd Prawa Handlowego	print	
28	2082-1212	Przegląd Prawa Konstytucyjnego	print	
29	1896-8996	Przegląd Prawa Publicznego	print	
30	0867-7255	Przegląd Sądowy : czasopismo poświęcone prawnym zagadnieniom wymiaru sprawiedliwości	print	
31	1230-5502	Przegląd Sejmowy	print	
32	0137-5490	Przegląd Ustawodawstwa Gospodarczego	print	
33	1230-669X	Rejent	print	
34	1234-4133	Rzecznik Patentowy	print	
35	0208-6336	Silesian journal of legal studies : SJLS	print	
36	0137-4346	Studia Iuridica	print	
37	1895-1279	Studia Prawa Prywatnego	print	
38	1641-1609	Transformacje Prawa Prywatnego	print	
39	1734-803X	Zeszyty Naukowe Sądownictwa Administracyjnego / Naczelny Sąd Administracyjny	print	
40	0137-236X	Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[87] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[88]

87 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

88 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 26 PT (Portugal) **SOUMISSIONNAIRE[89] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**10**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**6**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1645-7242	Cadernos de direito privado	print	
2	0873-6294	Cadernos de justiça administrativa	print	
3	0874-1093	Cedoua : revista do Centro de Estudos de Direito do Ordenamento, do Urbanismo e do Ambiente	print	
4	1646-6853	Julgar	print	
5	0872-8267	Questões laborais / Associação de Estudos Laborais	print	
6	1647-5801	Revista de concorrência e regulação	print	
7	sans	Revista de direito e de estudos sociais, Almedina	print	
8	0870-8487	Revista de legislação e de jurisprudência	print	
9	0871-8563	Revista portuguesa de ciência criminal	print	
10	0870-8185	Scientia ivridica : revista de direito comparado português e brasileiro	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[90] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[91]

[89] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

90 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

91 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 27 RO (Roumanie) **SOUMISSIONNAIRE[92] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**18**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**11**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1011-0623	Analele Universităţii din Bucureşti. Drept / Facultatea de Drept, Universitatea din Bucureşti	print	
2	1584-8590	Buletinul casaţiei : jurisprudentă, doctrină, comunicări / Înalta Curte de Casaţie şi Justiţie	print	
3	1842-6964	Buletinul Curţilor de Apel	print	
4	1841-7779	Curierul fiscal : revistă lunară de impozite şi taxe	print	
5	1582-7526	Curierul judiciar	print	
6	1018-0435	Dreptul	print	
7	1841-4710	Noua revistă de drepturile omului / Centrul de Studii Internaţionale	print	
8	1582-4756	Pandectele române : repertoriu de doctrină, jurisprudentă şi legislaţie	print	
9	1224-4872	Revista de drept public / Institutul de Ştiinţe Administrative "Paul Negelescu"	print	
10	1583-493X	Revista română de drept al afacerilor	print	
11	2068-8083	Revista română de drept european	print	
12	1843-2646	Revista română de drept privat	print	
13	1583-5197	Revista română de dreptul mediului	print	
14	1582-7534	Revista română de dreptul muncii	print	
15	1584-7241	Revista română de jurisprudenţă	print	
16	1844-6450	Revista română de drept comparat	print	
17	1220-5427	Studii de drept românesc	print+ internet	
18	1252-3620	Evropski pravnik : međunarodni tromesečni časopis za pravnu teoriju i praksu	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[93] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[94]

[92] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

93 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

94 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 28 SE (Suède) **SOUMISSIONNAIRE[95] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**19**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**12**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0281-3505	Advokaten : tidskrift för Sveriges advokatsamfund	print	
2	0348-9612	Arbetsdomstolens domar / Domstolsverket	print	
3	1403-8722	Europarättslig tidskrift	print+internet via IP 3-5 users	
4	0015-8585	Förvaltningsrättslig tidskrift	print+internet via login	
5	0345-9896	Högsta förvaltningsdomstolens årsbok	print	
6	2000-2920	Juridisk publikation : Stockholm, Uppsala, Lund /	print	
7	1100-7761	Juridisk tidskrift vid Stockholms universitet	print+internet via login	
8	0349-7143	Lag & avtal	print	
9	0027-6723	Nordiskt immateriellt rättsskydd = Nordic intellectual property law review	print+internet via login	
10	sans	Ny Juridik - Juridik & Samhälle	print	
11	0282-9525	Nytt juridiskt arkiv. Avd. I, Rättsfall från Högsta domstolen	print	
12	0345-8792	Nytt juridiskt arkiv. Avd. II, Tidskrift för lagstiftning m.m.	print	
13	0280-1647	Register över gällande SFS-författningar	print	
14	0346-1254	SkatteNytt + SkatteNytt : akademisk årsskrift	print	
15	0346-5845	Svensk författningssamling	print	
16	0039-6591	Svensk juristtidning	print	
17	0346-2218	Svensk skattetidning	print	
18	0347-3783	Sveriges rikes lag : gillad och antagen på riksdagen år 1734,	print	
19	sans	Sveriges statskalender - Stockholm : Fritzes offentliga publikationer	print+internet via login	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[96] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[97]

[95] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

96 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

LOT 29 SI (Slovénie) **SOUMISSIONNAIRE[98] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**16**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**10**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1580-237X	Davčno-finančna praksa : davki, finance, zavarovalništvo	print	
2	1580-6316	Delavci in delodajalci	print	
3	0354-0472	Denar	print+internet via login	
4	1581-5374	Lex Localis	print+internet via IP	
5	1855-7147	LeXonomica : revija za pravo in ekonomijo = LeXonomica : journal of law and economics	print	
6	2335-3414	Mednarodna revija za javno upravo	print+PDF	
7	1318-0851	Mednarodno poslovno pravo	print	
8	1408-9440	Odvetnik	print	
9	0353-6521	Podjetje in delo : revija za gospodarsko, delovno in socialno pravo = Company and labour	print	
10	0352-0730	Pravna praksa : časopis za pravna vprašanja	print	
11	0032-6976	Pravnik : revija za pravno teorijo in prakso	print	
12	1318-1459	Pravosodni bilten	print	
13	0034-690X	Revija za kriminalistiko in kriminologijo	print	
14	1581-7652	Revus : revija za evropsko ustavnost	print+internet via login	
15	2232-6588	Slovenska arbitražna praksa	print	
16	0351-8914	Zbornik znanstvenih razprav	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[99] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[100]

97 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

[98] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

99 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

100 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 30 SK (Slovaquie) SOUMISSIONNAIRE[101] :

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**5**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**3**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	1335-7034	Dane a účtovníctvo v praxi : mesačník plný informácií z oblasti daní, práva a účtovníctva	print+internet via login	
2	sans	Justičná revue : časopis pre právnu prax + Priloha CD-ROM - Bratislava : Právnický ústav Ministerstva spravodlivosti SR	print + CD-ROM	
3	1335-1370	Policajná teória a prax = Police theory and practice	print	
4	0032-6984	Právny obzor : teoretický časopis pre otázky štátu a práva	print	
5	1335-177X	Zo súdnej praxe	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[102] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[103]

[101] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

102 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

103 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

LOT 31 US (Etats-Unis) **SOUMISSIONNAIRE[104] :**

NOMBRE TOTAL D'ABONEMMENTS ACTUELS DU LOT	**34**
NOMBRE MINIMAL DE TITRES POUR LESQUELS UNE OFFRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE	**21**

	PRIX POUR LES ABONEMENTS ACTUELS			
	ISSN	**Titre**	**Format**	**Prix offert 2017**
1	0002-9300	American journal of international law	print+internet via IP	
2	0066-4340	Annual review of United Nations Affairs	print	
3	0003-6056	Antitrust law journal / American Bar Association	print	
4	0010-1931	Columbia journal of transnational law	print	
5	0010-1958	Columbia law review	print	
6	0010-8812	Cornell international law journal	print	
7	2157-2976	Czech yearbook of international law / editors, Alexander J. Bělohlávek, Naděžda Rozehnalová	print	
8	0095-3369	Digest of United States practice in international law	print	
9	0747-9395	Fordham international law journal	print	
10	sans	Gaceta oficial del Acuerdo de Cartagena - Lima, Peru : Junta del Acuerdo de Cartagena	print	
11	0017-8063	Harvard international law journal	print	
12	0017-811x	Harvard law review	print	
13	0731-1265	International journal of legal information	print	
14	0020-7829	International legal materials	print+internet via IP	
15	sans	Italian Civil Code and complementary legislation - Dobbs Ferry, N.Y. : Oceana	print	
16	0028-7873	Journal of international law and politics	print	
17	0022-2410	Journal of maritime law and commerce	print	
18	0023-9186	Law and contemporary problems	print	
19	sans	Law of the sea : bulletin - United Nations, Office of the Special Representative of the Secretary-General for the Law of the Sea	print	
20	1052-2867	Michigan journal of international law	print	
21	0272-5037	Proceedings of the ... annual meeting / American Society of International Law	print+internet via IP	
22	0038-9765	Stanford law review	print	
23	1058-3971	Tax notes international	print+internet via login	

[104] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

24	0163-7479	Texas international law journal	print	
25	0002-919x	The American journal of comparative law / American Association for the Comparative Study of Law	print	
26	0003-603x	The antitrust bulletin : the journal of American and foreign antitrust and trade regulation	print+internet via IP	
27	1076-6715	The Columbia journal of European law	print	
28	sans	The George Washington international law review - George Washington University	print	
29	0020-7810	The international lawyer	print	
30	1045-8891	The Tulane European and civil law forum	print	
31	sans	The year in review, American Bar Association	print	
32	0090-2594	Vanderbilt journal of transnational law	print	
33	0042-6571	Virginia journal of international law	print	
34	0044-0094	Yale law journal	print	

Pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur pour les nouveaux abonnements	
Pourcentage, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)[105] pour les titres ne figurant pas sur le tableau précédant (nouveaux abonnements)	**%**

Date, cachet et signature[106]

105 " Prix offert en %, tous frais compris hors TVA (100% représente le prix catalogue éditeur hors TVA)" est le pourcentage auquel s'engage le soumissionnaire par rapport au prix catalogue d'un EDITEUR ou d'un ensemble de plusieurs éditeurs, TOUS FRAIS COMPRIS ET HORS TVA. Exemple: Prix catalogue éditeur (tous frais compris et hors TVA) tel que précisé sur son site web/catalogue est de 100€, le pourcentage offert par le soumissionnaire est de 98%. Le prix maximum qui pourra être facturé à la Cour de justice, sera donc de 98€.

106 Le soumissionnaire doit signer à l'endroit indiqué et, en outre, parapher toutes les pages de l'offre financière.

ANNEXE 6

Formulaire de réponse obligatoire pour l'offre technique

LOT 1 AT (Autriche)	**SOUMISSIONNAIRE[107] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	sans	Abfallwirtschaftsrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print			
2	sans	Agrarrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print			
3	sans	Altersdiskriminierung : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print			
4	sans	Austrian yearbook on international arbitration, MANZ Verlag Wien	print			
5	sans	Beihilferecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print			
6	sans	BGBl-Index, Trauner Verlag	print			
7	sans	Datenschutzrecht und E-Government : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
8	1022-9418	Ecolex : Fachzeitschrift für Wirtschaftsrecht	print			
9	sans	Energiewirtschaft : Jahrbuch, Energiewirtschaft, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
10	sans	Entscheidungen des Obersten Gerichtshofes in Sozialrechtssachen : (SSV-NF) : im Anhang: Entscheidungen der Bundesschiedskommission und der Landesberufungskommissionen / herausgegeben von Wilhelm Resch und Peter Bauer - Manz	print			
11	sans	Entscheidungen des österreichischen Obersten Gerichtshofes in Zivilsachen, Verl. Österreich	print			
12	sans	Erkenntnisse und Beschlüsse des Verwaltungsgerichtshofes - A Teil, Manz	print			
13	sans	Erkenntnisse und Beschlüsse des Verwaltungsgerichtshofes - F Teil, Manz	print			
14	sans	Europarecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			

[107] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

15	sans	Geistiges Eigentum : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
16	2306-3734	ICL-Journal : Vienna journal on international constitutional law	print+internet via login			
17	sans	Index ... : systematisches Verzeichnis des geltenden Bundesrechts, Verl. Österreich	print			
18	sans	Jahrbuch Zivilrecht : die gesamte aktuelle Gesetzgebung und Rechtsprechung im Überblick, LexisNexis ARD Orac	print			
19	0943-4011	Journal für Rechtspolitik	print			
20	1813-3517	Journal für Strafrecht : JSt : Zeitschrift für Kriminalrecht, Strafvollzug und soziale Arbeit	print			
21	1019-5394	Juridikum : Zeitschrift für Kritik, Recht, Gesellschaft	print			
22	0022-6912	Juristische Blätter + Wirtschaftrechtliche Blätter	print			
23	sans	Konsumentenpolitisches Jahrbuch, Verlag Österreich	print			
24	0257-3822	Medien und Recht : internationale Rundschau : MR-Int	print			
25	0257-3822	Medien und Recht : Zeitschrift für Medien- und Kommunikationsrecht	print			
26	1727-057X	Migralex : Zeitschrift für Fremden- und Minderheitenrecht	print			
27	1815-1604	Newsletter Menschenrechte / Österreichisches Institut für Menschenrechte	print			
28	sans	Öffentliches Recht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
29	0029-8921	Österreichische Blätter für gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht	print			
30	0029-9251	Österreichische Juristen-Zeitung	print			
31	1729-9101	Österreichische Zeitschrift für Kartellrecht : ÖZK = Austrian competition journal	print			
32	0379-4407	Österreichische Zeitschrift für Wirtschaftsrecht : Beiträge zum Recht der Wirtschaft, Umwelt und Technik / Herausgeber: Österreichisches Normungsinstitut	print			
33	sans	Österreichischer Amtskalender, Verl. Österreich	print			
34	1013-9486	Österreichisches Recht der Wirtschaft	print+internet via login			
35	sans	Sammlung arbeitsrechtlicher Entscheidungen, MANZ	print			

36	sans	Sozialversicherungsrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
37	sans	Tourismusrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
38	sans	Verfassungstag : anläßlich der Wiederkehr des Tages der Beschlußfassung über das Bundes-Verfassungsgesetz und der Einrichtung der österreichischen Verfassungsgerichtsbarkeit, Österreichische Staatsdruckerei	print			
39	0930-3855	Wirtschaftsrechtliche Blätter	print			
40	sans	Yearbook on international arbitration, Intersentia	print			
41	2309-5113	Zeitschrift der Verwaltungsgerichtsbarkeit : ZVG	print			
42	0044-2321	Zeitschrift für Arbeitsrecht und Sozialrecht	print			
43	2071-7059	Zeitschrift für Beihilfenrecht : Beihilfenpolitik in Europa, Deutschland und Österreich : BRZ	print			
44	2191-3412	Zeitschrift für europäisches Unternehmens- und Verbraucherrecht : euvr = Journal of European consumer and market law	print			
45	0514-275x	Zeitschrift für Europarecht, internationales Privatrecht und Rechtsvergleichung	print			
46	2226-0412	Zeitschrift für Familien- und Erbrecht : EF-Z	print			
47	0948-4396	Zeitschrift für öffentliches Recht : ZÖR = Journal of public law	print			
48	1680-6492	Zeitschrift für Vergaberecht und Bauvertragsrecht : ZVB	print			
49	1017-3463	Zeitschrift für Verwaltung	print+internet via login			
50	sans	Zivilverfahrensrecht : Jahrbuch, NWV Neuer Wissenschaftlicher Verlag	print			
51	0069-7133	Commonwealth Law Reports, bound volumes	print			

Date, cachet et signature

LOT 2 BE (Belgique)	**SOUMISSIONNAIRE[108] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1783-3639	ACE : comptabilité, fiscalité, audit, droit des affaires au Luxembourg	print+internet via login			
2	0771-4084	Administration publique : revue du droit public et des sciences administratives. [Partie] T	print			
3	0770-6472	Annales de droit de Louvain / Association des diplômés en droit de l'Université catholique de Louvain	print			
4	0779-0449	Annales du droit luxembourgeois	print			
5	0066-2461	Annuaire administratif et judiciaire de Belgique	print			
6	1782-4853	Annuaire de droit européen	print			
7	2211-8276	Arbeidsrecht geannoteerd	print			
8	0007-9758	Cahiers de droit européen	print			
9	1373-3451	CBR Jaarboek	print			
10	sans	Codex aanvullende sociale verzekeringen / Y. Stevens - Die Keure	print			
11	sans	Codex sociale zekerheid, Die Keure	print			
12	2034-8770	Cyprus human rights law review	print			
13	sans	DA : revue internationale du droit des affaires = OR : internationaal tijdschrift voor ondernemingsrecht + supplement DA OR Actualité = DA OR Actualiteit, Bruxelles, Carrefour interdisciplinaire entreprises administrations universités	print			
14	1370-6888	Droit de la consommation = Consumentenrecht	print			
15	0771-7962	Euro-Guide	print			
16	0775-3209	European journal of consumer law = Revue européenne de droit de la consommation	print			

[108] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

17	2031-9525	European labour law journal	print			
18	0014-3154	European transport law : journal of law and economics = Droit européen des transports : revue juridique et économique = Europäisches Transportrecht : juristische und wirtschaftliche Zeitschrift = Diritto europeo dei trasporti : rivista giuridica ed economica = Derecho europeo de transportes : revista juridica y economica = Europees vervoerrecht : juridisch en economisch tijdschrift	print			
19	1374-1128	Gerechtelijk zakboekje = Memento judiciaire	print			
20	2034-5275	International journal of procedural law : IJPL = Revue internationale de droit processuel : RIDP = Internationale Zeitschrift für Zivilprozessrecht : IZZP = Revista Internacional de Derecho Procesal = Revista Internazionale di Diritto Processuale	print			
21	1784-6188	Ius & actores : revue des acteurs de la justice et du recouvrement = Tijdschrift voor de actoren van het gerecht en de invordering	print			
22	sans	Jaarboek energierecht, Intersentia	print			
23	sans	Jaarboek overheidsopdrachten = Chronique des marchés publics - Bruxelles, EBP	print			
24	0773-3453	Journal de droit fiscal	print			
25	0021-812x	Journal des tribunaux	print			
26	2030-8590	Journal des tribunaux. Luxembourg	print			
27	2294-9313	Journal européen des droits de l'homme = European journal of human rights	print			
28	0778-9009	JTT : droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit judiciaire social, droit pénal social = Arbeidsrecht, sociale zekerheid, sociaal procesrecht, sociaal strafrecht	print			
29	sans	La société en poche : Luxembourg, Kluwer België	print			
30	1372-3715	L'observateur de Bruxelles : la revue d'information juridique européenne de la Délégation des barreaux de France	print			
31	1023-263x	Maastricht journal of European and comparative law	print			
32	sans	Marktpraktijken : intellectuele eigendom en mededinging : jaarboek, Kluwer België	print			
33	2032-2844	New journal of European criminal law : NJECL	print			
34	0031-2614	Pasicrisie belge : recueil général de la jurisprudence des cours et tribunaux de Belgique et du Conseil d'Etat de Belgique	print			
35	0031-2630	Pasinomie belge : collection complète des lois, décrets, arrêtés et	print			

		réglements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique				
36	1782-3463	Rechtskundig weekblad	print			
37	1374-2558	Revue belge de droit constitutionnel	print			
38	0035-0788	Revue belge de droit international = Belgisch tijdschrift voor internationaal recht = Belgian review of international law	print			
39	0035-0834	Revue belge de sécurité sociale	print			
40	0035-0966	Revue critique de jurisprudence belge	print			
41	0772-8050	Revue de droit commercial belge = Tijdschrift voor Belgisch handelsrecht	print			
42	0779-5572	Revue de droit de l'ULB	print			
43	0035-1083	Revue de droit intellectuel : l'ingénieur conseil	print			
44	0035-1113	Revue de droit social = Tijdschrift voor sociaal recht	print			
45	0774-8108	Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles	print			
46	0778-1695	Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège	print			
47	1152-9172	Revue des affaires européennes	print			
48	0776-8591	Revue du droit des étrangers	print			
49	2295-9416	Revue européenne et internationale de droit fiscal	print			
50	1010-8831	Revue internationale de droit économique	print			
51	2295-4058	Revue internationale des services financiers	print			
52	0303-965x	Revue internationale des sciences administratives	print			
53	0777-3579	Revue trimestrielle des droits de l'homme	print			
54	0770-2965	Studia diplomatica	print			
55	0775-2814	Tijdschrift voor Belgisch burgerlijk recht = Revue générale de droit civil belge	print			
56	0040-7437	Tijdschrift voor bestuurswetenschappen en publiekrecht	print			
57	sans	Tijdschrift voor internationale handel en transportrecht	print+internet via login			
58	1379-4930	Tijdschrift voor strafrecht	print			
59	0776-8605	Tijdschrift voor vreemdelingenrecht	print			
60	1373-9743	Tijdschrift voor wetgeving	print			
61	Sans	TRV-RPS : Roularta Media Group	Print+internet			

Date, cachet et signature

LOT 3 BG (Bulgarie) **SOUMISSIONNAIRE[109] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	sans	Административно правосъдие	print			
2	0005-4283	Български език, БАН, Института за български език + supplement	print			
3	1311-2880	Бюлетин на Върховния касационен съд	print			
4	0205-0900	Държавен вестник : официално издание на Република България	print			
5	1314-4847	Европейски правен преглед	print			
6	1312-9503	Информационен бюлетин по труда	print			
7	1314-5126	Норма : правното списание	print			
8	0204-8523	Общество и право	print			
9	1310-7348	Правна мисъл	print			
10	1312-9473	Собственост и право	print			
11	sans	Счетоводство данъци и право	print			
12	0861-1815	Съвременно право	print			
13	1312-9481	Труд и право	print			
14	1312-9511	Търговско и облигационно право	print			
15	0861-6892	Търговско право	print			
16	1311-3488	Юридически свят = Юридический мир = Juridical world	print			

Date, cachet et signature

[109] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 4 CA (Canada) **SOUMISSIONNAIRE[110] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0701-158X	Annals of air and space law = Annales de droit aérien et spatial	print			
2	0703-6337	Journal of European integration	print+internet via IP			

Date, cachet et signature

[110] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 5 CH (Suisse) SOUMISSIONNAIRE[111] :						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1660-3362	Aktuelle juristische Praxis = Pratique juridique actuelle	print			
2	1020-4997	Annual report ... / World Trade Organization	print			
3	1662-2022	BVGE : Entscheide des Schweizerischen Bundesverwaltungsgerichts = ATAF : arrêts du Tribunal administratif fédéral suisse = DTAF : decisioni del Tribunale amministrativo federale svizzero = DTAF : decisiuns dal Tribunal administrativ federal svizzer	print			
4	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). I. Teil, Verfassungsrecht (inkl. Kompetenzkonflinkte) = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). Ire partie, Droit constitutionnel (y compris les conflits de compétence) = Decisioni del Tribunale federale svizzero :	print			
5	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). II. Teil, Verwaltungsrecht und internationales öffentliches Recht (inkl. Klagen aus dem öffentlichen Recht) = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). IIe partie, Droit administratif et droit international public (y	print			

[111] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

6	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). III. Teil, Zivilrecht und Schuldbetreibungs- und Konkursrecht = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). IIIe partie, Droit civil et poursuite pour dettes et faillite = Decisioni del Tribunale federale svizzero : (ivi	print			
7	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). IV. Teil, Strafrecht und strafvollzug = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). IVe partie, Droit pénal, exécution des peines = Decisioni del Tribunale federale svizzero : (ivi comprese le decisioni del Tribunale	print			
8	0172-3391	Entscheidungen des Schweizerischen Bundesgerichts : (einschliesslich Entscheidungen des Eidgenössischen Versicherungsgerichts). V. Teil, Sozialversicherungsrecht = Arrêts du Tribunal fédéral suisse : (y compris les arrêts du Tribunal fédéral des assurances). Ve partie, Droit des assurances sociales = Decisioni del Tribunale federale svizzero : (ivi comprese le decisioni del Tribunale federale delle	print			
9	sans	Estadísticas del comercio internacional, Organización Mundial del Comercio	print			
10	sans	Finanzmarktrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print			
11	sans	Gesellschaftsrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print			
12	1020-5012	Informe anual ... / Organización Mundial del Comercio	print			
13	sans	Informe sobre el comercio mundial, Organización Mundial del Comercio	print			
14	sans	International Trade statistics, World Trade Organization	print			
15	sans	Internationales Zivilprozessrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print			
16	sans	Jahrbuch für Migrationsrecht - Bern : Stämpfli	print			
17	sans	Kartellrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print			
18	sans	Kennzeichenrecht : [Entwicklungen ...] - Bern : Stämpfli	print			

19	1020-5004	Rapport annuel ... / Organisation mondiale du commerce	print			
20	sans	Rapport sur le commerce mondial …, Organisation mondiale du commerce	print			
21	0378-5599	Revue internationale du travail	print+internet via IP			
22	1421-9158	RPW : Recht und Politik des Wettbewerbs = DPC : Droit et politique de la concurrence = DPC : Diritto e politica della concorrenza / Herausgeber = éditeur = editore: Wettbewerbskommission = Commission de la concurrence = Commissione della concorrenza	print			
23	0036-7613	Schweizerische Juristen-Zeitung = Revue suisse de jurisprudence + Zeitschrift für Europarecht	print			
24	1018-7987	Schweizerische Zeitschrift für Wirtschafts- und Finanzmarktrecht = Revue suisse de droit des affaires et du marché financier = Swiss review of business and financial market law	print			
25	sans	Schweizerisches Jahrbuch für Europarecht = Annuaire suisse de droit européen, - Bern : Stämpfli	print			
26	sans	Statistiques du commerce international, Organisation mondiale du commerce	print			
27	sans	Wirtschaftsrecht Schweiz-EU : Überblick und Kommentar - Zürich : Dike	print			
28	1011-4548	World competition : law and economics review	print			
29	sans	World trade report ... / World Trade Organization	print			
30	0254-945x	Zeitschrift für schweizerisches Recht = Revue de droit suisse = Revista de diritto svizzero = Revista da dretg svizzer. I. Halbband	print			

Date, cachet et signature

LOT 6 CY (Chypre)	**SOUMISSIONNAIRE[112] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	2301-2048	The Cyprus yearbook of international law	print			
2	2301-2307	Επετηρίδα κυπριακού και ευρωπαϊκού δικαίου = Cyprus and European law yearbook]	print			
3	1986-2342	Επιθεώρηση οικογενειακού δικαίου : τριμηνιαίο νομικό περιοδικό	print			
4	1017-7353	Κυπριακό νομικό βήμα	print			

Date, cachet et signature

[112] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 7 CZ (République Tchèque) **SOUMISSIONNAIRE[113] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1804-1183	Antitrust : revue soutěžního práva = Revue of competition law	print+internet			
2	1210-6348	Bulletin advokacie	print			
3	1213-4678	Common Law Review	print			
4	1214-6005	Judikatura Evropského soudního dvora	print+internet via login (Pravnicke Forum)			
5	1212-9909	Jurisprudence : specialista na komentování judikatury	print+internet via login (Pravnicke Forum)			
6	1210-6410	Právní rozhledy : časopis pro všechna právní odvětví	print			
7	1212-2211	Přehled rozsudků Evropského soudu pro lidská práva	print+internet via login (Pravnicke Forum)			
8	1805-6822	Rekodifikace & praxe	print+PDF			
9	1214-6056	Sbírka rozhodnutí Nejvyššího správního soudu	print			
10	sans	Sbírka soudních rozhodnutí a stanovisek / Nejvyšší soud České republiky, Orac	print			
11	1214-3839	Sbírka soudních rozhodnutí a stanovisek : výběr z rozhodnutí	print			

[113] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

		Evropského soudu pro lidská práva ve Strasbourgu / Nejvyšší soud České republiky				
12	1211-1244	Sbírka zákonů : Česká republika	print			
13	1211-8362	Soudní judikatura : rozhodnutí soudů ČR	print+internet via login (Pravnicke Forum)			
14	1211-4405	Soudní rozhledy : měsíčník české, zahraniční a evropské judikatury	print			
15	1213-5313	Trestněprávní revue	print			

Date, cachet et signature

LOT 8 DE (Allemagne)	**SOUMISSIONNAIRE[114] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0340-840x	Agrar- und Umweltrecht : Zeitschrift für das gesamte Recht der Landwirtschaft, der Agrarmärkte und des ländlichen Raumes / herausgegeben von der Deutschen Gesellschaft für Agrarrecht	print			
2	sans	Anwaltsrecht : Jahrbuch, NWV, Neuer Wiss. Verl.	print			
3	sans	Anwaltsverzeichnis : Verzeichnis der in der Bundesrepublik Deutschland, Deutscher Anwaltverein	print			
4	0003-7648	Arbeit und Recht : deutsches und europäisches Arbeitsrecht + Soziales Recht : wissenschaftliche Zeitschrift für Arbeits- und Sozialrecht/ Herausgeber Deutscher Gewerkschaftsbund	print+internet via login			
5	0003-8911	Archiv des öffentlichen Rechts	print+internet via IP			
6	0003-892x	Archiv des Völkerrechts	print+internet via IP			
7	0003-8997	Archiv für die civilistische Praxis	print+internet via IP			
8	0001-2343	Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie / Herausgeber Internationale Vereinigung für Rechts- und Sozialphilosophie (IVR)	print+internet via IP			
9	0867-3411	Bibliotheksdienst	print			
10	0341-1095	Bundesgesetzblatt. Teil I / Bundesminister der Justiz	print			
11	0341-1109	Bundesgesetzblatt. Teil II / Bundesminister der Justiz	print			

[114] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

12	1868-5153	China-EU law journal	print+internet via IP			
13	1610-7608	Computer und Recht : Forum für die Praxis des Rechts der Datenverarbeitung, Information und Automation + Computer und Recht : international	print			
14	0341-3977	Das Standesamt : Zeitschrift für Standesamtswesen, Familienrecht, Staatsangehörigkeitsrecht, Personenstandsrecht, internationales Privatrecht des In- und Auslandes / herausgegeben vom Bundesverband der Deutschen Standesbeamtinnen und Standesbeamten	print			
15	0005-9935	Der Betrieb : Wochenschrift für Betriebswirtschaft, Steuerrecht, Wirtschaftsrecht, Arbeitsrecht	print+internet via login			
16	0340-7918	Der Betriebs-Berater : Zeitschrift für Recht und Wirtschaft + supplements	print+internet via login			
17	0038-884X	Der Staat : Zeitschrift für Staatslehre, Öffentliches Recht und Verfassungsgeschichte + Beihefte zu "Der Staat"	print+internet via IP			
18	1439-6777	Der Umsatzsteuer-Berater : der Informationsdienst für die umsatzsteuerliche Beratungspraxis + EU-Umsatz-Steuerberater : der Informationsdienst zu EG-Richtlinien und EuGH-Rechtsprechung	print+internet via login			
19	0012-1363	Deutsches Verwaltungsblatt : Zeitschrift für Verwaltungsrecht	print+internet via login			
20	0340-6881	Die deutsche Rechtsprechung auf dem Gebiete des internationalen Privatrechts	print			
21	0029-859x	Die öffentliche Verwaltung	print			
22	0755-3579	Die Sozialgerichtsbarkeit	print+internet via login			
23	0042-4498	Die Verwaltung : Zeitschrift für Verwaltungsrecht und Verwaltungswissenschaften	print+internet via IP			
24	0421-2991	Entscheidungen der Finanzgerichte + Beratersicht zur Steuerrechtsprechung : BeSt, Quartalsbeilage zu EFG und HFR / herausgegeben auf Veranlassung der Finanzgerichte der Bundesrepublik und unter Mitwirkung des Verwaltungsgerichts Berlin	print+internet via login			

25	0435-7124	Entscheidungen des Bundesgerichtshofes in Zivilsachen	print			
26	0423-250X	Entscheidungen des Bundespatentgerichts	print			
27	0340-8809	Entscheidungen des Bundessozialgerichts	print			
28	0433-7646	Entscheidungen des Bundesverfassungsgerichts	print			
29	0013-9106	Entscheidungen des Bundesverwaltungsgerichts	print			
30	0177-9303	Entscheidungen zum Wirtschaftsrecht / Herausgeber: Bruno M. Kübler	print+internet via login			
31	0340-8906	Europäische Grundrechte-Zeitschrift	print			
32	1865-3030	Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA = European journal of labour law : EJLL	print			
33	0937-7204	Europäische Zeitschrift für Wirtschaftsrecht = European journal of business law = Revue européenne de droit économique	print			
34	0938-3050	Europäisches Wirtschafts- & Steuerrecht : Betriebs-Berater für Europarecht + supplements	print+internet via login			
35	0531-2485	Europarecht	print			
36	1613-2548	European company and financial law review	print			
37	2191-7442	European criminal law review : EuCLR	print+internet via IP			
38	2364-2831	European data protection law review : EDPL	print+internet via login			
39	1862-2720	European food and feed law review : EffL	print+internet via login			
40	1867-299X	European journal of risk regulation : EJRR	print+internet via login			
41	1614-9920	European review of contract law	print			
42	1619-5272	European state aid law quarterly	print+internet via login			
43	2190-7773	European tort law	print			
44		European yearbook of international economic law, Springer	print			
45	0016-9420	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht	print			
46	0435-8600	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht. Internationaler Teil	print			
47	1869-3849	Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht. Praxis im Immaterialgüter- und Wettbewerbsrecht	print			

48	sans	Handbuch der Justiz, Deutscher Richterbund	print			
49	0174-4704	Human rights law journal	print			
50	0937-5414	Humanitäres Völkerrecht : Informationsschriften	print			
51	0174-2108	Informationsbrief Ausländerrecht	print+internet via login			
52	sans	Informationsfreiheit und Informationsrecht, Deutsche Gesellschaft für Informationsfreiheit	print			
53	0720-5120	Integration	print+internet via IP			
54	0020-7829	Internationale Politik + IP Länderportrait / Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.	print+internet via login			
55	2194-539X	Internationale Steuer-Rundschau	print			
56	1617-5395	Internationales Handelsrecht : Zeitschrift für das Recht des internationalen Warenkaufs und -vertriebs = International commercial law	print			
57	0721-5436	Jahrbuch der europäischen Integration	print			
58	0066-586x	Jahrbuch des Arbeitsrechts : Gesetzgebung, Rechtsprechung, Literatur	print			
59	0075-2517	Jahrbuch des öffentlichen Rechts der Gegenwart	print			
60	1615-7737	Jahrbuch des Sozialrechts : Gesetzgebung, Verwaltung, Rechtsprechung, Literatur : Nachschlagewerk für Wissenschaft und Praxis ...	print			
61	0933-6486	Jahrbuch des Umwelt- und Technikrechts	print			
62	0075-2746	Jahrbuch für Ostrecht : JOR / herausgegeben von Institut für Ostrecht München	print			
63	1435-6821	Jahrbuch für vergleichende Staats- und Rechtswissenschaften	print			
64	2364-4710	Journal of European consumer and market law : EuCML	print			
65	0947-9511	Journal of European integration history = Revue d'histoire de l'intégration européenne = Zeitschrift für Geschichte der europäischen Integration / edited by the Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne	print+internet via IP			
66	1868-9612	Journal of European tort law	print+internet via IP			

67	0022-6882	Juristenzeitung + Gesetzgebungsdienst	print+internet via IP			
68	0453-3283	Karlsruher juristische Bibliographie	print			
69	1432-461X	KTS : Zeitschrift für Insolvenzrecht : Konkurs, Treuhand, Sanierung	print+internet via login			
70	1434-2626	Lebensmittel & Recht : offizielles Organ des Deutschen Rechtstages für Lebensmittel und Nahrungsergänzungsmittel	print			
71	1436-9265	MarkenR : Zeitschrift für deutsches, europäisches und internationales Markenrecht	print+internet via login			
72	2195-1179	Mehrwertsteuerrecht : MwStR				
73	0340-1812	Monatsschrift für deutsches Recht : Zeitschrift für die Zivilrechtspraxis	print+internet via login			
74	1434-596x	Multimedia und Recht : Zeitschrift für Informations-, Telekommunikations- und Medienrecht	print			
75	0172-1631	Natur und Recht : Zeitschrift für das gesamte Recht zum Schutze der natürlichen Lebensgrundlagen und der Umwelt	print+internet via IP+Online-Archiv			
76	1612-9245	Netzwirtschaften & Recht : N&R : Energie, Telekommunikation, Verkehr und andere Netzwirtschaften	print+internet via login			
77	0341-1915	Neue juristische Wochenschrift + supplements	print			
78	0943-7525	Neue Zeitschrift für Arbeitsrecht : Zweiwochenschrift für die betriebliche Praxis	print			
79	2195-2833	Neue Zeitschrift für Kartellrecht : NZKart	print+internet via login			
80	0941-7915	Neue Zeitschrift für Sozialrecht : Monatsschrift für die betriebliche, behördliche und gerichtliche Praxis	print			
81	0720-1753	Neue Zeitschrift für Strafrecht	print			
82	0721-880x	Neue Zeitschrift für Verwaltungsrecht + NVwZ-Rechtsprechungs-Report Verwaltungsrecht	print			
83	0179-4043	NJW-Rechtsprechungs-Report Zivilrecht	print			
84	2061-4837	ORDO : Jahrbuch für die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft	print			
85	0030-6444	Osteuropa-Recht : Gegenwartsfragen aus den Rechten des Ostens / herausgegeben von der Deutschen Gesellschaft für Osteuropakunde	print			

86	0720-6585	Praxis des internationalen Privat- und Verfahrensrechts	print+internet via login			
87	2197-1862	Privacy in Germany : PinG	print+internet via login			
88	0033-7250	Rabels Zeitschrift für ausländisches und internationales Privatrecht	print+internet via IP			
89	0342-1945	Recht der Arbeit : Zeitschrift für die Wissenschaft und Praxis des gesamten Arbeitsrechts	print			
90	2191-3838	Recht der Finanzinstrumente	print+internet via login			
91	0340-7926	Recht der internationalen Wirtschaft : Außenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters international + supplements	print+internet via login			
92	0935-2538	Recht, Bibliothek, Dokumentation : Mitteilungen der Arbeitsgemeinschaft für Juristisches Bibliotheks- und Dokumentationswesen	print			
93	1619-4993	Rechtsgeschichte : Zeitschrift des Max-Planck-Instituts für europäische Rechtsgeschichte	print			
94	0034-1398	Rechtstheorie	print+internet via IP			
95	1868-8098	Rechtswissenschaft : Zeitschrift für rechtswissenschaftliche Forschung	print+internet via IP			
96	0944-7490	Reise-Recht aktuell : RRa : Zeitschrift für das Tourismusrecht + IFTTA law review	print			
97	0342-197X	Sammlung der Entscheidungen des Bundesfinanzhofs / herausgegeben von Bundesfinanzhof	print			
98	0342-2003	Sammlung von Entscheidungen aus dem Sozialrecht	print			
99	0721-9989	Staatshandbuch : Die Bundesrepublik Deutschland	print			
100	sans	Statistisches Jahrbuch : Deutschland und Internationales, Statistisches Bundesamt	print			
101	0341-2954	Steuer und Wirtschaft : Zeitschrift für die gesamte Steuerwissenschaft	print			
102	0082-1829	Taschenbuch des öffentlichen Lebens : Deutschland	print			
103	1433-9293	Taschenbuch des öffentlichen Lebens : Europa	print			
104	1861-8383	The European legal forum = Forum iuris communis europae.	print			

		Section I				
105	0341-8669	Umsatzsteuer-Rundschau	print			
106	0930-8369	Verbraucher und Recht	print			
107	0042-384x	Vereinte Nationen : Zeitschrift für die Vereinten Nationen und ihre Sonderorganisationen / Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen	print			
108	0342-2429	Versicherungsrecht : Zeitschrift für Versicherungsrecht, Haftungs- und Schadensrecht + Beilage Ausland	print			
109	0941-861X	Vierteljahresschrift für Sozialrecht	print+internet via login			
110	0342-6971	Wertpapier Mitteilungen. Teil 4, Zeitschrift für Wirtschafts- und Bankrecht	print			
111	0172-049x	Wettbewerb in Recht und Praxis	print			
112	0941-6293	Wirtschaft und Recht in Osteuropa : Zeitschrift zur Rechts- und Wirtschaftsentwicklung in den Staaten Mittel- und Osteuropas	print			
113	0043-6151	Wirtschaft und Wettbewerb : Zeitschrift für deutsches und europäisches Wettbewerbsrecht = journal of German and European competition law = journal du droit allemand et européen de la concurrence	print+internet via login			
114	0936-0085	World guide to libraries	print			
115	0342-328X	Zeitschrift für Arbeitsrecht	print+internet via login			
116	0721-5746	Zeitschrift für Ausländerrecht und Ausländerpolitik + ANA-ZAR	print			
117	0044-2348	Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht / Max-Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht	print			
118	0930-861x	Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits- und Sozialrecht	print			
119	0514-2571	Zeitschrift für Beamtenrecht	print			
120	0044-2410	Zeitschrift für das gesamte Familienrecht : Ehe und Familie im privaten und öffentlichen Recht	print+internet via login			
121	0044-2437	Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht und Wirtschaftsrecht	print+internet via login			
122	1612-9229	Zeitschrift für das Privatrecht der Europäischen Union	print			

123	0084-5310	Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft	print+internet via IP			
124	0943-3929	Zeitschrift für europäisches Privatrecht	print			
125	1612-4243	Zeitschrift für europäisches Umwelt- und Planungsrecht	print+internet via login			
126	1867-237X	Zeitschrift für geistiges Eigentum = Intellectual property journal	print+internet via IP			
127	0179-4051	Zeitschrift für Gesetzgebung : Vierteljahresschrift für staatliche und kommunale Rechtssetzung	print			
128	0340-8329	Zeitschrift für Luft- und Weltraumrecht = German journal of air and space law = Revue allemande de droit aérien et spatial / herausgegeben vom Institut für Luft- und Weltraumrecht der Universität zu Köln	print+internet via login			
129	0514-6496	Zeitschrift für Rechtspolitik	print			
130	0340-2479	Zeitschrift für Unternehmens- und Gesellschaftsrecht	print			
131	0177-6762	Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht : Film und Recht	print			
132	0044-3638	Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft	print+internet via login			
133	1611-1982	Zeitschrift für Wettbewerbsrecht = Journal of competition law	print+internet via login			
134	0723-9416	Zeitschrift für Wirtschaftsrecht	print+internet via login			
135	0342-3468	Zeitschrift für Zivilprozeß : ZZP	print			
136	0514-2571	Zeitschrift für Zivilprozeß international : ZZPInt : Jahrbuch des internationalen Zivilprozeßrechts	print			
137	0342-3484	Zeitschrift für Zölle und Verbrauchsteuern + Rechtsprechung der Instanzgerichte	print+internet via login			
138	1611-1958	ZESAR : Zeitschrift für europäisches Sozial- und Arbeitsrecht	print+internet via login			
139	2365-2004	IWRZ - Zeitschrift für Internationales Wirtschaftsrecht	Print			

Date, cachet et signature

LOT 9 DK (Danemark)		**SOUMISSIONNAIRE[115] :**				
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1395-220X	EU-ret & menneskeret / udg. af Jurist- og Økonomforbundet	print			
2	0418-6486	Folketingets ombudsmands beretning for året ...	print			
3	0107-699x	Juristen	print			
4	0105-8908	Justitia	print			
5	0900-1476	Kraks Blå Bog	print			
6	1399-140X	Nordisk tidsskrift for selskabsret	print+internet via login			
7	0550-7332	Nyt fra Sprognævnet	print			
8	0905-443X	Skat udland				
9	0108-2353	Ugeskrift for retsvæsen	print			

Date, cachet et signature

[115] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 10 EE (Estonie) **SOUMISSIONNAIRE[116] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1406-8028	Eesti maksuseaduste kommentaarid	print			
2	1406-1074	Juridica : Tartu Ülikooli õigusteaduskonna ajakiri	print+internet via login			
3	1406-1082	Juridica international : law review University of Tartu	print			

Date, cachet et signature

[116] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 11 ES (Espagne)		**SOUMISSIONNAIRE[117] :**				
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1139-3289	Actas de derecho industrial y derecho de autor / Instituto de Derecho Industrial, Departamento de Derecho Mercantil y del Trabajo, Universidad de Santiago (España)	print			
2	1578-3138	Anuario español de derecho internacional privado	print			
3	0211-5921	Boletín de jurisprudencia constitucional	print+DVD-ROM			
4	1133-8768	Derecho privado y constitución	print			
5	0211-2744	La Ley : jurisprudencia obra gráfica	internet via IP + revista semanal			
6	0212-6095	Nueva revista española de derecho del trabajo	print+internet via login			
7	1134-7686	Revista Aranzadi de derecho patrimonial	print+internet via login			
8	0034-7639	Revista de administración pública	print			
9	1138-4026	Revista de derecho comunitario europeo	print			
10	1695-1085	Revista de derecho de la Unión Europea	print			
11	1134-7686	Revista de derecho de sociedades	print+internet via login			
12	0210-0797	Revista de derecho mercantil	print+internet via login			

[117] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

13	0034-7922	Revista de derecho privado	print			
14	1138-8692	Revista de derecho social	print			
15	0210-8461	Revista española de derecho administrativo	print+internet via login			
16	0211-5743	Revista española de derecho constitucional	print			
17	1579-6302	Revista española de derecho europeo	print+internet via login			
18	0210-8453	Revista española de derecho financiero	print+internet via login			
19	0034-9380	Revista española de derecho internacional	print			

Date, cachet et signature

LOT 12 FI (Finlande)	**SOUMISSIONNAIRE[118] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	sans	Ålands författningssamling, Ålands landskapsstyrelse	print			
2	0023-7353	Lakimies : Suomalaisen Lakimiesyhdistyksen aikakauskirja	print			
3	0356-4037	Oikeus / Suomen demokraattiset lakimiehet, Oikeus- ja yhteiskuntatieteellinen yhdistys	print			
4	0355-8215	Oikeustiede = Jurisprudentia : Suomalaisen Lakimiesyhdistyksen vuosikirja	print			
5	0786-6453	The Finnish yearbook of international law	print+PDF			
6	0040-6953	Tidskrift utgiven av Juridiska föreningen i Finland	print			
7	0357-2331	Verotus : Suomen verolainsäädännön ja verotuskäytännön tuntemusta edistävä aikakausjulkaisu / Verovirkailijain Liitto... [et al.]	print			
8	0358-6944	Ympäristöjuridiikka = Miljöjuridik	print			

Date, cachet et signature

[118] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 13 FR (France)	**SOUMISSIONNAIRE[119] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	2273-5097	Annuaire de droit de l'Union européenne	print			
2	1146-7266	Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire	print			
3	0221-5918	Annuaire européen d'administration publique	print			
4	0066-3085	Annuaire français de droit international / publié par le Groupe français des anciens auditeurs de l'Académie de droit international de la Haye	print			
5	0995-3817	Annuaire international de justice constitutionnelle	print			
6	1790-7624	Annuaire international des droits de l'homme = International yearbook on human rights = Internationales Jahrbuch für Menschenrechte = Διεθνής Επετηρίδα Δικαιωμάτων του Ανθρώπου	print			
7	sans	Bottin administratif, LexisNexis	print+internet via login			
8	0242-5912	Bulletin fiscal de Francis Lefebvre	print+internet via login			
9	1779-0778	Cahiers de droit de l'entreprise	print			
10	2267-9049	Les cahiers de la fonction publique	print+internet via login			
11	1634-8842	Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux	print			
12	sans	Concurrences : revue des droits de la concurrence / Institut des droits de la concurrence	print+internet via login +			

[119] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

			bulletin			
13	2108-3169	Constitutions : revue de droit constitutionnel appliqué	print			
14	sans	DALLOZ IP/IT : Droit de la propriété intellectuelle et du numérique				
15	0012-6438	Droit social	print			
16	2426-6760	Énergie, environnement, infrastructures	print			
17	1163-8184	Europe 2x	print			
18	1877-1467	European journal of commercial contract law : EJCCL	print+internet via IP			
19	0012-4508	I2D : information, données et documents : pratiques & recherche	print+internet via login			
20	0021-8170	Journal du droit international	print			
21	1771-1290	Justice & cassation : revue annuelle des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation	print			
22	0242-5777	La semaine juridique. Édition générale	print			
23	0758-4598	La semaine juridique. Entreprise et affaires	print			
24	1774-7503	La semaine juridique. Social	print			
25	0001-7728	L'actualité juridique : droit administratif	print			
26	1272-9116	L'actualité juridique fonctions publiques	print			
27	0012-642X	Le droit maritime français	print+internet via login			
28	1958-3702	Les Cahiers de la justice : revue semestrielle de l'École nationale de la magistrature	print			
29	1253-2177	Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel	print			
30	0294-0000	Livres hebdo + Les livres du mois	Formule classique			
31	1995-2848	OECD journal : economic studies	print			
32	1995-2864	OECD journal : financial market trends	print			
33	1995-2880	OECD journal : journal of business cycle measurement and analysis	print			
34	1608-7143	OECD journal on budgeting	print			
35	1260-3902	Procédures	print			
36	1632-0298	Propriétés intellectuelles	print			

37	0984-5925	Rapport de la Cour de Cassation	print			
38	0249-7271	Recueil des décisions du Conseil d'État statuant au contentieux du Tribunal des conflits et des jugements des tribunaux administratifs	print			
39	0035-0958	Revue critique de droit international privé	print			
40	1951-0152	Revue de droit du travail	print			
41	1279-8436	Revue de droit fiscal	print			
42	0395-9015	Revue de droit rural	print			
43	0245-9469	Revue de droit sanitaire et social	print			
44	0048-7937	Revue de jurisprudence commerciale : journal des agréés	print			
45	1156-2935	Revue de jurisprudence de droit des affaires	print+internet via login			
46	0337-7393	Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales	print+internet via login			
47	0997-7422	Revue de jurisprudence sociale	print+internet via login			
48	0556-7440	Revue de l'arbitrage / Comité français de l'arbitrage	print			
49	0035-2616	Revue de l'Union européenne 2x	print			
50	0035-1733	Revue de science criminelle et de droit pénal comparé	print			
51	1763-5594	Revue des contrats	print			
52	0242-5424	Revue des sociétés	print			
53	1155-4274	Revue du droit de l'Union européenne	print			
54	0035-2578	Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger	print			
55	0242-5599	Revue fiscalité européenne : droit international des affaires	print			
56	0152-7401	Revue française d'administration publique	print			
57	0763-1219	Revue française de droit administratif	print			
58	0035-287x	Revue française de droit aérien et spatial	print			
59	1151-2385	Revue française de droit constitutionnel	print			
60	0294-0833	Revue française de finances publiques	print			
61	0373-6156	Revue générale de droit international public	print			
62	0035-3337	Revue internationale de droit comparé	print			
63	0035-3515	Revue internationale du droit d'auteur	print+internet			

			via login			
64	0397-0299	Revue juridique de l'environnement	print+internet via login			
65	1770-9377	Revue Lamy de la Concurrence : droit, économie, régulation	print			
66	1772-6646	Revue Lamy droit de l'immatériel : informatique, médias, communication	print			
67	0397-9873	Revue trimestrielle de droit civil	print			
68	0244-9358	Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique	print			
69	0035-4317	Revue trimestrielle de droit européen	print			

Date, cachet et signature

LOT 14 GB (Royaume-Uni)	**SOUMISSIONNAIRE[120] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0927-3379	Air and space law	print+internet via IP			
2	1365-8867	Bio science law review	print			
3	0068-2691	British yearbook of international law	print+internet via IP			
4	0261-9261	Civil justice quarterly	print			
5	0141-7258	Commercial laws of Europe	print			
6	1473-7795	Common law world review	print+internet via IP			
7	0588-7445	Common market law reports + Common market law reports. Antitrust supplement	print			
8	0165-0750	Common market law review / published in cooperation with the British Institute of International and Comparative Law and the Europa Instituut of the University of Leyden	print+internet via IP			
9	0305-0718	Commonwealth law bulletin	print+internet via IP			
10	1478-5188	Competition law insight	print+internet via login			
11	1357-3128	Computer and telecommunications law review : CTLR / The journal of E-commerce, technology and communications	print			
12	0967-2532	Criminal law	print			

[120] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

13	0968-3194	Current law : monthly digest + Current law year book	print			
14	0955-4491	Current law statutes annotated	print			
15	0966-2022	Environmental Law Reports	print			
16	1461-4529	Environmental law review	print			
17	0959-6941	European business law review	print+internet via IP			
18	1566-7529	European Business Organization law review	print+internet via IP+archive			
19	0141-7266	European commercial cases	print			
20	1572-4999	European company law	print+internet via IP			
21	1744-1056	European competition journal	print+internet via IP			
22	0144-3054	European competition law review	print			
23	1467-6656	European copyright and design reports	print			
24	0964-0037	European current law	print			
25	0966-1646	European energy and environmental law review	print+internet via IP			
26	1384-6299	European foreign affairs review	print+internet via IP			
27	1361-1526	European human rights law review	print			
28	0260-4868	European human rights reports	print			
29	0142-0461	European intellectual property review : a journal concerning the management of technology, copyrights and trade names	print			
30	2213-4506	European Journal of comparative Law and Governance	print+internet via IP			
31	0928-9569	European journal of crime, criminal law and criminal justice	print+internet via IP			
32	0929-0273	European journal of health law	print+internet via IP			
33	0938-5428	European journal of international law / European University Institute	print			
34	1351-5993	European law journal : review of European law in context	print+internet			

			via IP			
35	0307-5400	European law review 2x	print			
36	0269-0802	European Patent Office Reports	print			
37	1354-3725	European public law	print+internet via IP			
38	0928-9801	European review of private law = Revue européenne de droit privé = Europäische Zeitschrift für Privatrecht	print+internet via IP			
39	1363-4542	European trade mark reports	print			
40	sans	European yearbook of disability law, Intersentia	print			
41	0141-9455	Fleet Street Reports	print			
42	1756-6002	Global competition litigation review	print			
43	1569-755X	Global trade and customs journal	print+internet via IP			
44	0955-4491	Greens weekly digest : current Scottish case law	print			
45	0019-400x	Index to foreign legal periodicals	print			
46	0306-2163	Industrial cases reports	print			
47	0307-5591	Industrial relations law reports + Unfair dismissal : a guide to relevant case law	print			
48	1364-906X	Intellectual property quarterly	print			
49	1474-2640	International journal of constitutional law	print+internet via IP			
50	0953-8186	International journal of refugee law	print+internet via IP			
51	0958-9767	International litigation procedure	print			
52	0144-8188	International review of law and economics	print			
53	1464-7117	International tax law reports	print			
54	1357-3136	International trade law & regulation	print			
55	0165-2826	Intertax : international tax review + EC tax review	print+internet via IP			
56	0955-2928	Is it in force?	print			
57	1366-9354	Jersey and Guernsey law review	print			
58	0952-8873	Journal for European environmental & planning law	print+internet via IP			

59	2050-0688	Journal of antitrust enforcement	print+internet via IP			
60	0021-9886	Journal of common market studies + The JCMS annual review of the European Union in …	print+internet via IP			
61	1744-6414	Journal of competition law and economics	print+internet via IP			
62	0952-8873	Journal of environmental law	print+internet via IP			
63	2041-7764	Journal of European competition law & practice	print+internet via IP			
64	1746-7632	Journal of immigration asylum and nationality law	print			
65	1747-1532	Journal of intellectual property law & practice : JIPLP	print+internet via IP			
66	0255-8106	Journal of international arbitration	print+internet via IP			
67	2040-3585	Journal of international dispute settlement, 2013- (print+internet)	print+internet via IP			
68	1369-3034	Journal of international economic law	print+internet via IP			
69	1744-1048	Journal of private international law	print+internet via IP			
70	1085-4681	Judicial review : a quarterly journal	print+internet via IP			
71	1472-6696	Legal information management : journal of the British and Irish Association of Law Librarians	print			
72	1566-6573	Legal issues of economic integration : law journal of the Europa Instituut and the Amsterdam Center for International Law, Universiteit van Amsterdam	print+internet via IP			
73	0024-5488	Lloyd's law reports	print+internet via login			
74	0306-2945	Lloyd's maritime and commercial law quarterly + International maritime and commercial law yearbook	print+internet via login			
75	0306-6479	New law journal	print+internet via login			

76	0902-7351	Nordic journal of international law = Nordisk tidsskrift for international ret = Acta scandinavia juris gentium	print+internet via IP			
77	0029-3105	Northern Ireland legal quarterly	print			
78	0143-6503	Oxford journal of legal studies	print+internet via IP			
79	0033-3565	Public law	print			
80	0963-8245	Public procurement law review	print			
81	0080-1364	Reports of patent, design and trade mark cases	print+internet via IP			
82	2050-0386	Review of European, comparative & international environmental law	print+internet via IP			
83	0295-5830	Revue de droit des affaires internationales = International business law journal	print+internet via IP			
84	1105-1590	Revue européenne de droit public = European review of public law = Europäische Zeitschrift des öffentlichen Rechts = Rivista europea di diritto pubblico	print			
85	1754-2286	Scottish criminal law	print			
86	0037-282X	Session cases : cases decided in the Court of Session and also in the Court of Justiciary and House of Lords	print			
87	0264-312X	Shaw's directory of Courts in the United Kingdom	print			
88	1471-9614	Shipping and trade law	print+internet via login			
89	0308-8030	Simon's tax cases	print			
90	0144-3593	Statute law review	print+internet via IP			
91	0954-7274	Tax journal	print+internet via login			
92	0002-5569	The All England law reports	print			
93	sans	The All England law reports. Consolidated tables and index	print			
94	0008-1973	The Cambridge law journal	print+internet via IP			
95	sans	The Cambridge yearbook of European legal studies / Centre for European Legal Studies (CELS)	print+internet via IP			

96	0070-1521	The criminal appeal reports	print			
97	0011-135x	The criminal law review	print			
98	0269-1922	The Denning law journal	print+internet via IP			
99	1364-9809	The Edinburgh law review	print			
100	0956-2273	The Europa world yearbook	print			
101	0305-9332	The industrial law journal	print			
102	0020-5893	The international and comparative law quarterly	print			
103	0952-617x	The international journal of comparative labour law and industrial relations	print+internet via IP			
104	0074-9613	The International Who's Who	print			
105	0951-7936	The Jersey law reports	print			
106	0021-9460	The journal of business law	print			
107	0964-9069	The journal of social welfare & family law	print+internet via IP			
108	0458-8711	The journal of the Law Society of Scotland	print			
109	0022-6785	The juridical review : the law journal of Scottish universities	print			
110	0023-933x	The law quarterly review	print			
111	0246-1127	The law reports	print			
112	0306-9400	The law teacher : journal of the Association of Law Teachers	print+internet via IP			
113	0267-534X	The Manx law reports	print+CD-ROM			
114	0026-7961	The modern law review	print+internet via IP			
115	sans	The Northern Ireland judgments bulletin, Incorporated Council of Law Reporting for Northern Ireland	print			
116	0141-7223	The Northern Ireland law reports : containing reports of cases argued and determined in the High Court of Justice and on appeal therefrom in the Court of Appeal in Northern Ireland	print			
117	0022-6785	The Scots law times	print			
118	0958-0441	The Times law reports	print			
119	0019-3518	The weekly law reports	print			

120	sans	Treaty series HMSO	print			
121	0390-3761	Uniform law review = Revue de droit uniforme	print+internet via IP			
122	sans	Waterlow's solicitors' & barristers' directory	print			
123	sans	Whitaker's almanack	print			
124	0172-2190	World patent information : international journal for patent information and documentation	print			
125	1022-6583	World trade and arbitration materials	print+internet via IP			
126	0263-3264	Yearbook of European law	print+internet via IP			
127	0965-1721	Yearbook of international environmental law	print+internet via IP			

Date, cachet et signature

LOT 15 GR (Grèce) **SOUMISSIONNAIRE[121] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1106-7926	Δελτίο Φορολογικής Νομοθεσίας	print+internet via login			
2	sans	Εφημερίς της κυβερνήσεως - Α, Εθνικό Τυπογραφείο	print			
3	sans	Εφημερίς της κυβερνήσεως - Β, Εθνικό Τυπογραφείο	print			
4	1109-9933	Ενέργεια και δίκαιο	print			
5	1790-7322	Εφημερίδα διοικητικού δικαίου	print			
6	1106-5729	Επισκόπηση Εμπορικού Δικαίου	print			
7	1107-0439	Επιθεώρησις εργατικού	print			
8	1108-2798	Επιθεώρηση νομολογίας	print+internet via IP			
9	1791-3705	Επιθεώρηση Πολιτικής Δικονομίας	print			
10	1109-1940	Ποινικός λόγος	print			
11	2412-8120	European politeia	print+internet			
12	1108-4456	Δικαιώματα του ανθρώπου	print			
13	sans	Αρμενόπουλος + Επιστημονική Επετηρίδα - Δικηγορικός Σύλλογος Θεσσαλονίκης	print			
14	1790-0662	ΔiME&E : Δίκαιο μέσων ενημέρωσης και επικοινωνίας	print+internet via IP			
15	1790-0654	Δημόσιες συμβάσεις, κρατικές ενισχύσεις & αγορά : επιθεώρηση δημοσίου οικονομικού δικαίου	print+internet via login			

[121] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

16	1108-2720	Δίκαιο επιχειρήσεων & εταιριών : μηνιαία έκδοση νομοθεσίας, μελέτης και νομολογίας, εμπορικού, οικονομικού, εργατικού και φορολογικού δικαίου / συντακτική επιτροπή: Λεωνίδας Ν. Γεωργακόπουλος ... [et. al]	print+internet via IP			
17	1109-2122	Διοικητική δίκη	print			
18	1106-0549	Εφαρμογές δημοσίου δικαίου / Τομέας Δημοσίου Δικαίου του Τμήματος Νομικής του Πανεπιστημίου Αθηνών	print+internet via IP			
19	0302-1467	Ελληνική δικαιοσύνη	print			
20	0251-6535	Ελληνική επιθεώρηση Ευρωπαϊκού δικαίου = Revue hellénique de droit européen	print			
21	1791-6941	Επιθεώρηση μεταναστευτικού δικαίου	print			
22	1105-5707	Επιθεώρησις δημοσίου δικαίου και διοικητικού δικαίου	print			
23	1105-5715	Επιθεώρησις δικαίου κοινωνικής ασφαλίσεως	print			
24	1106-0808	Επιθεώρησις του εμπορικού δικαίου = Droit commercial	print			
25	1790-3602	Επιχείρηση : εταιρική δράση, φορολογία, λογιστική, εργατικά, ασφαλιστικά	print+internet via IP			
26	1791-3802	Εφαρμογές αστικού δικαίου : αστικό, δικονομικό & ευρωπαϊκό δίκαιο : μηνιαία έκδοση νομολογίας, νομοθεσίας, αρθρογραφίας & πρακτικής	print+internet via IP			
27	1791-4108	Θεωρία & πράξη διοικητικού δικαίου : συνταγματικό, διοικητικό & ευρωπαϊκό δίκαιο : μηνιαία έκδοση νομολογίας, νομοθεσίας, αρθογραφίας & πρακτικής	print+internet via IP			
28	0302-1068	Κώδικας νομικού Βήματος	print			
29	1792-6556	Νομικό βήμα	print			
30	1106-7217	Ποινικά χρονικά : μηνιαίο επιστημονικό περιοδικό	print+internet via login			
31	1108-2755	Ποινική δικαιοσύνη	print+internet via IP			
32	1105-9397	Το σύνταγμα : επιθεώρησις συνταγματικής θεωρίας και πράξεως	print			
33	1791-0366	Χρηματοπιστωτικό δίκαιο	print			

Date, cachet et signature

LOT 16 HR (Croatie)	**SOUMISSIONNAIRE[122] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1330-0911	Carinski vjesnik	print			
2	1845-5662	Croatian yearbook of European law & policy	print			
3	1848-0357	Hrvatska i komparativna javna uprava	print			
4	1332-8670	Hrvatska pravna revija	print+internet via login			
5	0537-6645	Informator : instruktivno informativni list za ekonomska i pravna pitanja + Informator : male stranice	print+internet via login			
6	0352-5317	Pravni vjesnik	print			
7	1331-2235	Pravo i porezi + Uvod u pravo EU : neka izdvojena pitanja	print+internet via login			
8	1845-1500	Radno pravo	print			
9	1330-349X	Zbornik Pravnog fakulteta Sveučilišta u Rijeci	print			
10	0350-2058	Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu	print			
11	0584-9063	Zbornik radova Pravnog fakulteta u Splitu	print			

Date, cachet et signature

[122] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 17 HU (Honngrie)	**SOUMISSIONNAIRE[123] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1216-2574	Acta juridica hungarica	print+internet via IP			
2	2061-5582	Alkotmánybírósági szemle	print			
3	1789-4689	Belügyi szemle	print			
4	1585-7115	Bírósági döntések tára : polgári és gazdasági jog : on-line hozzáféréssel	print			
5	1417-4758	Börtönügyi szemle : a Büntetés-végrehajtási Szervezet szakmai és tudományos folyóirata	print			
6	1587-2769	Európai jog / Európai Jogakadémia	print			
7	1417-2844	Fundamentum : az emberi jogok folyóirata	print			
8	1217-2464	Gazdaság és jog	print			
9	1786-0776	Infokommunikáció és jog : informatikai jog, hírközlési jog, médiajog, hálózatos iparágak	print			
10	2063-6253	In Medias Res	print			
11	1587-5563	Iparjogvédelmi és szerzői jogi szemle / Magyar Szabadalmi Hivatal	print			
12	1785-6221	Ítélőtáblai határozatok : büntető határozatok, közigazgatási határozatok, polgári határozatok, gazdasági határozatok	print			
13	2061-4837	Jogesetek magyarázata : JeMa	print+internet via login			
14	2063-9767	Kúriai Döntések : bírósági határozatok	print+internet			

[123] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

			via login			
15	0025-0147	Magyar jog : a magyar jogász egylet folyóirata	print			
16	1787-5196	Versenytükör : [a Gazdasági Versenyhivatal Versenykultúra Központjának lapja]	print			

Date, cachet et signature

LOT 18 IE (Irlande) **SOUMISSIONNAIRE[124] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0790-9829	Acts of the Oireachtas as promulgated = Achtanna an Oireachtas mar a fógraíodh iad	print			
2	0791-1084	Annual review of Irish law	print			
3	0791-895X	Commercial law practitioner	print			
4	0332-3250	Dublin University law journal	print			
5	0791-2560	Employment law report	print			
6	1393-8940	Hibernian law journal	print			
7	0791-539X	Irish criminal law journal	print			
8	1357-2679	Irish current law monthly digest	print			
9	1649-4024	Irish employment law journal	print			
10	0332-3293	Irish law reports monthly	print			
11	sans	Statutory instruments = Ionstraimí reachtúla	print			
12	1339-3426	The bar review : [journal of the Bar of Ireland]	print			
13	0021-1273	The Irish jurist	print			
14	0021-1281	The Irish law times : including the Irish law log	print			
15	0332-4702	The Irish reports	print			

Date, cachet et signature

[124] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 19 IT (Italie)		**SOUMISSIONNAIRE[125] :**				
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1720-4259	AIDA : annali italiani del diritto d'autore, della cultura e dello spettacolo	print			
2	1826-7939	Ambiente & sviluppo : consulenza e pratica per l'impresa e gli enti locali	print			
3	1126-5779	Analisi e diritto : ricerche di giurisprudenza analitica / a cura di Paolo Comanducci e Riccardo Guastini	print			
4	0390-9522	Banca, borsa e titoli di credito : rivista di dottrina e giurisprudenza	print			
5	0392-8586	Biblioteche oggi : mensile di informazione e dibattito	print			
6	1125-856X	Cassazione penale : massimario annotato	print			
7	1720-2698	Concorrenza e mercato : rassegna degli orientamenti dell'Autorità garante / raccolti da Gustavo Ghidini, Berardino Libonati, Piergaetano Marchetti	print			
8	1123-5055	Contratto e impresa	print			
9	1127-2872	Contratto e impresa. Europa	print			
10	1971-7105	Diritti umani e diritto internazionale	print+internet via IP			
11	0391-6111	Diritto comunitario e degli scambi internazionali	print			
12	1593-2605	Diritto del commercio internazionale : pratica internazionale e diritto interno	print			
13	1591-5611	Diritto penale e processo : mensile di giurisprudenza,	print			

[125] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

		legislazione e dottrina				
14	1720-4313	Diritto pubblico comparato ed europeo	print+internet via IP			
15	1720-433X	Diritto, immigrazione e cittadinanza	print			
16	1720-4542	Europa e diritto privato	print			
17	1124-9137	Giornale della libreria : organo ufficiale dell'Associazione italiana editori	print+internet via login			
18	sans	Giornale di diritto amministrativo : mensile di legislazione, giurisprudenza, prassi e opinioni, Wolters Kluwer Italia	print			
19	1828-4418	Giurisdizione amministrativa : rassegna di giurisprudenza e dottrina	print+dottrina internet via login			
20	1720-4356	Giurisprudenza annotata di diritto industriale	print			
21	0390-2269	Giurisprudenza commerciale	print			
22	0017-0623	Giurisprudenza italiana	print			
23	0017-0631	Giustizia civile : rivista mensile di giurisprudenza	print			
24	1590-0282	Guida al diritto : settimanale di documentazione giuridica + Guida al diritto : dossier	print+internet via login			
25	1591-4232	Il corriere giuridico : mensile di giurisprudenza, legislazione e opinione	print			
26	1123-3036	Il diritto dell'economia : rivista di dottrina e giurisprudenza	print			
27	1593-5795	Il diritto dell'informazione e dell'informatica	print			
28	1125-8551	Il diritto dell'Unione europea	print+internet via login			
29	0012-3420	Il diritto di autore : rivista trimestrale pubblicata a cura della Consulta legale della Società italiana degli autori ed editori	print			
30	0390-1882	Il diritto di famiglia e delle persone	print			
31	1720-4453	Il diritto industriale	print			
32	2284-2799	Il foro amministrativo : rivista mensile di dottrina e giurisprudenza	print			
33	0015-7856	Il foro padano : rivista mensile di giurisprudenza italiana e di dottrina dell'alta Italia	print & 20+ IP addresses internet			

34	0390-0975	Informatica e diritto : studi e ricerche	print			
35	1594-7955	Int'l Lis : corriere trimestrale della litigation internazionale	print			
36	0022-6955	Jus : rivista di scienze giuridiche / a cura della Facoltà di giurisprudenza dell'Università cattolica di Milano	print + internet			
37	0010-5066	La comunità internazionale : rivista trimestrale della Società italiana per l'organizzazione internazionale	print			
38	1593-7305	La nuova giurisprudenza civile commentata	print			
39	0391-3740	Le nuove leggi civili commentate	print			
40	0391-7576	Le Regioni	print + internet via IP			
41	0025-4932	Massimario del Foro italiano	print			
42	0025-4959	Massimario di giurisprudenza del lavoro	print+internet via login			
43	1590-5128	Mercato concorrenza regole	print + internet via IP			
44	0032-3063	Politica del diritto	print+internet via IP			
45	0392-6664	Quaderni costituzionali	print+internet via IP			
46	1722-7119	Rassegna di diritto pubblico europeo	print			
47	1590-749X	Rassegna tributaria	print			
48	0394-6347	Repertorio del Foro italiano	print			
49	1123-1025	Rivista critica del diritto privato	print			
50	0035-5887	Rivista del diritto commerciale e del diritto generale delle obbligazioni	print			
51	1129-2113	Rivista della cooperazione giuridica internazionale / a cura dell'Istituto internazionale di studi giuridici	print			
52	0392-5358	Rivista della Corte dei conti	print			
53	1122-0147	Rivista dell'arbitrato / Associazione italiana per l'arbitrato	print			
54	0035-6018	Rivista delle società	print			
55	0391-8696	Rivista di diritto agrario / organo dell'Istituto di diritto agrario internazionale e comparato	print			
56	0035-6093	Rivista di diritto civile	print			

57	1723-2449	Rivista di diritto costituzionale	print			
58	0035-6131	Rivista di diritto finanziario e scienza delle finanze : (e Rivista italiana di diritto finanziario)	print			
59	0035-614x	Rivista di diritto industriale	print			
60	0035-6158	Rivista di diritto internazionale	print			
61	0035-6174	Rivista di diritto internazionale privato e processuale	print			
62	0035-6182	Rivista di diritto processuale	print			
63	1972-9243	Rivista di diritto societario : interno, internazionale, comunitario e comparato : rivista trimestrale	print+internet via login			
64	1824-1476	Rivista di diritto tributario internazionale = International tax law review / Università degli studi di Roma "La Sapienza", Dipartimento di teoria dello Stato	print+internet via IP			
65	0035-6611	Rivista di studi politici internazionali	print			
66	0393-2494	Rivista italiana di diritto del lavoro	print			
67	1121-404x	Rivista italiana di diritto pubblico comunitario	print			
68	0035-7022	Rivista penale : rivista mensile di dottrina, giurisprudenza e legislazione	print+internet via login			
69	0391-1896	Rivista trimestrale di diritto e procedura civile	print			
70	1121-1725	Rivista trimestrale di diritto penale dell'economia	print			
71	0557-1464	Rivista trimestrale di diritto pubblico	print			
72	1970-0903	Studi sull'integrazione europea	print			

Date, cachet et signature

LOT 20 LT (Lituanie) **SOUMISSIONNAIRE[126] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1029-1776	Liechtensteinische Juristen-Zeitung	print+internet via login			
2	1822-4598	Human rights in Lithuania : overview / Human Rights Monotorin institute, Vilnius : Eugrimas	print			
3	sans	Įmonių vadovų administracinė, civilinė, baudžiamoji atsakomybė, Vilnius : UAB Ekonominės informacijos ir analizės leidybos centras	print			
4	1392-6195	Jurisprudencija : mokslo darbai / Mykolo Romerio universitetas	print			
5	1648-7834	Juristas : profesinis žurnalas juristams ir personalo specialistams	print			
6	2351-5295	Juristo patarimai	print			
7	1392-5709	Justitia : teisės mokslo ir praktikos žurnalas	print			
8	1392-1274	Teisė : mokslo darbai = Law : research papers / Vilniaus universitetas	print			
9	1392-1592	Teisės problemos : mokslinis praktinis žurnalas / Teisės institutas	print			
10	1648-1925	Žmogaus teisių žinios : Lietuvos žmogaus teisių centro ketvirtinis biuletenis, Vilnius : Lietuvos žmogaus teisių centras	print			

Date, cachet et signature

[126] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 21 LU (Luxembourg)	**SOUMISSIONNAIRE[127] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0423-6386	Bulletin quotidien Europe / Agence internationale d'information pour la presse	print			
2	2354-4759	Les cahiers du droit luxembourgeois	print			
3	1028-9690	European law reporter / Institut für Europarecht, Universität St. Gallen	print			
4	2308-2283	JurisNews: arbitrage et procédure civile	print			
5	2307-8901	JurisNews : concurrences et pratiques commerciales déloyales	print			
6	1810-4657	JurisNews : droit administratif	print			
7	2308-2186	JurisNews: droit bancaire	print			
8	2306-2401	JurisNews: droit de la famille et du patrimoine	print			
9	2227-880X	JurisNews : droit de la propriété intellectuelle	print			
10	2307-7883	JurisNews : droit de la sécurité sociale et fiscalité personnelle	print			
11	2307-8855	JurisNews : droit de l'environnement	print			
12	2226-7484	JurisNews : droit des assurances et de la responsabilité	print			
13	1814-036X	JurisNews : droit du travail	print			
14	sans	JurisNews : droit des obligations & contrats spéciaux				
15	1996-3092	JurisNews : droit des sociétés	print			
16	2226-6119	JurisNews : droit fiscal	print			
17	2308-2267	JurisNews : droit pénal des affaires	print			
18	2307-9371	JurisNews: procedures d'insolvabilité	print			

[127] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

19	2308-670X	JurisNews : fonction publique européenne	print			
20	sans	La sécurité sociale : Code de la sécurité sociale : lois et règlements, Ministère de la sécurité sociale	print			
21	sans	La société en poche : Luxembourg + Cahier annexe - Kluwer	print			
22	2071-4580	Pasicrisie luxembourgeoise. Recueil trimestriel de la jurisprudence luxembourgeoise	print			
23	sans	Revue générale de fiscalité luxembourgeoise	print			
24	sans	RLB, Revue Luxembourgeoise de bancassurfinance, Kluwer	print+internet via login			

Date, cachet et signature

LOT 22 LV (Lettonie)						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1691-2462	Jurista vārds : una lex, una iustitia omnibus	print+internet via login			

Date, cachet et signature

LOT 23 NL (Pays-Bas) SOUMISSIONNAIRE[128] :						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	sans	Id-Dritt	print			
2	1027-4375	Mediterranean Journal of Human Rights	print			
3	1567-7761	Aansprakelijkheid, verzekering en schade	print			
4	0165-0580	Administratiefrechtelijke beslissingen	print			
5	0165-1331	Advocatenblad / uitgave der Nederlandse Orde van Advocaten	print+internet via login			
6	0920-3745	AMI : tijdschrift voor auteurs-, media- & informatierecht / Vereniging voor auteursrecht	print+internet via login			
7	0167-6717	Annuaire européen = European yearbook	Print			
8	0004-2870	Ars aequi : juridisch studentenblad / onder auspiciën van de Vereniging van Juridische Faculteiten in Nederland	Print			
9	1879-8128	Asiel & Migrantenrecht : A&MR	print+internet via login			
10	1385-1306	Austrian review of international and European law	Print			
11	1569-6456	Baltic yearbook of international law	Print			
12	1879-954X	Berichten industriële eigendom	print+internet via login			
13	0165-0130	Beslissingen in belastingzaken : Nederlandse belastingrechtspraak	Print			
14	0165-7194	Bestuurswetenschappen	print+internet via login			

[128] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

15	0007-4624	Bulletin for international taxation	print+internet via login			
16	2405-481X	Competition law & policy debate	print+internet			
17	0045-9879	Delikt en delinkwent	Print			
18	0013-0583	Economisch statistische berichten + ESB dossier	print+internet via login			
19	1574-0196	European constitutional law review	print			
20	1388-364X	European journal of migration and law	print+internet via IP			
21	1388-2627	European journal of social security	print			
22	0014-3138	European taxation : a monthly journal of articles concerning tax laws of European countries	print+internet via login			
23	sans	European yearbook on human rights, Intersentia	print			
24	0923-8298	Hague yearbook of international law = Annuaire de La Haye de droit international	print			
25	1876-0665	Highlights & insights on European taxation : H & I	print+internet via login			
26	sans	Hungarian yearbook of international law and European law, Eleven International Publishing	print			
27	0169-1074	Intellectuele eigendom & reclamerecht	print+internet via login			
28	0920-7775	Inter-American yearbook on human rights	print			
29	0168-6526	International labour law reports	print			
30	1572-3739	International organizations law review	print+internet via IP			
31	1384-6647	Interpreting : international journal of research and practice in interpreting	print+internet via IP			
32	1011-6702	Journal of world trade : law, economics, public policy	print+internet via IP			
33	0928-1886	Jurisprudentie arbeidsrecht	print			
34	1380-7056	Jurisprudentie bestuursrecht + Jurisprudentie bestuursrecht plus	print+internet via login			
35	0922-1565	Leiden journal of international law	print			

36	1387-6236	Markt & mededinging	print+internet via login			
37	0077-6440	Mededelingen van de Nederlandse vereniging voor internationaal recht	print			
38	0924-5057	Mediaforum : tijdschrift voor media- en communicatierecht	print+internet via login			
39	0165-1137	Milieu & recht	print			
40	0167-7594	Nederlands internationaal privaatrecht : repertorium op verdragenrecht, wetgeving, rechtspraak en literatuur / T.M.C. Asser Instituut	print+internet via login			
41	0165-0483	Nederlands Juristenblad	print+internet via login			
42	0921-3554	Nederlands tijdschrift voor bestuursrecht	print			
43	0168-7867	Nederlands tijdschrift voor burgerlijk recht	print			
44	1382-4120	Nederlands tijdschrift voor Europees recht	print+internet via login			
45	0165-0637	Nederlandse jurisprudentie. Uitspraken in burgerlijke en strafzaken	print			
46	0028-2138	Netherlands international law review	print+internet via IP			
47	0167-6768	Netherlands yearbook of international law	print+internet via IP			
48	0169-3441	Netherlands quarterly of human rights : NQHR	print			
49	0167-8434	NJCM-bulletin : Nederlands tijdschrift voor de mensenrechten / Nederlands Juristencomité voor de Mensenrechten	print			
50	1389-1456	Ondernemingsrecht	print			
51	1385-1454	Polish legal journal	print			
52	0165-0734	PS Documenta	print			
53	0165-0882	Rechtsgeleerd magazijn Themis	print			
54	0303-7312	Rechtspraak sociale verzekering	print			
55	0165-0939	Rechtspraak van de week	print			
56	sans	Rechtspraak vreemdelingenrecht, Ars Aequi Libri	print			
57	0074-4441	Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances = Reports of	print			

		judgments, advisory opinions and orders				
58	0920-055x	Regelmaat : tweemaandelijks tijdschrift voor wetgevingsvraagstukken	print+internet via login			
59	0925-9880	Review of Central and East European law / published in cooperation with the Documention Office for East European Law of Leiden University	print+internet via IP			
60	1874-7981	Review of European administrative law	print+internet via IP			
61	0165-098X	S.E.W. : tijdschrift voor Europees en economisch recht	print+internet via IP			
62	0165-103x	Schip en schade : beslissingen op het gebied van zee- en binnenvaartrecht, transport- en brandverzekeringsrecht	print			
63	1570-8470	Staatsalmanak voor het Koninkrijk der Nederlanden	print+internet via login			
64	sans	Tekstuitgave algemene wet bestuursrecht : met relevante jurisprudentie en trefwoordenregister, Kluwer	print			
65	0962-0435	The comparative law yearbook of international business / Center for International Legal Studies	print			
66	1387-2370	The European journal of law reform	print+internet via login			
67	0391-5107	The Italian yearbook of international law	print			
68	1569-1853	The law and practice of international courts and tribunals : a practitioners' journal	print+internet via IP			
69	1876-8814	The yearbook of Polar law / edited by Gudmundur Alfredsson, Timo Koivurova	print			
70	2212-8921	Tijdschrift mededingingsrecht in de praktijk : MP	print+internet via login			
71	1876-0465	Tijdschrift recht en arbeid : TRA	print			
72	0168-5848	Tijdschrift voor ambtenarenrecht	print			
73	1879-6664	Tijdschrift voor constitutioneel recht : TvCR	print			
74	0169-1570	Tijdschrift voor consumentenrecht & handelspraktijken	print			
75	1872-1362	Tijdschrift voor staatssteun	print+internet via login			
76	2211-0046	Tilburg law review : journal on international and comparative	print+internet			

		law	via IP			
77	0167-5478	Trema : tijdschrift voor de rechterlijke macht	print+internet via login			
78	0043-1796	Weekblad fiscaal recht	print			
79	0165-8476	Weekblad voor privaatrecht, notariaat en registratie	print+internet via login			
80	1389-6288	Yearbook = Annuaire / International Tribunal for the Law of the Sea = Tribunal international du droit de la mer	print			
81	0169-0981	Yearbook commercial arbitration / International Council for Commercial Arbitration	print+internet via login			
82	2211-3010	Yearbook of international organizations	print			
83	1566-6352	Yearbook of private international law / editors, Peter Sarcevic, Paul Volken	print			
84	0071-2701	Yearbook of the European Convention on Human Rights = Annuaire de la Convention européenne des droits de l'homme / The European Commission and European Court of Human Rights = Commission et Cour européennes des droits de l'homme	print			

Date, cachet et signature

LOT 24 NO (Norvège) **SOUMISSIONNAIRE[129] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0024-6980	Lov og rett : norsk juridisk tidsskrift	prin+internet via login			
2	1891-8131	Nordic journal of human rights	print+internet via IP			
3	0029-1315	Nordisk Domssamling (Nord. Domss.)	prin+internet via login			
4	0029-2060	Norsk retstidende	print			
5	0040-7143	Tidsskrift for rettsvitenskap	prin+internet via login			

Date, cachet et signature

[129] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 25 PL (Pologne) **SOUMISSIONNAIRE[130] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1506-1817	Czasopismo prawa karnego i nauk penalnych / Polska Akademia Umiejętności	print			
2	1895-0396	Europejski Przegląd Sądowy	print			
3	1234-4303	Gdańskie studia prawnicze	print			
4	1233-4634	Glosa : przegląd prawa gospodarczego	print			
5	1640-8365	Iustitia : kwartalnik Stowarzyszenia Sędziów Polskich / [Stowarzyszenie Sędziów Polskich "Iustitia"]	print			
6	1509-877X	Kwartalnik Prawa Podatkowego / Centrum Dokumentacji i Studiów Podatkowych	print			
7	1230-7173	Kwartalnik Prawa Prywatnego / Polska Akademia Umiejętności	print			
8	1642-9591	Kwartalnik Prawa Publicznego	print			
9	1731-8165	Monitor Prawa Pracy	print			
10	1230-6509	Monitor Prawniczy : dwutygodnik prawa polskiego + Prawo Mediów Elektronicznych	print			
11	1732-8357	Orzecznictwo Naczelnego Sądu Administracyjnego i Wojewódzkich Sądów Administracyjnych / Naczelny Sąd Administracyjny	print			
12	0867-7433	Orzecznictwo Sądów Apelacyjnych	print			
13	0867-1850	Orzecznictwo Sądów Polskich / Polska Akademia Nauk, Instytut Nauk Prawnych	print			
14	1232-390X	Orzecznictwo Sądu Najwyższego : zbiór urzędowy. Izba Administracyjna, Pracy i Ubezpieczeń Społecznych	print			
15	1234-5261	Orzecznictwo Sądu Najwyższego. Izba Cywilna	print			
16	1428-6521	Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego : zbiór urzędowy. Seria A, Wyroki i postanowienia	print			
17	1428-6521	Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego : zbiór urzędowy. Seria B, Postanowienia w sprawach wnioskowych, postanowienia w sprawach skargowych	print			

[130] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

18	0031-0344	Palestra : pismo adwokatury polskiej / Naczelna Rada Adwokacka	print			
19	0031-0980	Państwo i Prawo / Polska Akademia Nauk, Komitet Nauk Prawnych	print			
20	0551-3855	Polska bibliografia prawnicza	print			
21	2082-1743	Polski Proces Cywilny	print			
22	0032-6186	Praca i Zabezpieczenie Społeczne	print			
23	1733-2036	Prawo europejskie w praktyce	print			
24	1730-4504	Problemy współczesnego prawa międzynarodowego europejskiego i porównawczego : rocznik redagowany w Katedrze Europeistyki Uniwersytetu Jagiellońskiego	print			
25	1426-6989	Przegląd Legislacyjny : dwumiesięcznik Rady Legislacyjnej przy Prezesie Rady Ministrów / Kancelaria Prezesa Rady Ministrów	print			
26	0867-7514	Przegląd Podatkowy : podatki, rachunkowość + Podatki	print			
27	1230-2996	Przegląd Prawa Handlowego	print			
28	2082-1212	Przegląd Prawa Konstytucyjnego	print			
29	1896-8996	Przegląd Prawa Publicznego	print			
30	0867-7255	Przegląd Sądowy : czasopismo poświęcone prawnym zagadnieniom wymiaru sprawiedliwości	print			
31	1230-5502	Przegląd Sejmowy	print			
32	0137-5490	Przegląd Ustawodawstwa Gospodarczego	print			
33	1230-669X	Rejent	print			
34	1234-4133	Rzecznik Patentowy	print			
35	0208-6336	Silesian journal of legal studies : SJLS	print			
36	0137-4346	Studia Iuridica	print			
37	1895-1279	Studia Prawa Prywatnego	print			
38	1641-1609	Transformacje Prawa Prywatnego	print			
39	1734-803X	Zeszyty Naukowe Sądownictwa Administracyjnego / Naczelny Sąd Administracyjny	print			
40	0137-236X	Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego	print			

Date, cachet et signature

LOT 26 PT (Portugal) **SOUMISSIONNAIRE[131] :**						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1645-7242	Cadernos de direito privado	print			
2	0873-6294	Cadernos de justiça administrativa	print			
3	0874-1093	Cedoua : revista do Centro de Estudos de Direito do Ordenamento, do Urbanismo e do Ambiente	print			
4	1646-6853	Julgar	print			
5	0872-8267	Questões laborais / Associação de Estudos Laborais	print			
6	1647-5801	Revista de concorrência e regulação	print			
7	sans	Revista de direito e de estudos sociais, Almedina	print			
8	0870-8487	Revista de legislação e de jurisprudência	print			
9	0871-8563	Revista portuguesa de ciência criminal	print			
10	0870-8185	Scientia ivridica : revista de direito comparado português e brasileiro	print			

Date, cachet et signature

[131] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 27 RO (Roumanie)	**SOUMISSIONNAIRE[132] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1011-0623	Analele Universităţii din Bucureşti. Drept / Facultatea de Drept, Universitatea din Bucureşti	print			
2	1584-8590	Buletinul casaţiei : jurisprudentă, doctrină, comunicări / Înalta Curte de Casaţie şi Justiţie	print			
3	1842-6964	Buletinul Curţilor de Apel	print			
4	1841-7779	Curierul fiscal : revistă lunară de impozite şi taxe	print			
5	1582-7526	Curierul judiciar	print			
6	1018-0435	Dreptul	print			
7	1841-4710	Noua revistă de drepturile omului / Centrul de Studii Internaţionale	print			
8	1582-4756	Pandectele române : repertoriu de doctrină, jurisprudentă şi legislaţie	print			
9	1224-4872	Revista de drept public / Institutul de Ştiinţe Administrative "Paul Negelescu"	print			
10	1583-493X	Revista română de drept al afacerilor	print			
11	2068-8083	Revista română de drept european	print			
12	1843-2646	Revista română de drept privat = Revue roumaine de droit privé = Romanian review of private law	print			
13	1583-5197	Revista română de dreptul mediului = Revue roumaine de droit de l'environnement = Romanian journal of environmental law	print			
14	1582-7534	Revista română de dreptul muncii	print			

[132] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

15	1584-7241	Revista română de jurisprudenţă = Revue roumaine de jurisprudence = Romanian case law review	print			
16	1844-6450	Romanian journal of comparative law : RJCL = Revue roumain de droit comparé = Revista română de drept comparat	print			
17	1220-5427	Studii de drept românesc	print+internet			
18	1252-3620	Evropski pravnik : međunarodni tromesečni časopis za pravnu teoriju i praksu	print			

Date, cachet et signature

LOT 28 SE (Suède)	**SOUMISSIONNAIRE[133] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0281-3505	Advokaten : tidskrift för Sveriges advokatsamfund	print			
2	0348-9612	Arbetsdomstolens domar / Domstolsverket	print			
3	1403-8722	Europarättslig tidskrift	print+internet via IP 3-5 users			
4	0015-8585	Förvaltningsrättslig tidskrift	print+internet via login			
5	0345-9896	Högsta förvaltningsdomstolens årsbok	print			
6	2000-2920	Juridisk publikation : Stockholm, Uppsala, Lund / tidskriften ges ut med stöd av de juridiska fakulteterna vid Stockholms, Uppsalas och Lunds universitet	print			
7	1100-7761	Juridisk tidskrift vid Stockholms universitet	print+internet via login			
8	0349-7143	Lag & avtal	print			
9	0027-6723	Nordiskt immateriellt rättsskydd = Nordic intellectual property law review	print+internet via login			
10	sans	Ny Juridik - Juridik & Samhälle	print			
11	0282-9525	Nytt juridiskt arkiv. Avd. I, Rättsfall från Högsta domstolen	print			
12	0345-8792	Nytt juridiskt arkiv. Avd. II, Tidskrift för lagstiftning m.m.	print			
13	0280-1647	Register över gällande SFS-författningar	print			
14	0346-1254	SkatteNytt + SkatteNytt : akademisk årsskrift	print			

[133] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

15	0346-5845	Svensk författningssamling	print			
16	0039-6591	Svensk juristtidning	print			
17	0346-2218	Svensk skattetidning	print			
18	0347-3783	Sveriges rikes lag : gillad och antagen på riksdagen år 1734,	print			
19	sans	Sveriges statskalender - Stockholm : Fritzes offentliga publikationer	print+internet via login			

Date, cachet et signature

LOT 29 SI (Slovénie) SOUMISSIONNAIRE[134] :						
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1580-237X	Davčno-finančna praksa : davki, finance, zavarovalništvo	print			
2	1580-6316	Delavci in delodajalci	print			
3	0354-0472	Denar	print+internet via login			
4	1581-5374	Lex Localis	print+internet via IP			
5	1855-7147	LeXonomica : revija za pravo in ekonomijo	print			
6	2335-3414	Mednarodna revija za javno upravo	print+PDF			
7	1318-0851	Mednarodno poslovno pravo	print			
8	1408-9440	Odvetnik	print			
9	0353-6521	Podjetje in delo : revija za gospodarsko, delovno in socialno pravo	print			
10	0352-0730	Pravna praksa : časopis za pravna vprašanja	print			
11	0032-6976	Pravnik : revija za pravno teorijo in prakso	print			
12	1318-1459	Pravosodni bilten	print			
13	0034-690X	Revija za kriminalistiko in kriminologijo	print			
14	1581-7652	Revus : revija za evropsko ustavnost	print+internet via login			
15	2232-6588	Slovenska arbitražna praksa	print			
16	0351-8914	Zbornik znanstvenih razprav	print			

Date, cachet et signature

[134] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 30 SK (Slovaquie)	**SOUMISSIONNAIRE[135] :**					
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	1335-7034	Dane a účtovníctvo v praxi : mesačník plný informácií z oblasti daní, práva a účtovníctva	print+internet via login			
2	sans	Justičná revue : časopis pre právnu prax + Priloha CD-ROM - Bratislava : Právnický ústav Ministerstva spravodlivosti SR	print + CD-ROM			
3	1335-1370	Policajná teória a prax = Police theory and practice	print			
4	0032-6984	Právny obzor : teoretický časopis pre otázky štátu a práva	print			
5	1335-177X	Zo súdnej praxe	print			

Date, cachet et signature

[135] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

LOT 31 US (Etats-Unis)		**SOUMISSIONNAIRE[136] :**				
	ISSN	Titre	Format	Service Alerte « table des Matières » par e-mail	Service alerte « table des matières » par e-mail avec accès direct aux contenus via un lien internet	Possibilité pour les utilisateurs individuels de s'inscrire directement
1	0002-9300	American journal of international law	print+internet via IP			
2	0066-4340	Annual review of United Nations Affairs	print			
3	0003-6056	Antitrust law journal / American Bar Association	print			
4	0010-1931	Columbia journal of transnational law	print			
5	0010-1958	Columbia law review	print			
6	0010-8812	Cornell international law journal	print			
7	2157-2976	Czech yearbook of international law / editors, Alexander J. Bělohlávek, Naděžda Rozehnalová	print			
8	0095-3369	Digest of United States practice in international law	print			
9	0747-9395	Fordham international law journal	print			
10	sans	Gaceta oficial del Acuerdo de Cartagena - Lima, Peru : Junta del Acuerdo de Cartagena	print			
11	0017-8063	Harvard international law journal	print			
12	0017-811x	Harvard law review	print			
13	0731-1265	International journal of legal information	print			
14	0020-7829	International legal materials	print+internet via IP			
15	sans	Italian Civil Code and complementary legislation - Dobbs Ferry, N.Y. : Oceana	print			

[136] Indiquer la dénomination complète du soumissionnaire.

16	0028-7873	Journal of international law and politics	print			
17	0022-2410	Journal of maritime law and commerce	print			
18	0023-9186	Law and contemporary problems	print			
19	sans	Law of the sea : bulletin - United Nations, Office of the Special Representative of the Secretary-General for the Law of the Sea	print			
20	1052-2867	Michigan journal of international law	print			
21	0272-5037	Proceedings of the ... annual meeting / American Society of International Law	print+internet via IP			
22	0038-9765	Stanford law review	print			
23	1058-3971	Tax notes international	print+internet via login			
24	0163-7479	Texas international law journal	print			
25	0002-919x	The American journal of comparative law / American Association for the Comparative Study of Law	print			
26	0003-603x	The antitrust bulletin : the journal of American and foreign antitrust and trade regulation	print+internet via IP			
27	1076-6715	The Columbia journal of European law	print			
28	sans	The George Washington international law review - George Washington University	print			
29	0020-7810	The international lawyer	print			
30	1045-8891	The Tulane European and civil law forum	print			
31	sans	The year in review, American Bar Association	print			
32	0090-2594	Vanderbilt journal of transnational law	print			
33	0042-6571	Virginia journal of international law	print			
34	0044-0094	Yale law journal	print			

Date, cachet et signature

ANNEXE 7

Politique environnementale de la Cour de justice



L'Union européenne est à l'avant-garde des engagements en termes de protection de l'environnement à l'échelle mondiale. La Cour de justice de l'Union européenne en tant qu'institution accorde également une grande importance à cet objectif et a décidé dès lors de s'inscrire à un engagement environnemental dans le cadre du règlement européen EMAS (Eco-Management and Audit Scheme).

D'un point de vue général, le système de gestion environnementale doit permettre de :

- se conformer à l'ensemble des règles juridiques d'application en matière de la protection d'environnement au sens de l'annexe II, section B.2.1 du règlement EMAS
- assurer la prévention des pollutions
- améliorer de façon continue l'impact environnemental des activités de la Cour de justice de 1'Union européenne
- augmenter 1'efficacité des processus ayant un impact sur 1'environnement
- informer, sensibiliser et responsabiliser le personnel ainsi que les Membres et les encourager de participer à la mise en oeuvre dudit système de gestion environnementale
- promouvoir le dialogue avec les parties interessées et cela tant sur le plan interne qu'exteme
- développer la collaboration avec les autorités nationales afin de dégager les synergies en faveur des objectifs de cette politique

Cet engagement se traduit par I'adoption d'une politique environnementale et par des actions concrètes, appuyées par des moyens humains, matériels et financiers adéquats. La politique donne un cadre pour
l'établissement et l'examen des objectifs et cibles environnementaux et elle vise notamment à :

- réduire les émissions de dioxyde de carbone
- utiliser l'énergie et 1'eau de manière efficace et rationnelle
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier
- réduire la quantité des déchets
- encourager une intégration des critères environnementaux dans les procédures relatives aux marchés publics

Cette politique environnementale est détaillée, mise en oeuvre et tenue à jour et elle est communiquée à
toute personne travaillant en son sein ou pour le compte de cette institution. Elle est également portée à la connaissance du public.

Luxembourg, le 19 juin 2015

CALOT ESCOBAR
Alfredo
Greffier

ANNEXE 8

Projet de contrat-cadre

Cour de justice de l'Union européenne
DG DIRECTION GENERALE DE LA BIBLIOTHEQUE, RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Direction de la bibliothèque
Unité Fonds de la Bibliothèque

CONTRAT-CADRE DE FOURNITURE

CONTRAT-CADRE N° – [*compléter*]**]**

L'Union européenne (ci-après dénommée l'« Union »), représentée par la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après dénommée la « Cour de justice »), elle-même représentée en vue de la signature du présent contrat par M. Rüdiger Stotz, Directeur général de la bibliothèque, recherche et documentation,

d'une part, et

[*dénomination officielle complète*]

[*forme juridique officielle*][137]

[*adresse officielle complète*]

[*n° du registre de la TVA*]

(ci-après dénommé(e) «le contractant»), représenté(e) en vue de la signature du présent contrat-cadre par [*prénom, nom et fonction,*]

d'autre part,

[137] Supprimer si le contractant est une personne physique ou un organisme de droit public.

SONT CONVENU(E)S

des **conditions particulières**, des **conditions générales des contrats-cadres de fourniture**, du modèle de bon de commande (Purchase Order) et des annexes suivantes:

Annexe I Cahier des charges (référence n° [*compléter*] du [*date*])

Annexe II Offre du contractant (référence n° [*compléter*] du [*date*])

Annexe III Modèle de bon de commande

[*autres annexes*]

qui font partie intégrante du présent contrat-cadre (ci-après dénommé le « CC »).

- Les dispositions des conditions particulières prévalent sur celles des autres parties du CC.
- Les dispositions des conditions générales prévalent sur celles du modèle de bon de commande (Purchase Order).
- Les dispositions du modèle de bon de commande (Purchase Order) prévalent sur celles des autres annexes.
- Les dispositions du cahier des charges (annexe I) prévalent sur celles de l'offre (annexe II).
- Les dispositions du CC prévalent sur celles des bons de commande (Purchase Order).

Sous réserve de ce qui précède, les différents documents formant le présent contrat sont réputés s'expliquer mutuellement. Toute ambiguïté ou divergence à l'intérieur d'une même partie ou entre parties distinctes sera explicitée et corrigée par une instruction écrite de la Cour de justice, sans préjudice des droits mentionnés à l'article I.9 si le contractant conteste une telle instruction.

I – CONDITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE I.1 – OBJET

I.1.1 Le CC a pour objet la fourniture d'abonnements permettant l'accès aux contenus de publications périodiques spécialisées, à l'exclusion de la presse générale quotidienne, en format papier ou en formats papier et numérique et des services associés.

I.1.2 La signature du CC n'emporte aucune obligation d'achat pour le pouvoir adjudicateur. Seule l'exécution du CC au moyen de bons de commande (Purchase Order) engage le pouvoir adjudicateur.

I.1.3 Le contractant est retenu en vue de la conclusion d'un CC multiple en cascade,

- en [*première*] position pour le(s) lot(s) [XX],
- en [*deuxième*] position pour le(s) lot(s) [XX],
- en [*troisième*] position pour le(s) lot(s) [XX].

ARTICLE I.2 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

I.2.1 Le CC entre en vigueur à compter du 1er septembre 2016 si les deux parties contractantes l'ont déjà signé ou à la date de sa signature par la dernière partie si cette date est postérieure au 1er septembre 2016.

I.2.2 L'exécution ne peut en aucune circonstance commencer avant la date d'entrée en vigueur du CC. La livraison des fournitures ne peut en aucune circonstance commencer avant la date d'entrée en vigueur du bon de commande (Purchase Order).

I.2.3 Le CC est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de son entrée en vigueur. Sauf indication contraire, tous les délais stipulés dans le CC sont calculés en jours calendrier.

I.2.4 Les bons de commande (Purchase Order) doivent être signés par les deux parties avant l'expiration du CC.

Après son expiration, le CC demeure en vigueur à l'égard de ces bons de commande (Purchase Order). Ils doivent être exécutés au plus tard 12 mois après son expiration.

I.2.5 Le CC est reconduit tacitement trois (3) fois au maximum, aux mêmes conditions, sauf si l'une des parties informe l'autre partie par écrit de son intention de ne pas le reconduire et si cette notification est reçue par son destinataire six mois avant l'expiration du délai mentionné à l'article I.2.3. Cette reconduction n'entraîne ni modification ni report des obligations en vigueur.

ARTICLE I.3 - MONTANT MAXIMAL DU CONTRAT CADRE ET PRIX

I.3.1 Le montant maximal du CC est fixé à

- [*montant en chiffres et en lettres par lots*] euros pour le lot [XX]
- [*montant en chiffres et en lettres par lots*] euros pour le lot [XX]
- [*montant en chiffres et en lettres par lots*] euros pour le lot [XX]

pour toute la durée du présent contrat, y compris tous ses renouvellements. Cependant, la fixation de ce montant ne doit en aucun cas être interprétée comme un engagement de la part du pouvoir adjudicateur à payer le montant maximal pour l'achat.

I.3.2 Les prix sont exprimés [en euros/ en _____] [138].

I.3.3 Les prix pour les abonnements actuels figurent à l'annexe II. Ces prix sont fermes et non révisables pour les commandes passées pendant la première année d'exécution du contrat.

I.3.4. Les prix pour les nouveaux abonnements sont calculés en appliquant aux prix catalogue des éditeurs le pourcentage figurant à l'annexe II. Ce pourcentage n'est pas révisable pendant toute la durée du contrat.

I.3.5. Si le contractant facture à d'autres clients des prix inférieurs pour des fournitures comparables dans des circonstances équivalentes à celles définies au titre du présent contrat, il est tenu d'en informer la Cour de justice afin d'appliquer des prix similaires.

ARTICLE I.4 – REVISION DES PRIX

I.4.1. À partir de la deuxième année, le contractant peut présenter, jusqu'au 20 novembre de l'année N, une demande écrite en vue de la révision des prix à appliquer pour l'année N+1.

I.4.2. S'agissant des prix appliqués pour les abonnements actuels, la révision se réalisera en prenant en compte toute augmentation des prix des éditeurs et/ou des frais de port pour l'année N+1. La révision des prix sera limitée à l'augmentation des prix des abonnements de la part des éditeurs et/ou à l'augmentation des frais de port, hors TVA dans les deux cas.

I.4.3. S'agissant des prix appliqués pour les nouveaux abonnements, la révision des prix se limitera à l'application du pourcentage par rapport au prix catalogue de l'éditeur offert par le contractant au nouveau prix catalogue de l'éditeur, hors TVA dans les deux cas.

I.4.4. Le contractant fournira, dans la demande écrite prévue au point I.4.1, le détail du calcul de la révision des prix des abonnements et les pièces justificatives pertinentes. La Cour de

[138] Indiquer la monnaie dans laquelle l'offre a été présentée.

justice acceptera la révision des prix après vérification des éléments invoqués dans la demande.

I.4.5. À partir de la deuxième année, la Cour de justice peut proposer également, jusqu'au 20 novembre de l'année N, la révision des prix pour l'année N+1 en prenant en compte toute diminution, pour l'année N+1, des prix des abonnements de la part des éditeurs et/ou des frais de port (s'agissant des prix pour les abonnements actuels) ou des prix catalogue de l'éditeur (s'agissant des prix pour les nouveaux abonnements). Avant d'adopter une décision à cet égard, la Cour de justice offrira au contractant la possibilité de formuler des observations sur les pièces justificatives qu'elle invoque.

I.4.6. Après accord de la Cour de justice et renouvellement du contrat, les nouveaux prix s´appliquent à partir de la première commande pour l´année N+1. Les commandes sont passées sur la base des prix en vigueur à la date du début de l´abonnement. Ces prix sont fixes pour la durée de la commande.

ARTICLE I.5 – MODALITES DE PAIEMENT ET EXECUTION DU CONTRAT-CADRE

I.5.1 Contrat-cadre multiple en cascade

Les commandes sont passées et exécutées conformément à l'article II.1.1, « Bons de commande », des Conditions générales.

Lorsque le pouvoir adjudicateur adresse un bon de commande (Purchase Order) au contractant, ce dernier doit, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de sa date de réception, renvoyer à la Cour de justice un exemplaire original du bon de commande (Purchase Order), dûment signé et daté.

Le délai d'exécution des tâches commence à courir à la date de la signature du bon de commande (Purchase Order) par le contractant, sauf si le document mentionne une autre date.

Si le contractant n'est pas disponible, il communique les motifs de son refus dans un délai de 5 jours ouvrables et le pouvoir adjudicateur est en droit d'envoyer le bon de commande (Purchase Order) au contractant suivant sur la liste. En cas de non-respect de ce délai, le contractant est considéré comme indisponible.

Si le contractant est considéré comme indisponible ou partiellement disponible, la Cour de justice est en droit d´envoyer le bon de commande (Purchase Order) pour les fournitures non encore couvertes au contractant classé immédiatement après le fournisseur en question en application de l'ordre de classement issu de l'appel d'offres. La procédure commence avec le contractant classé premier et s'arrête avec le contractant classé troisième (principe du contrat en cascade).

Un contractant peut également être considéré comme indisponible ou partiellement indisponible en cas de:

a) non-respect des délais établis au point III.3 du cahier de charges pour l'envoi d'une offre de prix pour des nouveaux abonnements ;
b) force majeure établie dans l´article II.10 ;
c) résiliation d´un bon de commande (Purchase Order).

L'incapacité de la part des contractants de soumettre une proposition valable n'est pas considérée comme condition de défaillance au sens du contrat, donc elle ne donnera pas lieu à la résiliation du contrat ni au changement de l'ordre de classement des contractants.

Par exception à ce qui est prévu dans l'alinéa précédent, et sans préjudice de la possibilité d'imposition d'une sanction administrative pour fausses déclarations, lors de la première année du CC, l'incapacité d'un contractant de soumettre une proposition valable pour des abonnements actuels pour lesquels il avait indiqué un prix dans son offre économique peut comporter la résiliation de son CC ou la modification de son ordre dans la cascade si, dans l'hypothèse où il avait présenté une telle offre sans les prix correspondants auxdits abonnements, il n'aurait pas résulté attributaire du marché ou il aurait résulté attributaire avec un ordre de classement différent dans la cascade, respectivement, compte tenu du critère d'attribution relatif au nombre de titres.

I.5.2 Livraison

La livraison s'effectue conformément aux instructions du pouvoir adjudicateur, le Cahier des charges et l´article II.1.2 des Conditions générales « Livraison ».

Les fournitures en version papier sont à livrer dans le bâtiment de la Cour de justice où se trouve sa bibliothèque, située à Luxembourg.

L'adresse sera communiquée sur les bons de commande (Purchase Order) et peut être modifiée sur instruction de la Cour de justice.

Toutes les livraisons ont lieu tout jour ouvrable entre 9.00 heures et 16.00 heures au lieu convenu à cet effet.

Les abonnements en format numérique sont livrés selon les modalités à convenir pour les accès individuels.

I.5.3. Paiement

Pour être recevable, la demande de paiement doit être accompagnée des factures concernées, mentionnant clairement :

- l'identité du contractant;
- le numéro de référence du contrat et du bon de commande (Purchase Order) de la Cour de justice auxquels elles se rapportent ;
- les références de la publication (numéro de cote, année de publication, titre du périodique ou annuaire) et le format ;

- le numéro de commande et soit la période couverte par l´abonnement, soit les numéros reçus faisant l'objet de la facturation ;
- le nombre d'exemplaires ;
- le fait que le contractant a conclu la commande de l'abonnement auprès de l'éditeur ;
- le montant, la monnaie et la date ;
- le numéro de compte bancaire indiqué dans le présent CC.

La Cour de justice dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception pour approuver et payer ou pour rejeter une facture. La Cour se réserve le droit de demander au contractant, avant de payer une facture, un justificatif de la conclusion de la commande auprès de l'éditeur. Le contractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour présenter un tel justificatif.

L'approbation de la facture et des documents n'emporte reconnaissance ni de leur régularité, ni du caractère authentique, complet ou exact des déclarations et informations qui y sont contenues.

ARTICLE I.6. - RESPONSABILITE DU CONTRACTANT EN CAS DE RETARDS OU DEFAUTS DE LIVRAISON

I.6.1. Non-respect des délais de livraison

Le contractant s'engage à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de livrer les numéros des publications périodiques commandées dans les délais fixés au point III.6. « Délais de livraison », du cahier des charges.

En cas de retard dans la livraison d'un numéro, la Cour de justice adresse une réclamation au contractant. Le contractant est tenu de répondre à la réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables.

Si le numéro concerné n'est pas livré à la Cour de justice dans le format réclamé dans un délai de quinze jours calendrier à compter du jour de la première réclamation, alors qu'il a déjà été publié, la Cour de justice adresse une deuxième réclamation au contractant. Ce dernier est tenu d'indemniser la Cour de justice à raison d'un 1% du prix du numéro concerné par jour calendrier de retard à compter de la date de la deuxième réclamation conformément aux dispositions de l'article II.11.

Si le numéro concerné n'est pas livré à la Cour de justice dans le format réclamé dans un délai de quinze jours calendrier à compter du jour de la deuxième réclamation, et sans préjudice de l'application de l'indemnité de retard prévue à l'alinéa précédent, la Cour de justice peut, après avoir mis en demeure le contractant d'effectuer la livraison dans un délai additionnel, se procurer auprès d'un tiers le numéro non livré. Dans un tel cas, le contractant doit indemniser la Cour de justice pour le montant du prix, tous frais compris, acquitté par la Cour de justice pour le numéro no livré. L'indemnisation de retard prévue à l'alinéa précédent sera due jusqu'au dernier jour du délai additionnel de livraison octroyé au contractant dans la mise en demeure.

Si le non-respect des délais de livraison affecte plus des 25% des numéros d'un abonnement annuel d'une même publication périodique, et sans préjudice de l'application des mesures prévues

aux alinéas précédents, la Cour de justice peut résilier le bon de commande (Purchase Order) relatif audit abonnement et exiger l'indemnisation de tout dommage occasionné conformément à l'article II.13.3. Cette indemnisation comprend, notamment, le remboursement des frais supplémentaires encourus par la Cour de justice de justice pour se procurer auprès d'un tiers les numéros non livrés par le contractant comme conséquence de la résiliation.

Si le non-respect des délais de livraison affecte, en tout ou en partie, pendant une année, 10 % ou plus des abonnements commandés auprès du contractant, et sans préjudice de l'application des mesures prévues aux alinéas précédents, le contractant sera tenu de verser à la Cour de justice une indemnité de compensation s'élevant à 5% du prix total payé par la Cour de justice pour les abonnements concernés.

I.6.2 Livraison d'un numéro défectueux

En cas de livraison d'un numéro défectueux, la Cour de justice adresse une réclamation au contractant. Ce dernier est tenu de le réparer sans frais ou de le remplacer dans un délai raisonnable. Les dispositions prévues à l'article I.6.1 sont d'application.

I.6.3 Non-publication ou publication tardive des publications

La non-publication ou la publication tardive par l'éditeur d'une publication périodique constituent des cas de force majeure qui justifient la suspension par le contractant de l'exécution de tout ou d'une partie du bon de commande (Purchase Order) au sens de l'article II.12 du CC.

En tout état de cause, la Cour de justice peut résilier le bon de commande (Purchase Order) en ce qui concerne le numéro ou les numéros dont la publication a subi un retard de plus de huit mois par rapport à la date de livraison prévue dans le bon de commande (Purchase Order).

ARTICLE I.7 – COMPTE BANCAIRE

Les paiements sont effectués sur le compte bancaire du contractant, libellé dans la monnaie prévue à l'article I.3.2, identifié comme suit:

Nom de la banque:

Adresse complète de l'agence bancaire:

Identification précise du titulaire du compte:

Numéro de compte complet, y compris les codes bancaires:

Code IBAN[139]:

[139] Code BIC ou SWIFT pour les pays qui n'ont pas de code IBAN.

Le contractant veille, afin d´éviter tout retard dans la mise en paiement des sommes qui lui sont dues, à signaler sans délai tout changement dans ses coordonnées bancaires, sur la base d'un document, sur support papier ou électronique, certifié par la banque concernée[140].

ARTICLE I.8 – MODALITES DE COMMUNICATION ET RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNEES

Aux fins de l'article II.6, le responsable du traitement des données est la Cour de Justice de l´Union Européenne.

Toute communication relative au contrat ou à son application est effectuée par écrit en version papier ou électronique et mentionne le numéro du contrat. Les courriers ordinaires sont réputés reçus par la Cour de justice à la date de leur enregistrement par le service responsable indiqué ci-dessous.

Toute communication électronique doit être confirmée par une version papier si l'une des parties le demande.

Les communications sont envoyées aux adresses suivantes:

Pouvoir adjudicateur:

Cour de Justice de l´Union Européenne

Direction de la bibliothèque

TB/01 LB0042

L-2925 Luxembourg

E-mail : Acquisitions.Biblio_c@curia.europa.eu

Contractant:

[*Dénomination complète*]

[*Fonction*]

[*Dénomination sociale*]

[*Adresse officielle complète*]

E-mail: [*compléter*]

140 Le formulaire pour l'identification financière est disponible à l'adresse suivante: http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-08/fichebancaire_fr.pdf

ARTICLE I.9 – LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

I.9.1 Le CC est régi par le droit de l'Union, complété, si nécessaire, par le droit matériel (interne) luxembourgeois.

I.9.2 Tout litige entre les parties lié à l'interprétation, l'application ou la validité du CC et ne pouvant être réglé à l'amiable est porté devant les tribunaux de Luxembourg.

En cas de litige, chaque partie supportera elle-même les frais et les honoraires de leurs conseils juridiques, techniques et autres, ce poste étant exclu des éventuels dommages à indemniser.

ARTICLE I.10 – RESILIATION PAR LES PARTIES

Chaque partie peut, unilatéralement et sans être tenue de verser la moindre indemnisation, résilier tout ou une partie du CC ou le CC et les bons de commande (Purchase Order) à condition d'en informer formellement l'autre partie avec un préavis de six mois. En cas de résiliation par le pouvoir adjudicateur du CC ou des bons de commande (Purchase Order), le droit au paiement du contractant se limite aux fournitures commandées et livrées avant la date de résiliation. L'article II.13.3, s'applique.

SIGNATURES

Pour le contractant,	Pour le pouvoir adjudicateur,
[*dénomination sociale/prénom/nom/fonction*]	[*prénom/nom/fonction*]
signature[s]: _____	signature[s]:_____
Fait à ……., le [date]	Fait à Luxembourg, le [date]

en deux exemplaires en français.

II – CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS-CADRES DE FOURNITURE

ARTICLE II.1 – EXECUTION DU CONTRAT

II.1.1 Bons de commande

Chaque fois que le pouvoir adjudicateur désire se procurer les produits à fournir, il adresse au contractant un bon de commande (Purchase Order) en deux exemplaires précisant les conditions de leur fourniture, dont la quantité, la désignation, la qualité, le prix, le lieu et les délais de livraison, conformément aux conditions stipulées dans le CC.

Dans le délai indiqué à l'article I.5, le contractant renvoie un exemplaire original du bon de commande (Purchase Order) dûment daté et signé, qui vaut accusé de réception de la commande et acceptation des conditions d'exécution.

II.1.2 Livraison

a) Délai de livraison

Le délai de livraison est calculé conformément à l'article I.5.2.

b) Date, heure et lieu de livraison

Le pouvoir adjudicateur est informé par écrit de la date exacte de la livraison dans le délai stipulé à l'article I.5.2. Toute livraison se fait au lieu de livraison convenu, pendant les horaires indiqués à l'article I.5.2.

Le contractant assume tous les frais et tous les risques liés à la livraison des fournitures jusqu'au lieu de livraison.

c) Bordereau de livraison (non applicable)

Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau en deux exemplaires, datés et signés par le contractant, l'éditeur ou le transporteur et mentionnant le numéro de commande et le détail des fournitures livrées. Un exemplaire du bordereau de livraison est contresigné par le pouvoir adjudicateur et renvoyé au contractant, à l'éditeur ou au transporteur.

II.1.3 Réception des publications périodiques

La réception d'une livraison par la Cour vaut simple reconnaissance de la livraison des périodiques, et non de leur conformité au bon de commande (Purchase Order).

Si, pour des raisons imputables au contractant, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de procéder à la réception des fournitures, il en avise le contractant selon les dispositions prévues au point 12.1 du cahier des charges.

II.1.4 Conformité au CC des fournitures livrées

a) La quantité, la qualité, le prix et l'emballage ou le conditionnement des fournitures livrées par le contractant au pouvoir adjudicateur doivent être conformes à ceux prévus dans le CC et dans le bon de commande (Purchase Order) concerné.
b) Les fournitures livrées doivent:
   i) correspondre à la description donnée dans le cahier des charges (annexe I) et posséder les caractéristiques des fournitures présentées par le contractant au pouvoir adjudicateur sous forme d'échantillons ou de modèles;
   ii) être propres à tout usage spécial recherché par le pouvoir adjudicateur, qu'il a porté à la connaissance du contractant au moment de la conclusion du présent CC et que le contractant a accepté;
   iii) être propres aux usages auxquels servent habituellement les fournitures du même type;
   iv) présenter la qualité et les prestations habituelles de fournitures de même type auxquelles le pouvoir adjudicateur peut raisonnablement s'attendre, eu égard à la nature des fournitures et, le cas échéant, compte tenu des déclarations publiques faites sur leurs caractéristiques concrètes par le contractant, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou sur l'étiquetage;
   v) être emballées ou conditionnées selon le mode habituel pour les fournitures du même type ou, à défaut du mode habituel, d'une manière propre à les conserver et à les protéger.

II.1.5 Conséquences en cas de défaut de conformité

a) Le contractant est responsable à l'égard du pouvoir adjudicateur de tout défaut de conformité qui existe au moment de la vérification des fournitures.
b) En cas de défaut de conformité, sans préjudice de l'article II.11 relatif aux dommages-intérêts applicables au prix total des fournitures concernées, le pouvoir adjudicateur peut:
   i) exiger la mise en conformité des fournitures, sans frais, par leur réparation ou leur remplacement;
   ii) ou obtenir une réduction appropriée du prix de l'abonnement concerné ou le remboursement de la valeur de l'exemplaire non conforme.
c) La réparation ou le remplacement doit avoir lieu dans un délai raisonnable et ne pas causer d'inconvénient majeur au pouvoir adjudicateur, compte tenu de la nature des fournitures et de l'usage auquel il les destine.
d) L'expression «sans frais» mentionnée au point b) fait référence au coût de mise en conformité des fournitures, notamment aux frais d'affranchissement, de main-d'œuvre et de matériel.

II.1.6 Montage (non applicable)

Si le cahier des charges (annexe I) le stipule, le contractant assure le montage des fournitures livrées, dans un délai d'un mois, sauf disposition contraire des conditions particulières.

Tout défaut de conformité qui résulte d'une mauvaise installation des fournitures livrées est assimilé au défaut de conformité des fournitures si l'installation fait partie du CC et si elle a été effectuée par le contractant ou sous sa responsabilité. Cette disposition s'applique également si le produit devait être installé par le pouvoir adjudicateur et si son montage défectueux est dû à une erreur des instructions de montage.

II.1.7 Services afférents aux fournitures

Si le cahier des charges (annexe I) le stipule, des services afférents aux fournitures sont assurés.

II.1.8 Dispositions générales relatives aux fournitures

Les fournitures doivent être emballées dans des boîtes ou caisses très résistantes ou par tout autre système garantissant une parfaite préservation du contenu et empêchant les dommages ou détériorations. Les emballages, palettes, etc., y compris le contenu, ne peuvent pas dépasser 500 kg.

Sauf dispositions contraires des conditions particulières ou du cahier des charges (annexe I), les palettes sont considérées comme emballage perdu et ne sont pas retournées. Chaque boîte ou caisse doit être munie d'une étiquette de signalisation indiquant en caractères apparents:

i) le nom du pouvoir adjudicateur et l'adresse de livraison;
ii) le nom du contractant;
iii) la désignation du contenu;
iv) la date de livraison;
v) le numéro et la date du bon de commande (Purchase Order);
vi) Le numéro de code de la Cour de justice attribué à l´article.

II.1.9 Dispositions générales relatives à l'exécution du CC

a) Le contractant exécute le CC selon les meilleures pratiques professionnelles.
b) Les démarches nécessaires à l'obtention de tous permis et autorisations requis pour l'exécution du CC, en vertu des lois et règlements en vigueur au lieu où les commandes doivent être exécutées, incombent exclusivement au contractant.
c) Toute référence au personnel du contractant dans le CC renvoie exclusivement aux personnes participant à l'exécution dudit CC.
d) Le contractant doit veiller à ce que tout membre de son personnel prenant part à l'exécution du CC ait les qualifications et l'expérience professionnelles requises pour l'exécution des bons de commande (Purchase Order) qu'il reçoit.
e) Le contractant ne peut pas représenter le pouvoir adjudicateur ni se comporter d'une manière susceptible de donner cette impression. Il est tenu d'informer les tiers qu'il n'appartient pas à la fonction publique européenne.
f) Le contractant est seul responsable du personnel exécutant les tâches qui sont confiées au contractant.

   Dans le cadre des relations de travail ou de service avec son personnel, le contractant est tenu de mentionner:

   i) que le personnel exécutant les tâches confiées au contractant ne peut recevoir d'ordres directs du pouvoir adjudicateur;

   ii) que le pouvoir adjudicateur ne peut en aucun cas être considéré comme l'employeur du personnel visé au point i) et que ce dernier s'engage à n'invoquer à l'égard du pouvoir adjudicateur aucun droit résultant de la relation contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et le contractant.

g) En cas d'incident lié à l'action d'un membre du personnel du contractant travaillant dans les locaux du pouvoir adjudicateur, ou en cas d'inadéquation de l'expérience et/ou des compétences d'un membre du personnel du contractant avec le profil requis par le CC, le contractant procède à son remplacement sans délai. Le pouvoir adjudicateur a le droit de présenter une demande motivée en vue du remplacement du membre du personnel en cause. Le personnel de remplacement doit posséder les qualifications nécessaires et être capable de poursuivre l'exécution du CC dans les mêmes conditions contractuelles. Le contractant est responsable de tout retard dans l'exécution des commandes imputable à un remplacement de personnel.

h) Si l'exécution du CC est entravée directement ou indirectement, en tout ou en partie, par un événement imprévu, une action ou une omission, le contractant, sans délai et de sa propre initiative, l'enregistre et le signale au pouvoir adjudicateur. Le rapport contient une description du problème, de même qu'une indication de la date à laquelle il est apparu et des mesures prises par le contractant pour remplir toutes ses obligations découlant du présent CC. Dans un tel cas, le contractant accorde la priorité à la résolution du problème plutôt qu'à la détermination des responsabilités.

i) Si le contractant n'exécute pas ses obligations découlant du CC, le pouvoir adjudicateur peut, sans préjudice de son droit de résilier le CC, réduire ou récupérer ses paiements proportionnellement à l'ampleur des obligations inexécutées. Le pouvoir adjudicateur peut, en outre, réclamer une indemnisation ou appliquer des dommages-intérêts conformément à l'article II.11.

j) Le contractant, et, le cas échéant, ses sous-traitants respectera obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales applicables dans le domaine social et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE

II.1.10 Exigences minimales relatives à l'exécution du CC

« Le contractant doit satisfaire aux exigences minimales prévues dans le cahier des charges. Cela comprend le respect des obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE[141]. »

ARTICLE II.2 – MOYENS DE COMMUNICATION

II.2.1 Toute communication relative au CC ou à son exécution est effectuée par écrit et mentionne le numéro du CC. Toute communication est réputée effectuée lors de sa réception par la partie destinataire, sauf si le présent CC en dispose autrement.

[141] JO L 94 du 28.3.2014, p. 65.

II.2.2 Toute communication électronique est réputée reçue par les parties le jour de son envoi, pour autant que cette communication soit transmise aux destinataires mentionnés à l'article I.8. Sans préjudice de ce qui précède, si elle reçoit un message de non-remise ou d'absence du destinataire, la partie expéditrice met tout en œuvre pour assurer la réception effective de ladite communication par l'autre partie.

La communication électronique est confirmée par une version papier originale signée si l'une des parties en fait la demande, pour autant que cette demande soit présentée sans retard injustifié. L'expéditeur envoie la version papier originale signée sans retard injustifié.

II.2.3 Le courrier envoyé par service postal est réputé reçu par le pouvoir adjudicateur à la date de son enregistrement par le service responsable visé à l'article I.8.

Toute notification formelle doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception ou tout moyen équivalent, ou par des moyens électroniques équivalents.

ARTICLE II.3 - RESPONSABILITÉ

II.3.1 Le contractant est seul responsable du respect de toutes les obligations légales qui lui incombent.

II.3.2 Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute grave de sa part, le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable des dommages causés ou subis par le contractant, notamment de tout dommage causé par le contractant à des tiers à l'occasion ou par le fait de l'exécution du CC.

II.3.3 Le contractant est tenu pour responsable des pertes et dommages subis par le pouvoir adjudicateur lors de l'exécution du CC, y compris dans le cadre de la sous-traitance, et de toute réclamation d'un tiers, cette responsabilité étant toutefois limitée à un montant ne dépassant pas trois fois la valeur totale du bon de commande (Purchase Order) correspondant. Néanmoins, si le dommage ou la perte est imputable à une faute grave ou une faute intentionnelle du contractant, de son personnel ou de ses sous-traitants, le contractant est responsable sans limitation du montant du dommage ou de la perte.

II.3.4 Le contractant garantit l'Union contre tous recours et frais en cas d'action. Il assume toute indemnisation en cas d'action, de réclamation ou de procédure engagée par un tiers contre le pouvoir adjudicateur à la suite de tout dommage causé par le contractant lors de l'exécution du CC. Lors de toute action intentée par un tiers contre le pouvoir adjudicateur en relation avec l'exécution du CC, le contractant prête assistance au pouvoir adjudicateur. Les frais de ce type encourus par le contractant peuvent être supportés par le pouvoir adjudicateur.

II.3.5 Le contractant souscrit la police d'assurance couvrant les risques et dommages relatifs à l'exécution du CC requise par la législation applicable. Il souscrit les assurances complémentaires qui sont d'usage dans son secteur d'activité. Une copie de tous les contrats d'assurance concernés est transmise au pouvoir adjudicateur, s'il le demande.

ARTICLE II.4 - CONFLITS D'INTERETS

II.4.1 Le contractant prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation de conflit d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exécution impartiale et objective du CC est compromise pour des motifs d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou sentimentaux ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt.

II.4.2 Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution du CC doit être signalée sans délai et par écrit au pouvoir adjudicateur. Le contractant prend immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et d'exiger que des mesures complémentaires soient prises dans un délai précis.

II.4.3 Le contractant déclare qu'il n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'exécution du CC.

II.4.4 Le contractant répercute par écrit toutes les obligations pertinentes auprès des membres de son personnel et de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom et s'assure que les intéressés ne se trouvent pas dans une situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Le contractant répercute également par écrit toutes les obligations pertinentes auprès des tiers participant à l'exécution du CC, y compris les sous-traitants.

ARTICLE II.5 – CONFIDENTIALITE

II.5.1. Le pouvoir adjudicateur et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgué par écrit ou oralement, qui est lié à l'exécution du CC et désigné par écrit comme étant confidentiel.

Le contractant est tenu:

a) de ne pas utiliser d'informations et de documents confidentiels à des fins autres que le respect des obligations qui lui incombent en vertu du CC ou du bon de commande (Purchase Order) sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur;

b) d'assurer la protection de ces informations et documents confidentiels en garantissant le même niveau de protection que pour ses propres informations confidentielles, qui ne saurait toutefois se situer en deçà d'une protection raisonnable;

c) de ne pas divulguer, directement ou indirectement, des informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

II.5.2 L'obligation de confidentialité prévue à l'article II.5.1 est contraignante pour le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du CC et s'étend sur une période de cinq ans qui commence à courir à partir de la date du paiement du solde, sauf si:

a) la partie concernée accepte de libérer plus tôt l'autre partie de l'obligation de confidentialité;

b) les informations confidentielles deviennent publiques d'une autre manière qu'à la suite de leur divulgation, en violation de l'obligation de confidentialité, par la partie tenue par cette obligation;

c) la divulgation des informations confidentielles est exigée par la loi.

II.5.3 Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du CC ou du bon de commande (Purchase Order), l'engagement qu'ils se conformeront à l'obligation de confidentialité prévue à l'article II.5.1.

ARTICLE II.6 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

II.6.1 Les données à caractère personnel mentionnées dans le contrat cadre doivent être traitées conformément au règlement (CE) nº 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Ces données ne doivent être traitées par le responsable du traitement des données qu'aux fins de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi du contrat cadre, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union.

II.6.2 Le contractant dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Il adresse toute question concernant le traitement de ces dernières au responsable du traitement des données.

II.6.3 Le contractant a le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données.

II.6.4 Si le contrat cadre exige le traitement de données à caractère personnel par le contractant, celui-ci ne peut agir que sous la supervision du responsable du traitement des données, notamment en ce qui concerne les fins du traitement, les catégories de données pouvant être traitées, les destinataires des données et les moyens par lesquels la personne concernée peut exercer ses droits.

II.6.5 Le contractant doit donner à son *personnel* l'accès aux données dans la mesure strictement nécessaire à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi du contrat cadre.

II.6.6 Le contractant doit adopter des mesures de sécurité d'ordre technique et organisationnel appropriées, eu égard aux risques inhérents au traitement et à la nature des données à caractère personnel concernées, afin:

a) de prévenir l'accès par des personnes non autorisées aux systèmes informatiques de traitement des données à caractère personnel, notamment d'empêcher:

   i) toute lecture, copie, modification ou tout déplacement non autorisés des supports de stockage,

   ii) toute saisie non autorisée de données, ainsi que toute divulgation, toute modification ou tout effacement non autorisés de données à caractère personnel stockées,

   iii) l'utilisation par des personnes non autorisées des systèmes de traitement de données au moyen d'installations de transmission de données;

b) de garantir que les utilisateurs autorisés d'un système de traitement des données ne puissent accéder qu'aux données à caractère personnel que leur droit d'accès leur permet de consulter;

c) de garder une trace des données à caractère personnel qui ont été communiquées, du moment où elles ont été communiquées et de leur destinataire;

d) de garantir que les données à caractère personnel qui sont traitées pour le compte de tiers ne puissent l'être que de la façon prévue par le pouvoir adjudicateur;

e) de garantir que, lors de la communication de données à caractère personnel et du transport de supports de stockage, les données ne puissent être lues, copiées ou effacées sans autorisation;

f) de concevoir sa structure organisationnelle de manière à ce qu'elle réponde aux exigences de la protection des données.

ARTICLE II.7 – SOUS-TRAITANCE

II.7.1 Le contractant ne peut, sans l'autorisation préalable écrite du pouvoir adjudicateur, conclure des contrats de sous-traitance ni faire exécuter, de facto, le CC par des tiers.

II.7.2 Même lorsque le pouvoir adjudicateur autorise le contractant à conclure des contrats de sous-traitance avec des tiers, il n'est pas libéré pour autant de ses obligations contractuelles et il assume seul la responsabilité de la bonne exécution du présent CC.

II.7.3 Le contractant veille à ce que le contrat de sous-traitance ne modifie pas les droits et garanties conférés au pouvoir adjudicateur en vertu du présent CC, et notamment de son article II.16.

II.7.4 Le contractant remplacera le sous-contractant qui se trouve en situation d´exclusion, qui ne satisfait pas à un critère spécifique de sélection ou qui ne respecte pas les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales applicables dans le domaine social et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

ARTICLE II.8 – AVENANTS

II.8.1 Tout avenant au CC ou au bon de commande (Purchase Order) est établi par écrit avant l'exécution de toute obligation contractuelle. Un bon de commande (Purchase Order) ne peut être considéré comme un avenant au CC.

II.8.2 L'avenant ne peut avoir pour objet ou pour effet d'apporter au CC ou au bon de commande (Purchase Order) des modifications susceptibles de remettre en cause la décision d'attribution du CC ou du bon de commande (Purchase Order), ni de donner lieu à une inégalité de traitement entre soumissionnaires ou contractants.

ARTICLE II.9 – CESSION

II.9.1 Le contractant ne peut céder tout ou partie des droits, y compris des créances, et obligations découlant du CC sans l'autorisation préalable écrite du pouvoir adjudicateur.

II.9.2 En l'absence de cette autorisation ou en cas de non-respect des conditions dont elle est assortie, la cession des droits ou obligations effectuée par le contractant n'est pas opposable au pouvoir adjudicateur et n'a aucun effet à son égard.

ARTICLE II.10 – FORCE MAJEURE

II.10.1 On entend par «force majeure» toute situation ou tout événement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties et non imputable à la faute ou à la négligence de l'une d'elles ou d'un sous-traitant, qui empêche l'une des parties d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations découlant du CC et qui se révèle inévitable en dépit de toute la diligence déployée. Une défaillance dans une prestation, le défaut des équipements, du matériel ou des matériaux ou leur mise à disposition tardive, sauf si cette situation est la conséquence directe d'un cas de force majeure établi, de même que les conflits du travail, les grèves et les difficultés financières, ne peuvent être invoqués comme cas de force majeure.

II.10.2 Toute partie confrontée à un cas de force majeure en avertit formellement et sans délai l'autre partie, en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de cet événement.

II.10.3 La partie confrontée à un cas de force majeure n'est pas considérée comme ayant manqué ou contrevenu à ses obligations contractuelles si elle n'a pu les exécuter en raison d'une force majeure. Lorsque le contractant est empêché, par un cas de force majeure, de remplir ses obligations contractuelles, son droit au paiement de la rémunération se limite aux tâches effectivement exécutées.

II.10.4 Les parties prennent toutes mesures pour limiter les éventuels dommages qui résulteraient d'un cas de force majeure.

ARTICLE II.11 – DOMMAGES-INTERETS

Le pouvoir adjudicateur peut imposer au contractant le paiement de dommages-intérêts si celui-ci ne remplit pas ses obligations contractuelles, ou s'il ne respecte pas le niveau de qualité requis, au regard du cahier des charges.

Si le contractant n'exécute pas ses obligations contractuelles dans le délai fixé par le CC ou le bon de commande (Purchase Order) correspondant, le pouvoir adjudicateur peut lui imposer, indépendamment de la responsabilité réelle ou potentielle du contractant et du droit du pouvoir adjudicateur de résilier le CC ou le bon de commande (Purchase Order) correspondant, le paiement de dommages-intérêts pour chaque jour calendrier de retard, calculés selon la formule suivante:

$$D = V \times d \times 0{,}01$$

Où

D est le montant des dommages-intérêts ;

V est le prix de l'achat concerné ;

d est le nombre de jours calendrier de retard.

Le contractant peut contester cette décision dans les trente jours à compter de la réception de la notification formelle. En l'absence de réaction de sa part ou d'une annulation écrite par le pouvoir adjudicateur dans les trente jours suivant la réception de la contestation, la décision imposant le paiement des dommages-intérêts devient exécutoire.

Les parties reconnaissent et conviennent expressément que toute somme payable au titre du présent article correspond à des dommages-intérêts et non à une clause pénale, et qu'elle représente une estimation raisonnable de la juste compensation des pertes susceptibles d'être occasionnées à la suite de l'inexécution des obligations.

ARTICLE II.12 – SUSPENSION DE L'EXECUTION DU CC

II.12.1 Suspension par le contractant

Le contractant peut suspendre l'exécution de tout ou partie du CC ou du bon de commande (Purchase Order) si un cas de force majeure rend cette exécution impossible ou excessivement difficile. Il informe sans délai le pouvoir adjudicateur de la suspension, en communiquant toutes les justifications et précisions nécessaires, ainsi que la date envisagée de la reprise de l'exécution du CC ou du bon de commande (Purchase Order).

Dès que les conditions d'une reprise de l'exécution sont réunies, le contractant en informe immédiatement le pouvoir adjudicateur, sauf si celui-ci a déjà résilié le CC ou le bon de commande (Purchase Order).

II.12.2 Suspension par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur peut suspendre l'exécution de tout ou partie du CC ou du bon de commande (Purchase Order):

a) si la procédure d'attribution du CC ou du bon de commande (Purchase Order) ou l'exécution du CC se révèle entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude;

b) pour vérifier si des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes présumées ont effectivement eu lieu.

La suspension prend effet à la date à laquelle le contractant en reçoit notification formelle, ou à une date ultérieure indiquée dans la notification. Le pouvoir adjudicateur informe le contractant dès que possible de sa décision de faire reprendre la livraison ou la prestation de services afférents suspendue ou de résilier le CC ou le bon de commande (Purchase Order). Le contractant ne peut exiger d'indemnisation en cas de suspension de tout ou partie du CC ou du bon de commande (Purchase Order).

ARTICLE II.13 – RESILIATION DU CC

II.13.1 Motifs de la résiliation

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le présent CC ou un bon de commande (Purchase Order) dans les cas suivants:

a) lorsqu'un changement juridique, financier, technique, d'organisation ou de contrôle dans la situation du contractant est susceptible d'affecter l'exécution du CC ou du bon de commande (Purchase Order) de manière substantielle ou de remettre en cause la décision d'attribution du CC;

b) si l'exécution des tâches prévues par un bon de commande (Purchase Order) en cours n'a pas effectivement débuté dans les quinze jours suivant la date prévue à cet effet, et si la nouvelle date proposée, le cas échéant, est considérée comme inacceptable par le pouvoir adjudicateur, compte tenu de l'article II.8.2;

c) si le contractant n'exécute pas le CC ou un bon de commande (Purchase Order) conformément au cahier des charges ou s'il ne remplit pas une autre obligation contractuelle substantielle; la résiliation d'au moins trois bons de commande (Purchase Order) pour ce motif constitue un motif de résiliation du CC;

d) en cas de force majeure notifiée conformément à l'article II.10 ou en cas de suspension de l'exécution du CC ou du bon de commande (Purchase Order) par le contractant pour cause de force majeure, notifiée conformément à l'article II.12, si la reprise de l'exécution est impossible ou si un changement au CC ou au bon de commande (Purchase Order) est susceptible de remettre en cause la décision d'attribution du CC ou du bon de commande (Purchase Order) ou de donner lieu à une inégalité de traitement entre soumissionnaires ou contractants;

e) lorsque le contractant est déclaré en état de faillite ou qu'il fait l'objet d'une procédure de mise en liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif, de cessation

d'activité, ou s'il est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

f) si, en matière professionnelle, le contractant ou toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom a commis une faute grave constatée par tout moyen;

g) si le contractant n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il est établi, ou celles du pays dont le droit est applicable au présent CC ou encore celles du pays où celui-ci doit s'exécuter;

h) si le pouvoir adjudicateur détient la preuve que le contractant ou toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom a commis un acte de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;

i) si le pouvoir adjudicateur détient la preuve que le contractant ou toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom a commis des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude dans la procédure de passation de marché ou dans l'exécution du CC, notamment en cas de communication d'informations erronées;

j) si le contractant ne peut, par sa propre faute, obtenir un permis ou une autorisation nécessaire à l'exécution du CC ou du bon de commande (Purchase Order);

k) si les besoins du pouvoir adjudicateur évoluent et si de nouvelles fournitures ne sont plus nécessaires en vertu du CC.

l) si le contractant ou, le cas échéant, ses sous-traitants, n'a pas respecté ses obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social ou du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales applicables dans le domaine social et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE

II.13.2 Procédure de résiliation

Lorsque le pouvoir adjudicateur a l'intention de résilier le CC ou le bon de commande (Purchase Order), il en avertit formellement le contractant en précisant les motifs de la résiliation. Il invite le contractant à faire part de ses éventuelles observations et, dans le cas visé au point c) de l'article II.13.1, à l'informer des mesures qu'il a prises pour assurer la continuité du respect de ses obligations contractuelles, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification.

En l'absence d'acceptation de ces observations confirmée par un accord écrit du pouvoir adjudicateur dans les 30 jours suivant la réception de celles-ci, la procédure de résiliation est poursuivie. Dans tous les cas de résiliation, le pouvoir adjudicateur informe formellement le contractant de sa décision de résilier le CC ou le bon de commande (Purchase Order). Dans les cas visés aux points a), b), c), e), g), j), k) et l) de l'article II.13.1, la notification formelle précise la date de prise d'effet de la résiliation. Dans les cas visés aux points d), f), h) et i) de l'article II.13.1,

la résiliation est effective le jour suivant la date à laquelle le contractant a reçu notification de la résiliation.

II.13.3 Effets de la résiliation

En cas de résiliation, le contractant renonce à réclamer l'indemnisation des préjudices indirects, notamment la perte de bénéfices attendus consécutive à l'inachèvement des prestations. Dès la réception de la notification de résiliation, le contractant prend toutes mesures nécessaires pour réduire les coûts au minimum, pour éviter les dommages et pour annuler ou réduire ses engagements. Il dispose d'un délai de soixante jours à compter de la date de prise d'effet de la résiliation pour établir les documents requis par les conditions particulières ou les bons de commande (Purchase Order) pour les tâches déjà exécutées à la date de la résiliation et présenter une facture si nécessaire. Le pouvoir adjudicateur peut récupérer tout montant versé dans le cadre du CC.

Le pouvoir adjudicateur peut exiger l'indemnisation de tout dommage occasionné en cas de résiliation.

Après la résiliation, le pouvoir adjudicateur peut faire appel à tout autre contractant pour lui procurer les fournitures ou assurer ou achever les services afférents. Le pouvoir adjudicateur est en droit de réclamer au contractant le remboursement de tous les frais supplémentaires ainsi occasionnés, sans préjudice de tous autres droits ou garanties qu'il peut détenir en vertu du CC.

ARTICLE II.14 – RAPPORTS ET PAIEMENTS

II.14.1 Date du paiement

Les paiements sont réputés effectués à la date de débit du compte du pouvoir adjudicateur.

II.14.2 Monnaie

Le CC est libellé en euros.

Les paiements sont exécutés en euros ou dans la monnaie locale indiquée à l'article I.3.2.

La conversion entre l'euro et une autre monnaie se fait au cours journalier de l'euro publié au *Journal officiel de l'Union européenne* ou, à défaut, au taux de change comptable mensuel établi par la Commission européenne et publié sur son site internet, applicable le jour de l'établissement de l'ordre de paiement par le pouvoir adjudicateur.

II.14.3 Frais de virement

Les frais de virement sont répartis comme suit:

a) les frais d'émission facturés par la banque du pouvoir adjudicateur sont à la charge du pouvoir adjudicateur;

b) les frais de réception facturés par la banque du contractant sont à la charge de ce dernier;
c) les frais liés à un virement supplémentaire imputable à l'une des parties sont à la charge de celle-ci.

II.14.4 Factures et taxe sur la valeur ajoutée

Sur les factures figurent l'identité du contractant, le montant, la monnaie et la date, ainsi que la référence du CC et celle du bon de commande (Purchase Order).

Les factures indiquent le lieu d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du contractant et mentionnent séparément les montants hors TVA et les montants TVA incluse.

Le pouvoir adjudicateur est, en principe, exonéré de tous droits et taxes, notamment de la TVA, en application des dispositions des articles 3 et 4 du protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne.

À cette fin, le contractant effectue les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin de s'assurer de l'exemption des droits et taxes, notamment de la TVA, pour les fournitures et services nécessaires à l'exécution du CC.

II.14.5 Suspension du délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur peut suspendre à tout moment les délais de paiement visés à l'article I.5 en informant le contractant que sa facture ne peut pas être traitée, soit parce qu'elle n'est pas conforme aux dispositions du CC, soit parce que les documents appropriés n'ont pas été produits.

Le pouvoir adjudicateur informe le contractant dès que possible, par écrit, d'une telle suspension, en la motivant.

La suspension prend effet à la date d'envoi de la notification par le pouvoir adjudicateur. Le délai de paiement restant recommence à courir à compter de la date de réception des informations demandées ou des documents révisés ou de la réalisation des vérifications complémentaires requises, notamment des contrôles sur place. Si la période de suspension est supérieure à deux mois, le contractant peut demander au pouvoir adjudicateur de motiver le maintien de la suspension.

Lorsque les délais de paiement ont été suspendus à la suite du refus d'un document visé au premier alinéa et que le nouveau document produit est également refusé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le bon de commande (Purchase Order) conformément au point c) de l'article II.13.1.

II.14.6 Intérêts de retard

À l'expiration des délais de paiement visés à l'article I.5, et sans préjudice de l'article II.14.5, le contractant est en droit d'obtenir des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement en euros (taux de référence), majoré de

huit points. Le taux de référence est le taux en vigueur le premier jour du mois au cours duquel le délai de paiement prend fin, tel que publié au *Journal officiel de l'Union européenne*, série C.

La suspension du délai de paiement conformément à l'article II.14.5 ne peut être considérée comme un retard de paiement.

Les intérêts de retard portent sur la période comprise entre le jour qui suit la date d'exigibilité du paiement et, au plus tard, la date du paiement effectif telle que définie à l'article II.14.1.

Toutefois, lorsque les intérêts calculés sont d'un montant inférieur ou égal à 200 euros, ils ne sont versés au contractant que sur demande, présentée dans les deux mois qui suivent la réception du paiement tardif.

ARTICLE II.15 – RECOUVREMENT

II.15.1 Si un montant doit faire l'objet d'un recouvrement aux termes du CC, le contractant reverse ledit montant au pouvoir adjudicateur dans les conditions et à la date d'échéance fixée dans la note de débit.

II.15.2 Si l'obligation d'acquitter le montant dû n'est pas honorée à la date d'échéance fixée par le pouvoir adjudicateur dans la note de débit, la somme due est majorée d'intérêts au taux visé à l'article II.14.6. Les intérêts de retard portent sur la période comprise entre le jour qui suit la date d'exigibilité du paiement et, au plus tard, la date à laquelle le pouvoir adjudicateur obtient le paiement intégral de la somme due.

Tout paiement partiel s'impute d'abord sur les frais et intérêts de retard et ensuite sur le principal.

II.15.3 En l'absence de paiement à la date d'échéance, le pouvoir adjudicateur peut, après en avoir informé le contractant par écrit, procéder au recouvrement des montants dus par compensation avec des sommes que l'Union ou la Communauté européenne de l'énergie atomique doivent au contractant à quelque titre que ce soit, ou par appel à la garantie financière, dans les cas prévus à l'article I.5 ou dans le bon de commande (Purchase Order).

ARTICLE II.16 – CONTROLES ET AUDITS

II.16.1 Le pouvoir adjudicateur et l'Office européen de lutte antifraude peuvent procéder à un contrôle ou à un audit de l'exécution du CC, soit directement par l'intermédiaire de leurs agents soit par l'intermédiaire de tout autre organisme externe mandaté par eux à cet effet.

Ces contrôles et audits peuvent être entrepris au cours de l'exécution du CC et pendant une période de cinq ans à compter de la date d'expiration du CC.

La procédure d'audit est réputée commencer à la date de réception de la lettre correspondante envoyée par le pouvoir adjudicateur. Les audits se déroulent en toute confidentialité.

II.16.2 Le contractant conserve l'ensemble des documents originaux sur tout support approprié, y compris sur support numérique lorsque celui-ci est autorisé par la législation nationale et dans les conditions prévues par cette dernière, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'expiration du CC.

II.16.3 Le contractant accorde au personnel du pouvoir adjudicateur et aux personnes extérieures mandatées par ce dernier un droit d'accès approprié aux sites et aux locaux où le CC est exécuté, ainsi qu'à toutes les informations nécessaires, y compris en format électronique, pour mener à bien ces contrôles et audits. Le contractant veille à la disponibilité immédiate des informations au moment du contrôle ou de l'audit et, en cas de demande en ce sens, à leur transmission sous une forme appropriée.

II.16.4 Sur la base des constatations faites lors de l'audit, un rapport provisoire est établi. Celui-ci est transmis au contractant, qui peut faire part de ses observations dans les trente jours qui suivent la date de réception. Le rapport final est communiqué au contractant dans les soixante jours qui suivent l'expiration de ce délai.

Sur la base des constatations finales issues de l'audit, le pouvoir adjudicateur peut procéder au recouvrement total ou partiel des paiements effectués et prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire.

II.16.5 En vertu du règlement (Euratom, CE) n° 2185/96 du Conseil du 11 novembre 1996 relatif aux contrôles et vérifications sur place effectués par la Commission pour la protection des intérêts financiers des Communautés européennes contre les fraudes et autres irrégularités et du règlement (UE, Euratom) nº 883/2013 du Parlement européen et du Conseil, du 11 septembre 2013, relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) nº 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n º 1074/1999 du Conseil, l'OLAF peut également effectuer des contrôles et des vérifications sur place selon les procédures prévues par le droit de l'Union pour la protection des intérêts financiers de l'Union contre les fraudes et autres irrégularités. Le cas échéant, les constatations peuvent donner lieu à recouvrement par le pouvoir adjudicateur.

II.16.6 La Cour des comptes dispose des mêmes droits, notamment du droit d'accès, que le pouvoir adjudicateur en ce qui concerne les contrôles et audits.

Modèle de bon de commande (Purchase Order)

PURCHASE ORDER

3300006298

COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION
L-2925 Luxembourg

Contact: PIVOT1
Tel.:
Fax:
E-mail:

VENDOR :

DIVERS FOURNISSEURS - EURO
DIVERSES ADRESSES
1210 LUXEMBOURG
Luxembourg

Sales person/Contact:

Date:

Reference of the contractor's tender:
Date of the contractor's tender:

REFERENCE TO FRAMEWORK CONTRACT (IF ANY) :

DESCRIPTION OF THE SUPPLIES OR SERVICES	Delivery Date	Unis	Quantity	Price (EUR)	Total (EUR)
	31.12.9999				0,00
TOTAL					0,00

Annexes in order of priority:
No annexe

Additional information:

Delivery location (if any):
Court of Justice of the EU
Boulevard Konrad Adenauer
2925 Luxembourg
Luxembourg

Delivery:

Start date and End Date (if any):

Reference to Purchase order N° to be indicated on invoice.

The invoice shall be sent to:
Court of Justice of the European Union
Accounting Departmens
L-2925 Luxembourg

Value added tax: Pursuant to the provisions of Articles 3 and 4 of the Protocol on the Privileges and Immunities of the European Union, the Court of justice is exempt from all taxes and dues, including value added tax, on payments due in respect of this contract. For intra-community purchases, the mention "VAT exemption/European Union/art. 151 of Council Directive 2006/112/EC" should be added on the invoice. In the case of deliveries to the Grand Duchy of Luxembourg, invoices for a total amount (minus VAT) which are higher than or equal to 240 EUR shall be exempt from VAT, except where there are contractual provisions to the contrary.The invoice must include: "Exonération de la TVA - article 43§ 1, k, 2ème tiret de la loi modifiée du 12.02.79".

Except where there are contractual provisions to the contrary, (e.g. in a corresponding Framework Contract or in this Purchase Order), this Purchase Order is submitted to the General Terms published on the Internet at: http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf /2011-09/conditions_gales_09-2011.pdf

Purchase Order no. : 3300006298 1/2

Q01 (330) 12.12.2014 15:40:57

By signing below both parties declare to accept this purchase order in its entirety as well as the content and order of priority of the annexes listed above which constitute an integral part of this purchase order.	
Signature of the Court of Justice Name:	Signature of the Contractor Name: